

ÉTUDES
DE
MORALE SOCIALE

LECTURES ET CONFÉRENCES

PAR

RENÉ LAVOLLÉE

Docteur ès lettres, ancien Consul général de France

LES BUDGÈTS DE FAMILLES OUVRIÈRES EN ANGLETERRE.
UNE ENQUÊTE SUR LA SITUATION
DE LA CLASSE OUVRIÈRE DANS LA CISLEITHANIE.
LA LOI D'AIRAIN DU SALARIAT
ET LES PROGRÈS DE LA CLASSE OUVRIÈRE
EN ANGLETERRE.
LA RÉFORME DE L'IMPÔT DES BOISSONS ET L'ALCOOLISME.
LA DÉPOPULATION EN FRANCE.
LE SOCIALISME AGRICOLE.

PARIS
LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET C^{ie}

14, RUE DE RICHELIEU

1897

ÉTUDES
DE
MORALE SOCIALE

T 8 F 70

DU MÊME AUTEUR

Les Classes ouvrières en Europe; études sur leur situation matérielle et morale.

TOME I^{er}. — Allemagne, Pays-Bas, États scandinaves, Russie.

TOME II. — Suisse, Belgique, Autriche-Hongrie, Italie, Espagne, Portugal.

Ouvrage couronné par l'Académie française et par l'Académie des Sciences morales et politiques.

2^e édition. Deux volumes in-8 (Paris, Guillaumin).

TOME III. — Angleterre.

Un volume in-8 (1896).

Chassaing, sa vie et sa doctrine, d'après ses écrits et sa correspondance.

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.

Un volume in-12 (Paris, Plon, 1876).

La Morale dans l'histoire. Étude sur les différents systèmes de philosophie de l'histoire depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Un volume in-8 (Paris, Plon, 1892).

Essais de littérature et d'histoire.

Les mœurs byzantines d'après saint Jean-Chrysostome. — La poésie latine en Pologne. — La convention de Berne et la propriété littéraire. — Les Unions internationales. — Marivaux inconnu.

Un volume in-12 (Paris, Hachette, 1891).

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD. — 836-96.

ÉTUDES

DE

MORALE SOCIALE

LECTURES ET CONFÉRENCES

PAR

RENÉ LAVOLLÉE

Docteur ès lettres, ancien Consul général de France



LES BUDGETS DE FAMILLES OUVRIÈRES EN ANGLETERRE.
 UNE ENQUÊTE SUR LA SITUATION
 DE LA CLASSE OUVRIÈRE DANS LA CISLEITHANIE.
 LA LOI D'AIRAIN DU SALARIAT
 ET LES PROGRÈS DE LA CLASSE OUVRIÈRE
 EN ANGLETERRE.
 LA RÉFORME DE L'IMPOT DES BOISSONS ET L'ALCOOLISME.
 LA DÉPOPULATION EN FRANCE.
 LE SOCIALISME AGRAIRE.

PARIS

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET C^{ie}

14, RUE DE RICHELIEU

1897

Tous droits réservés.

AVERTISSEMENT

En réunissant les opuscules qui composent ce petit volume, je n'ai pas la prétention de faire un livre. J'ai voulu simplement rapprocher une série d'études qui, procédant d'une même inspiration et traitant de sujets analogues, se complètent en quelque sorte l'une l'autre.

J'ai voulu aussi, avec et après tant d'autres, signaler nos trois mortels ennemis, mettre à nu nos trois plaies sociales : l'athéisme, l'alcool et le socialisme. Par tout pays et dans le nôtre plus peut-être qu'en aucun autre, ce triple fléau empêche tout progrès, trouble, désorganise le monde ouvrier et perpétue la

misère encore si intense et si répandue. Chacun a le devoir de lutter contre lui dans la mesure de ses forces et d'apporter son concours, — si modeste soit-il, — à l'œuvre de la défense sociale.

C'est ce que j'ai essayé de faire.

RENÉ LAVOLLÉE.

1^{er} novembre 1896.

LES
BUDGETS DE FAMILLES OUVRIÈRES
EN ANGLETERRE¹

Il vient d'être fait, en Angleterre, une tentative des plus intéressantes pour rédiger des monographies de famille et dresser des budgets ouvriers suivant le système inauguré en France par M. Le Play. Cet essai est dû à l'*Economic Club* de Londres. Il a été dirigé par des hommes depuis longtemps familiarisés avec les études sociales, MM. Henri Higgs, Ernest Aves et Charles Booth, l'auteur du livre si connu et si justement apprécié sur les quartiers de la région Est de Londres. Les renseignements recueillis par ces enquêteurs, dans le cours des quatre avant-dernières années, ont été tout récemment réunis et publiés par les soins de l'*Economic Club* sous la forme d'un petit volume ayant pour titre : « *Budgets de famille, recettes et dépenses de vingt-huit ménages britanniques, 1891-94* ». C'est de cet opuscule et de son contenu

1. Lecture faite à l'Académie des sciences morales et politiques dans les séances des 22 et 29 août 1896.

que je demande à l'Académie la permission de l'entretenir pendant quelques instants.

Déjà, sans doute, d'autres essais analogues avaient été faits en Angleterre, mais aucun avec la même rigueur et la même précision. Au lieu de se livrer à des investigations personnelles et directes, M. Ogle en 1885, le *Board of Trade* en 1887, M. Gould et les autres enquêteurs de la Commission américaine du travail en 1888 s'étaient contentés d'envoyer des questionnaires soit à des associations, soit à des familles ouvrières appartenant à une région ou à une industrie déterminée. Ce procédé est assurément beaucoup plus simple, beaucoup plus expéditif que celui des monographies proprement dites; mais il est aussi bien moins sûr. La plupart des questionnaires sont restés sans suite; beaucoup n'ont provoqué que des réponses insuffisantes et incomplètes, dans lesquelles les dépenses les plus indispensables sont quelquefois omises; aucune de ces réponses n'a fait l'objet d'une vérification quelconque, et plusieurs enquêteurs, les commissaires des États-Unis notamment, se sont contentés d'en tirer des moyennes.

Les membres de l'*Economic Club* ont procédé tout autrement. Ils ont entendu dresser des budgets réels, complets et en vérifier rigoureusement les principaux éléments. Ils ont voulu introduire en Angleterre les monographies de famille, suivant la méthode de M. Le Play. Comme ils le disent eux-mêmes, ils se sont proposé de « suivre humblement et à distance les traces de Le Play ». Ils

sont en cela trop modestes, car leurs travaux diffèrent, à plusieurs points de vue, des monographies analogues que l'on a déjà fait paraître soit en France, soit en Belgique. Ils sont à la fois plus et moins complets. Ils n'entrent pas dans les détails minutieux et parfois excessifs dans lesquels se sont complu quelques-uns de leurs devanciers. Ils n'indiquent même que rarement les quantités de denrées consommées par chaque famille et les prix moyens de subsistances, ce qui est évidemment une assez fâcheuse lacune; enfin et surtout, les comptes dont ils présentent le résumé n'ont, en général, été tenus que pendant quelques semaines ou quelques mois, fort peu pendant une année, et les estimations auxquelles ils aboutissent manquent, dès lors, d'une base suffisamment large. Mais, d'un autre côté, ils sont tous accompagnés de détails circonstanciés sur la composition de la famille, sur son histoire, sur le caractère et les relations mutuelles de ses membres. Quelquefois même, l'historique du foyer est fait non par l'enquêteur, mais par le chef de famille lui-même, et, si naïf, si peu littéraire qu'il soit généralement, cet exposé est souvent d'une réelle éloquence dans sa simplicité. C'est, pour ainsi dire, le drame d'une existence d'ouvrier qui, en quelques pages, se déroule sous les yeux du lecteur, avec ses périodes d'aisance ou de gêne, ses crises de maladie ou de chômage, ses joies rares, ses fréquentes épreuves, quelquefois aussi avec l'indication des causes de celles-ci, avec des conseils ou des réflexions sur la

façon de les éviter. C'est là ce qui constitue la réelle originalité de ce recueil, ce qui lui donne tout son prix et le rend vraiment digne d'être signalé à l'attention des économistes comme à celle des sociologues et des moralistes.

Les vingt-huit ou plutôt les vingt-sept familles ouvrières¹ décrites dans la publication de l'*Economic Club* appartiennent aux corps de métiers les plus divers, aux régions les plus différentes et se composent des éléments les plus variables. Il y en a sept habitant Londres : un plombier, un peintre, un aide-peintre, un sous-comptable, un aide-pharmacien, un savonnier et un ouvrier confectionnant des pantoufles. Neuf étaient établies dans des villes de province, depuis les plus grandes comme par exemple Liverpool et Manchester, jusqu'aux plus modestes, telles que Ashford ou le petit port de Saint-Ives dans la Cornouailles : elles avaient pour chefs un charpentier, une couturière à la machine, un homme de peine travaillant dans un magasin, des ouvriers de chemins de fer, un pêcheur, un peintre, un bon ouvrier horloger et un simple artisan, sans désignation spéciale. Six autres, vivant dans les districts méridionaux de Surrey, du Sussex et de Somerset, y

1. Une vingt-huitième famille ne semble y avoir été mentionnée que par suite d'une erreur : c'est une famille de bonne bourgeoisie, qui se compose de la mère, veuve, de ses trois fils et de ses quatre filles avec deux domestiques et qui jouit d'un revenu annuel de 715 liv. st. (près de 48 000 fr.)

cultivaient la terre. Enfin, les six dernières, ayant pour résidence les comtés miniers du centre ou du nord, le Leicestershire et le Cumberland, exerçaient, l'une la profession de tourneur de bobines, l'autre celle de bottier, et les dernières l'industrie houillère.

Une série de tableaux annexés au fascicule de l'*Economic Club* résumant les budgets des vingt-huit familles. Le premiers font connaître la composition de chacune de ces familles, le chiffre des dépenses et leurs principaux objets. Un second tableau indique le détail des dépenses d'alimentation; un troisième, le détail des autres dépenses; un quatrième et dernier, le pourcentage de chacune d'elles.

Rien de plus sec et de plus fastidieux en apparence que cette série de relevés. Mais, en réalité, pour qui sait lire et pour qui sait comprendre, il est peu de documents plus intéressants, plus instructifs et quelquefois plus émouvants que ces longues colonnes remplies de chiffres. Ce que ceux-ci expriment, en effet, ce qu'ils résumant et condensent, pour ainsi dire, dans leur sèche brièveté, ce n'est rien moins qu'une série d'existences humaines, singulièrement diverses et souvent étrangement compliquées. Il y a de ces chiffres qui donnent à réfléchir, et à réfléchir longuement; il y en a d'autres qui font gémir et presque pleurer.

Voici, par exemple, le budget d'une octogénaire, habitant depuis soixante années la même chaumière

sur le penchant de l'une des collines du joli comté de Surrey. Du temps où son mari, mort il y a deux ans, travaillait sur les domaines du voisinage, elle s'employait à la laiterie, partageant son temps entre cet ouvrage facile et le soin de ses enfants. Mais ceux-ci sont devenus grands et l'ont quittée; l'un est fermier dans les environs, marié et chargé de famille; l'autre, une fille veuve, vit dans le village voisin et est aussi pauvre que sa mère. Celle-ci n'a pas un *shilling* d'épargne, toutes ses économies et celles de son mari ayant été employées à l'établissement de son fils comme fermier. Elle ne possède que sa maisonnette et subsiste uniquement d'une pension de 4 fr. 35 par semaine que lui font ses anciens maîtres. Dans son modeste budget ces 4 fr. 35 constituent tout le chapitre des recettes. On juge de ce que peut être celui des dépenses. Une somme de 3 fr. 25 représente la nourriture de toute une semaine : le pain y figure pour 1 franc, la graisse pour 35 centimes, le lard pour 25 centimes, les œufs pour 20 centimes et le fromage pour 25. La pauvre vieille consomme encore pour 60 centimes de thé et pour 30 centimes de sucre avec 10 centimes de condiments divers. L'usage de la viande ne lui est pas possible. Elle fait seule son ménage et prend soin de son jardin. Un de ses petits-fils, après les heures d'école, vient passer la nuit auprès d'elle; c'est son unique lien avec le reste du monde. Il semble que ni voisins, ni *clergyman*, ni bureau de charité de la paroisse ne s'inquiète de cette pauvre abandonnée. Véritable

plante humaine, fixée pour ainsi dire au sol, elle s'étiole et s'éteint tristement sur ce coin de terre où elle est née, qui l'a vue croître et végéter, et que, du reste, elle n'a jamais voulu quitter, même pour aller habiter chez son fils, dans la vallée voisine.

De la campagne de Surrey transportons-nous dans le brouillard et la fumée de Manchester : nous y rencontrerons, à la suite des enquêteurs de l'*Economic Club*, un de ces types bien connus de pauvres filles qui, avec leurs dix doigts agiles, engagent la lutte traditionnelle et comme le duel éternel de la couseuse contre la misère. Celle-ci doit pourvoir, à l'aide de sa machine, non seulement à sa propre subsistance, mais encore à celle de sa mère, vieille femme de soixante-six ans, veuve d'un horloger allemand et incapable de tout travail. Comme le dit avec une concision expressive la notice qui leur est consacrée, « la mère a toujours été pauvre, et « maintenant sa fille est son unique soutien ». La jeune couturière, qui n'a pas plus de vingt-trois ans, travaille dans un magasin pour lequel elle confectionne des tabliers de fantaisie; mais elle n'a pas autant d'ouvrage qu'elle en pourrait faire. Pendant les huit semaines comprises dans l'enquête, son gain hebdomadaire n'a pas dépassé, en moyenne, 14 fr. 50, c'est-à-dire environ 2 francs par jour pour faire vivre deux personnes. Le loyer, à lui seul, a prélevé, sur cette misérable recette, une somme de 5 francs, le chauffage 1 fr. 45, l'habillement 30 centimes, une assurance 40 centimes, les frais médicaux 60 centimes, et les autres

menues dépenses 60 centimes. Il est resté 5 fr. 45 pour la nourriture des deux femmes : la viande y figure pour 1 fr. 05 et le pain pour 90 centimes en sept jours. C'est, comme on le voit, un régime d'inanition presque absolu.

Les deux femmes, il est vrai, connaissent des périodes moins pénibles : leur situation s'améliore quand elles trouvent un sous-locataire auquel elles cèdent une partie de leur misérable logement ; mais, depuis longtemps, cette aubaine leur manque. Elles sont, d'ailleurs, dans une certaine mesure, à la mendicité : toutes deux sont assidues à l'église, et là, par des démarches que l'auteur de la notice s'abstient de préciser autrement, la mère réussit à se procurer quelques dons de vêtements ou quelques secours de maladie : comment, sans cela, pourraient-elles vivre ?

Ces deux familles, il est vrai, manquent d'un chef qui travaille et ont un vieillard à entretenir. Mais prenons comme exemples le ménage du pêcheur de Saint-Ives en Cornouailles ou bien ceux des ouvriers agricoles des comtés de Somerset ou de Surrey : l'enquête nous y révèle des situations également difficiles.

La première famille, celle du pêcheur, se compose du père, de la mère et de quatre enfants, dont l'aîné est âgé de huit ans. Pas d'autre gain que celui du père, qui a été, en moyenne, de 13 fr. 50 par semaine pendant les mois d'août et de septembre 1892. La nourriture des six personnes a coûté 7 fr. 70 par semaine, — vingt-deux sous par jour,

— le loyer 1 franc, et les autres dépenses se sont élevées à 3 francs. C'est de pain et de thé que vit presque exclusivement cette famille. Elle ne pourrait subsister sans les secours d'une sœur de la mère et sans l'assistance des voisins.

Les familles de cultivateurs ruraux, sans être dans une situation réellement satisfaisante, semblent un peu moins mal partagées. L'une d'elles se compose de sept personnes, dont cinq enfants en bas âge. Le père, ouvrier agricole, dirige l'exploitation d'une ferme de 220 acres. Son revenu brut n'est pas estimé à plus de 925 francs par an. Il gagne en moyenne 14 fr. 40 par semaine et ne dépense que 9 fr. 75 : il est vrai qu'il est logé par le propriétaire, qu'il a la disposition d'un jardin dont les produits contribuent fort utilement à sa nourriture et que l'émondage des haies lui procure assez de bois pour se chauffer.

Une autre famille de paysans, composée de huit personnes, gagne 21 fr. 40 par semaine et vit avec 15 fr. 30, bien qu'elle ait un loyer de 1 fr. 55 ; une seconde, de six personnes, 24 francs de recettes et 18 francs de dépenses hebdomadaires ; une quatrième, de huit personnes, dépense 27 fr. 45, sur 31 fr. 25 de recettes par semaine. Comme la précédente, ces trois familles n'ont que de très faibles revenus en argent ; mais deux sont logées gratuitement, elles tirent en partie leur subsistance du jardin dépendant de leur maison, le chauffage ne leur coûte rien ou presque rien, et la permission de détruire les lapins fournit à l'un des

cultivateurs une ressource alimentaire qui n'est pas à dédaigner : preuve nouvelle et frappante du rôle important que les subventions en nature jouent dans la vie rurale et des adoucissements précieux qu'elles apportent à l'existence des paysans.

La même observation s'applique en partie aux ouvriers des charbonnages du Leicestershire, dont les auteurs des *Family budgets* ont également rédigé les monographies. Suivant un usage à peu près général, ils sont logés à bon compte, dans des *cottages* construits pour eux et loués par les compagnies houillères ; ils ont le chauffage gratuit et ils tirent de leur jardin, qu'ils cultivent avec amour, des pommes de terre et autres légumes qui améliorent fort utilement leur modeste ordinaire. Dans ces conditions, une famille de cinq personnes a pu vivre avec un revenu moyen de 32 fr. 50 par semaine ; une autre, de six personnes, avec 44 fr. 25 ; une troisième, de cinq personnes, avec 36 fr. 25 par semaine.

Il est à remarquer que les investigations de l'*Economic Club* ont porté principalement sur des ménages de petits artisans ou sur des ouvriers employés par l'agriculture anglaise, aujourd'hui en proie à une crise des plus intenses. A l'exception des houillères, aucune des grandes et florissantes industries anglaises ne figure dans l'enquête. On n'y trouve ni un métallurgiste, ni un filateur, ni un tisseur. Comment expliquer cette lacune ? Est-ce par une difficulté plus grande de se procurer des

informations ? ou bien par le désir d'étudier de préférence des corps d'état moins connus ? Quoi qu'il en soit, il faut tenir compte de cette particularité pour apprécier la portée réelle des résultats relevés dans l'enquête, sans en tirer des conclusions générales sur la situation de la classe ouvrière en Angleterre. Tout au plus y trouverait-on la confirmation de ce fait, déjà bien souvent signalé, que, si les grandes industries régulièrement organisées et classées donnent à leur personnel d'ouvriers instruits (*skilled workmen*) une rémunération amplement ; suffisante, les petits métiers, en quelque sorte irréguliers et accidentels, font à peine vivre les journaliers, les auxiliaires purement manuels et sans éducation technique (*unskilled workmen*) dont ils utilisent les bras.

Ceux même qui sont le mieux payés ne sont pas toujours les plus heureux, et réciproquement. C'est ce qui ressort jusqu'à l'évidence de l'enquête de l'*Economic Club*, et ce n'en est pas l'enseignement le moins précieux. S'attacher seulement ou même surtout au taux du salaire pour apprécier la situation d'un ouvrier, c'est s'exposer à commettre des erreurs de jugement énormes. Beaucoup plus importante est la régularité du travail ; bien plus encore la bonne tenue du ménage, la sobriété de l'homme, l'industrie de la femme. Enfin, l'examen attentif des budgets ouvriers, rapprochés des monographies qui les complètent, permet de constater combien l'imprévu joue un rôle considérable dans ces modestes existences des travailleurs manuels,

quel désordre il jette dans leur vie, que d'efforts il leur faut ensuite pour rétablir l'équilibre rompu par un incident inattendu, quelle différence énorme il y a, dès lors, entre le budget théorique de l'ouvrier et le compte réel de ses recettes et de ses dépenses. En principe, il n'est presque pas, chez nos voisins, de salaire d'homme qui, régulièrement payé d'un bout de l'année à l'autre, ne pût suffire à l'entretien d'une famille ouvrière moyenne, vivant dans des conditions normales et à l'abri de tout accident. En fait, il y a peu de ménages qui ne se débattent contre la gêne ou contre la misère. C'est tantôt le chômage, tantôt une maladie, tantôt un parent à soutenir, trop souvent l'inconduite ou l'ivrognerie qui causent ou perpétuent cette situation déplorable.

Rien ne saurait valoir, en pareille nature, le témoignage des intéressés recueilli par l'*Economic Club* ou même directement donné par les ouvriers eux-mêmes.

Prenons d'abord pour exemple le plombier londonien qui a, le premier, été l'objet des études de M. Henry Higgs. La misère de ses parents, causée par l'ivrognerie paternelle, l'a forcé de travailler, dès son plus jeune âge, à faire des courses, et l'a ainsi presque entièrement privé d'éducation. Resté orphelin à quatorze ans, il prend l'état de plombier et l'exerce pendant sept années avec succès. Mais, à ce moment, la vieille tante chez laquelle il logeait vient à mourir, et la saleté des garnis où il est obligé de vivre, la mauvaise qualité de la nourri-

ture qu'il trouve dans les cabarets, le poussent à se marier prématurément : c'est, du reste, un cas extrêmement fréquent parmi les ouvriers anglais, surtout à Londres. Une querelle avait fait quitter à notre ouvrier, peu de temps avant son mariage, l'atelier où il travaillait depuis sept ans : à partir de ce moment, il n'a plus été occupé que d'une façon irrégulière et intermittente. Puis sont survenus les accidents de santé. Quelques mois après la naissance du premier enfant, la mère, relevée trop vite, est atteinte de bronchite et les frais occasionnés par cette maladie mettent la famille en retard d'une somme de 11 shillings (13 fr. 75) sur son loyer. De là, expulsion, saisie et perte de leur mobilier, qui leur avait coûté 125 francs. « Depuis, « comme le dit la notice, ils n'ont jamais pu se « remettre sur pieds. » L'homme, à son tour, tombe malade et reste un mois à l'hôpital. A bout de ressources, sa femme est obligée de faire appel à l'assistance publique, aux secours de la fameuse « loi des pauvres. » Il faut voir comment celle-ci fonctionne. Ainsi que nous l'apprend la notice, « les démarches à faire, la comparution devant « les *gardiens* (administrateurs de l'assistance publique), la visite de l'inspecteur, etc., demandent près d'une quinzaine, à l'expiration de « laquelle ils étaient presque mourants de faim. Il « leur fut alloué 3 fr. 10 par semaine, et ils les « reçurent pendant deux semaines. Dès que le mari « rentra convalescent chez lui, le secours cessa. Il « n'en a jamais été réclamé d'autre. Les tristesses

« de ce temps d'épreuves, la lenteur des secours, « l'air maussade de l'inspecteur ont laissé d'amers « souvenirs dans l'âme de notre ouvrier, qui est « dévoué à sa femme et à ses enfants ».

Mais d'autres malheurs attendaient encore cette pauvre famille. Quelque temps après, leur quatrième enfant, un garçon de deux mois, mourait d'une fluxion de poitrine contractée par un jour de froid, « alors que le dernier penny était sorti de « la poche et que la chambre était sans feu ». Il fallut emprunter pour payer l'enterrement, qui fut des plus modestes et ne coûta pas plus de 37 fr. 50. La misère de ces funérailles est, même pour les parents, un souvenir douloureux, tant le peuple de Londres attache d'importance à ce que la mort soit entourée d'une certaine pompe, au moins relative.

En dépit de tout, — ajoute M. Henry Higgs, — malgré les épreuves passées, malgré leurs inquiétudes pour l'avenir, l'ouvrier plombier et sa femme n'ont rien perdu de leur honnêteté, de leur bonne humeur et de leur respect d'eux-mêmes. La femme tire le meilleur parti possible de leurs maigres ressources. Son mari aspire à un travail permanent et régulier : une bonne semaine, quand il s'en rencontre, liquide ses dettes et fait oublier la tristesse des mauvaises; elle permet de satisfaire momentanément aux besoins les plus urgents de vêtements ou de nourriture substantielle que le défaut d'argent a dû faire ajourner. Tout le bien-être que peut donner la propreté de la maison et

de la personne est relativement considérable dans ce ménage; mais l'existence précaire qu'il mène est d'un degré si inférieur que l'on n'en saurait imaginer de pire, en dehors de la faim absolue.

Et cependant, le chef de cette famille n'est pas un homme sans ressources. Son état de plombier est un des mieux rémunérés. Les ouvriers de sa force reçoivent 90 centimes par heure et travaillent de 53 à 56 heures et demie par semaine : la paie d'une semaine complète serait donc de 47 à 48 francs. Quand il ne trouve pas d'ouvrage comme plombier, le père de famille cherche à s'occuper soit comme porteur dans les hôtels de ventes publiques, soit comme colleur de papiers. Bien qu'il ait trois petits enfants et que l'état de santé de sa femme ne permette pas à celle-ci de travailler, il pourrait vivre suffisamment à l'aise, s'il trouvait toujours l'emploi de ses bras. Mais il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi. En 1891, il n'a gagné, en moyenne, que 14 fr. 45 par semaine; 33 fr. 40 en 1892 et 48 fr. 70 en 1893. Le chômage tue donc littéralement cette famille, et combien d'autres sont dans le même cas!

Si l'on veut faire en quelque sorte la contre-épreuve, il faut lire presque immédiatement après, dans la publication de l'*Economic Club*, l'autobiographie d'un sous-comptable de chemin de fer qui habite Londres et qui doit entretenir, avec sa solde, sa femme et trois enfants. Il reçoit, depuis peu, 2 250 francs par an, outre le logement, le charbon et le gaz, c'est-à-dire environ un quart de plus que

ce que gagnerait le plombier dont il a été parlé plus haut, si celui-ci avait un travail constant. Les épreuves n'ont pas manqué à un ménage plus qu'à l'autre. Dans une certaine année, la femme du sous-comptable accoucha et l'enfant mourut d'un accident, par suite de l'état d'ivresse de la garde; puis, au cours de la même semaine, la mère du mari tomba malade. Elle resta alitée pendant douze mois, et depuis, elle est à la charge de son fils chez qui elle habite. Par suite de ces divers événements, il fallut emprunter jusqu'à 500 francs à un intérêt de 10 p. 0/0, et le jeune homme n'avait encore, à cette époque, que 2000 francs d'appointements. Aussi, pendant longtemps, a-t-il, suivant son expression, trainé cette dette comme une pierre au cou; mais il était assuré d'un salaire fixe; grâce à cette inappréciable sécurité, il a pu trouver crédit et sortir enfin des épreuves et des difficultés de ses premières années de ménage.

Plusieurs autres budgets, plusieurs autres monographies de famille mériteraient une mention étendue et une étude approfondie. — Ainsi, le ménage d'un jeune horloger établi à Cambridge nous offre le tableau d'un couple ouvrier presque absolument heureux, venant d'avoir son premier enfant, vivant à l'aise, dans un petit appartement meublé avec goût, consacrant, en moyenne, de 52 à 58 francs par semaine rien qu'à l'entretien de la maison et aux dépenses personnelles de la jeune femme. Il est vrai que l'on ignore le montant des recettes, le mari ne le faisant pas connaître et pré-

levant sur elles les frais de sa toilette et de ses divertissements, qui sont ou paraissent être la musique et la bicyclette. Cette incertitude est comme une ombre au tableau. Un autre sujet d'inquiétude est la perte récente des économies du ménage, 1 400 francs placés dans une société qui a fait faillite.

En sens inverse, il y a peu de destinées plus rudes que celle du cordonnier juif de Whitechapel, dont le budget est également compris dans la collection de l'*Economic Club*. Ce pauvre homme n'a pour vivre, avec sa femme et leurs six enfants, que le prix de façon des pantouffles qu'il confectionne à raison de 35 à 55 centimes par paire. Il travaille de quatre-vingts à quatre-vingt-quatre heures par semaine et, grâce à ce labeur acharné, son gain hebdomadaire est, en moyenne, de 71 fr. 65. Il ne dépense que 62 fr. 75, dont 11 fr. 65 pour son logement. La viande est à peine consommée dans ce pauvre intérieur, et presque toute la nourriture est achetée en détail chez un revendeur du voisinage. Les prix y sont fort élevés, et la famille le sait; mais on y trouve crédit en cas de détresse, et cette considération retient la clientèle.

De toutes les monographies réunies dans le recueil que nous étudions, la plus intéressante de beaucoup est celle d'un artisan écossais, établi à Dumbarton. Il l'a écrite lui-même avec une chaleur de conviction et une sincérité vraiment touchantes. En la composant, il s'est proposé un but moral et il ne s'en cache pas. Bien au contraire, il a donné

à son mémoire le titre suivant, que l'on peut trouver un peu long et même un peu ambitieux, mais qui, à coup sûr, ne manque pas d'originalité :

« Budget de famille, écrit dans le but de montrer comment on peut s'assurer beaucoup de bien-être et faire des réserves pour les accidents de la vie, c'est-à-dire le chômage, la maladie, la vieillesse et les besoins de la femme et des enfants, en cas de mort du père survenant alors que sa famille est encore jeune. »

C'est par son propre exemple que notre Écossais se propose d'enseigner cette science précieuse autant que difficile. Il est marié et père de quatre enfants, âgés de onze, sept, quatre et deux ans. Lui et les siens, dit-il, vivent à l'aise, en achetant toujours des aliments de la meilleure qualité : ce sont, dit-il, en fin de compte, ceux qui coûtent le moins cher. Dans ces conditions, la nourriture des six personnes exige, en moyenne, 28 fr. 75 par semaine. Il faut y ajouter : 1 fr. 55 pour les impôts, 1 fr. 45 pour le charbon, 70 centimes pour le gaz, 3 fr. 40 pour l'entretien des vêtements, 50 centimes pour les journaux, 1 fr. 95 pour les frais du culte, enfin deux dépenses particulièrement intéressantes : 2 fr. 15 représentant les cotisations aux sociétés de secours mutuels, et 1 fr. 45 payés comme prime pour une assurance de 2 500 francs sur la vie. Le tout réuni s'élève à 41 fr. 70. Or, les recettes de la famille sont en moyenne, de 53 fr. 65 par semaine et même de 58 fr. 75 quand l'industrie

est prospère. Il reste donc une somme disponible variant de 12 à 17 francs par semaine, soit de 625 à 845 francs par an.

C'est sur cet excédent que l'artisan de Dumbarton paie son loyer. Mais il paie à son heure, dans la proportion qui lui convient, et de la façon la plus fructueuse pour lui-même. Il a, en effet, bâti sa maison à l'aide d'une avance faite par la société de construction (*building society*) de Dumbarton, en retour d'une annuité de 312 fr. 50. C'est environ 75 francs de plus que le loyer communément payé par les ouvriers de la ville; mais, moyennant ce léger supplément, il a la perspective de demeurer chez lui dans un temps rapproché. Il a, de plus, l'avantage de s'acquitter quand il veut dans le courant de l'année et de pouvoir, en devançant les échéances, devenir plus vite propriétaire.

Ce n'est pas le seul bénéfice que notre Écossais ait su tirer de l'association. Peu de travailleurs manuels ont autant que lui mis à profit les avantages qu'elle offre à la classe ouvrière. Il fait partie, ainsi que tous les siens, de la société coopérative de consommation, il y fait tous ses achats, et il touche, de la sorte, sous forme de bénéfice annuel, un revenu moyen de 300 à 350 francs, « qu'il n'a, dit-il, rien fait pour gagner ».

Il verse, comme on l'a vu, une cotisation hebdomadaire de 2 fr. 45 à une société de secours mutuels (*benefit society*). Voici, [d'après sa propre déclaration, ce que lui assure cette souscription :

en cas de maladie, il recevrait 27 fr. 50 par semaine pendant les six premiers mois et 12 fr. 50 par semaine durant le reste de la maladie, avec les soins médicaux et les médicaments gratuits; de plus, 550 francs seraient, à sa mort, payés à sa famille. S'il est victime d'un accident qui le mette hors d'état de travailler, il aura droit à un secours de 2 500 francs de la part d'une société et à une pension de 6 fr. 25 par semaine de la part d'une autre. Il lui est assuré, à partir de soixante ans, 12 fr. 50 de pension de vieillesse par semaine, et il a droit à un secours de même importance en cas de chômage non volontaire.

Il fait, en outre, partie de la caisse contre les accidents de travail organisée dans son corps d'état sous la direction commune des patrons et des ouvriers. Enfin, et en retour de sa prime hebdomadaire de 1 fr. 45, la compagnie d'assurance lui garantit une somme de 2 500 francs payable à son décès, « de sorte, dit-il, qu'à ma mort, ma femme « et mes enfants recevraient en tout 122 liv. st. « (3 050 francs). »

C'est à force d'industrie, d'économie et de prévoyance que l'artisan dont il s'agit a pu atteindre un pareil résultat. Et cependant, il affirme qu'il ne s'est jamais imposé de privations, qu'il n'en a pas non plus imposé aux siens. Il trace même de son existence une description séduisante sur laquelle on aime à s'arrêter après les tableaux affligeants que présentent tant d'autres budgets ouvriers. Il faut ici lui laisser la parole :

« Monsieur, dit-il, je vais vous donner un récit « abrégé de ce que nous avons fait depuis notre « mariage. Dans les premières dix années, nous « avons épargné plus de 3 750 francs, et cela après « nous être donné tous les agréments de l'exis- « tence ¹. Nous sommes bien habillés; notre « maison est confortablement meublée (le mobi- « lier est assuré pour 3 750 francs contre l'in- « cendie); tous les jours de vacance, c'est-à-dire « le jour de la fête et au nouvel an, pendant les « huit ou neuf premières années de notre mariage, « nous nous sommes régulièrement absentés, ne « nous refusant aucune distraction honnête, mais « en ayant soin de nous renfermer dans les limites « de la raison. Je n'ai pas toujours eu un revenu « aussi élevé qu'aujourd'hui; mais je me rappelle « que ma femme a économisé 22 fr. 50 sur ma « première paie, quoiqu'elle eût bien des occa- « sions de la dépenser; mais elle a toujours « subordonné ses besoins à ses moyens. Fort peu « de temps après son mariage, elle a commencé à « me tricoter un vêtement de dessous, et, depuis « lors, ni mes enfants, ni moi nous n'avons « jamais porté un vêtement de dessous qui ne fût « sorti de ses mains, car elle a une machine à « coudre. Si elle achète de temps à autre quelque « vêtement tout fait, c'est pour s'en servir comme « de patron. »

1. Littéralement : « Après avoir pris tous les plaisirs de la vie ».

C'est ainsi que d'une pièce de forte étoffe achetée 18 fr. 75 à une vente de liquidation, cette industrielle et active ménagère a su tirer un costume complet et trois autres pièces d'habillement pour ses enfants. De même, pendant ces cinq ou six premières années de ménage, elle a fait seule tous ses vêtements; mais elle a dû y renoncer quand les enfants grandissant ont commencé à absorber son temps.

L'auteur de la monographie revient avec une insistance touchante sur les inappréciables services que lui a rendus sa femme. Il ne perd pas une occasion de rappeler qu'elle a seule la direction de la maison et de rendre hommage à la sagesse de son gouvernement domestique. Voici en quels termes il s'exprime :

« Je crois en avoir dit assez pour montrer comment nous avons pu épargner, tout en jouissant des douceurs de la vie ¹; maintenant nous en recueillons les bénéfices : à un âge relativement peu avancé, nous pouvons vivre dans une maison qui nous appartient, et cette maison a cinq pièces, une salle de bains, toutes les dépendances nécessaires et un jardinet. Ma part dans la tenue du ménage n'est pas considérable : je remets entre les mains de ma femme toute ma paie dès que je la reçois; je n'ai pas d'argent de poche; s'il m'en faut, je prends les clés des tiroirs et je rends compte de tout ce que je

1. Littéralement : « Tout en prenant le bon de la vie ».

« dépense pour mes besoins personnels. Je lui donne mon avis, s'il est nécessaire; je lui fais voir que j'apprécie ses efforts, et je trouve en elle ma seule compagnie. Par principe, je ne prends aucune liqueur forte; je ne fume pas; non que je blâme ou repousse l'usage du tabac, que je considère comme un plaisir inoffensif.

« La lecture est notre principale distraction; je prends une petite part aux affaires de la ville dont je suis originaire, et l'éducation de nos enfants absorbe notre temps; nous avons des amis que nous visitons, qui nous visitent à leur tour; et puis, il y a le jardin; nous avons tous jours largement de quoi nous distraire, et nous trouvons seulement le temps trop court pour tout ce que nous avons à faire. »

Après avoir tracé avec tant de simplicité et de charme le tableau séduisant de sa vie de famille, notre Écossais va lui-même au-devant d'une objection. On peut se demander s'il a jamais connu la pauvreté, s'il a eu à lutter contre son influence déprimante, contre son action démoralisante.

« Il n'y a, répond-il, personne qui connaisse mieux que moi la pauvreté. Sans doute, jusqu'à l'âge de quinze ans, je n'ai jamais su ce que c'était que manquer de quelque chose; mais, quand mon père mourut, nous restâmes sans rien, je venais seulement de choisir mon état et je ne gagnais que 6 fr. 25 par semaine. Mon frère se mit alors à travailler, et, avec sa paie jointe à la mienne, nous nous arrangeâmes pour

« vivoter tant bien que mal jusqu'à la fin de mon
 « apprentissage; mais nous eûmes pour quelque
 « temps de rudes luttés à soutenir. Ce qui aggra-
 « vait la situation, c'est que ma mère avait perdu
 « l'usage d'un bras et ne pouvait faire que fort peu
 « de chose dans son ménage; de sorte que j'ai
 « connu ainsi les deux rôles ¹. »

L'artisan de Dumbarton ne se borne pas à raconter sa propre histoire : il entend donner à son récit une conclusion pratique, en tirer un enseignement moral et général. Il est Écossais, probablement presbytérien, parlant un peu prêcheur de nature; — et nous n'aurions garde de le regretter, car, depuis l'*Autobiographie* de Franklin, on trouverait peu de pages plus attachantes, plus instructives, d'une éloquence plus simple et plus persuasive que celles qui terminent sa notice.

« On peut se demander, — dit-il, — si une telle
 « vie (analogue à celle qu'il a menée) est possible
 « pour la majorité des ouvriers. J'affirme, à bon
 « escient, que, pour 50 0/0 des bons artisans, au
 « moins dans ma ville, c'est leur faute s'ils n'ont
 « pas de vie de famille. Il y en a beaucoup qui juge-
 « raient ma paie très faible; un très grand nombre
 « de bons artisans gagnent de 50 à 75 francs par
 « semaine, et cela non seulement à Dumbarton,
 « mais, en général, dans tout le pays qui borde la
 « rivière... »

1. Littéralement : « De sorte que j'ai eu l'expérience des deux faces de la question ».

Et, cependant, combien il y en a peu qui sachent faire de cette somme l'usage qu'il faudrait!

« Monsieur, — dit notre ouvrier moraliste, —
 « quand vous m'avez demandé si je consentirais
 « à vous envoyer le tableau que je vous ai donné,
 « j'y ai consenti avec empressement, car je souffrais,
 « comme vous le savez, d'une très vive
 « déception : à ce moment, venait de mourir un
 « de mes amis que je supposais avoir mis de côté
 « assez d'argent pour éviter à ses enfants la triste
 « nécessité de demander assistance à qui que ce
 « fût. Il y eut là une profonde déception pour
 « beaucoup de ses amis, mais ce n'a pas été la
 « seule. Cinq de mes camarades sont morts, tous
 « gagnant un bon salaire (de 50 à 75 francs par
 « semaine), tous bons ouvriers et très intelligents.
 « Eh bien, après de longues années de travail
 « constant avec le salaire que je viens d'indiquer,
 « quel a été le résultat? Ils n'ont rien laissé pour
 « faire vivre leurs femmes et leurs enfants; trois
 « d'entre eux n'ont même subsisté durant leur
 « maladie que des secours de leurs patrons et de
 « leurs camarades. Deux sont morts subitement;
 « un seul avait eu la prévoyance d'assurer sa vie
 « pour 2500 francs, et cela juste deux ans avant sa
 « mort.

« Quant aux causes de cette déplorable impré-
 « voyance, il n'est pas besoin de les chercher bien
 « loin. Il est si facile de dépenser son salaire d'ar-
 « tisan, cent fois plus facile que d'en épargner la
 « moindre partie! Presque tout dépend des femmes

« des ouvriers, à tel point que, si elles ne sont
 « économes, industrieuses et si elles ne possèdent
 « la science du ménage, jamais un ouvrier ne
 « pourra s'en tirer. Il y a une chose que l'on peut
 « voir tous les jours : deux femmes d'ouvriers
 « ont la même somme pour faire aller le ménage
 « et se trouvent dans les mêmes conditions. L'une
 « tient sa maison en bon état et ses enfants font
 « plaisir à voir; l'autre n'est jamais à son aise,
 « sa maison et ses enfants ne sont rien moins
 « qu'agréables à regarder.

« Mais, si l'absence d'économie contribue beau-
 « coup à empêcher nombre d'artisans d'avoir
 « jamais aucunes ressources, il y a une autre
 « cause qui agit bien plus encore et dont nous
 « voyons les effets dans les rues ou devant les
 « tribunaux de police : c'est l'abus des liqueurs
 « fortes. Mais ce n'est pas l'ivrognerie qui fait tout
 « le mal, c'est aussi l'usage soi-disant modéré des
 « spiritueux. Il peut, je l'admets, ne pas nuire à
 « ceux qui ont les moyens de s'y livrer; mais,
 « néanmoins, je crois avoir prouvé, par les
 « comptes que j'ai donnés, que, dans les dépenses
 « d'un artisan, il n'y a pas place pour un luxe
 « aussi peu légitime. Même renfermé dans cer-
 « taines limites, il agit encore indirectement, car
 « il laisse si peu de marge pour un excédent que
 « l'on ne trouve plus que ce soit la peine de mettre
 « celui-ci de côté.

« Monsieur, si vous saviez, si ceux qui, comme
 « vous, s'intéressent au bien-être de la classe

« ouvrière, savaient le mal horrible que cette pas-
 « sion fait dans notre milieu, — au point de vue
 « moral, physique et pécuniaire, — vous feriez
 « tout ce qui est en votre pouvoir pour supprimer
 « ce qui l'entretient; le plus grand malheur de
 « tous est la licence de l'épicier. Monsieur, ce
 « fléau s'attaque aux femmes dans notre pays, et,
 « s'il n'est enrayé, il exercera des ravages qui
 « rendront des générations entières incapables de
 « quoi que ce soit, — à supposer qu'il y en ait
 « encore. »

Après avoir si fortement dénoncé le mal et ses causes, l'auteur de la notice indique les remèdes : bien qu'il paraisse libéral et peut-être même radical, s'il en faut juger par l'admiration qu'il professe pour les discours de Lord Roseberry, ce n'est ni d'une transformation de la société, ni même des réformes politiques qu'il attend une amélioration de la situation. Pour lui, le problème est d'ordre moral; c'est, avant tout, une question d'enseignement. Il voudrait, — et Dieu sait à quel point il a raison, aussi bien pour l'Écosse que pour d'autres pays! — il voudrait que l'éducation donnée aux femmes fût plus pratique, qu'on leur enseignât les responsabilités qui leur incombent dans leurs diverses positions de sœur, d'épouse et de mère; qu'on leur apprît aussi la science du ménage. Il faudrait, du reste, que cet enseignement leur fût donné du dehors, car les pères et mères actuels sont, pour la plupart, hors d'état de former, à ce point de vue, les jeunes générations. Il en est des hommes comme

des femmes : ils ont besoin d'apprendre les premiers éléments de leurs devoirs comme pères et comme maris ; il faut les pénétrer surtout, — et c'est ce que l'on oublie trop, — du sentiment de leur responsabilité personnelle, de l'obligation qui s'impose chacun de faire de son mieux dans sa sphère.

« Ce n'est pas, — ajoute l'artisan écossais, — ce n'est pas là une tâche commode ; mais, à mon avis, elle doit être accomplie dans la chaire, à la tribune et dans la presse, sans relâche et en toute occasion¹, jusqu'à ce que les ouvriers aient adopté pour principe de regarder devant eux et de ne plus vivre au jour le jour. Actuellement, si l'un d'eux les exhorte, ils le traitent de fou ; et, si un riche l'essaie, ils lui disent ou plutôt ils disent derrière son dos qu'il en parle à son aise, bien que peut-être il soit devenu riche précisément en faisant ce qu'il les exhorte à faire.

« Et, comme ceux d'entre nous qui s'intéressent à la question de la tempérance, mettent leur principal espoir dans la jeunesse, cette question doit surtout être traitée avec elle : à nos jeunes hommes, à nos jeunes femmes il faut enseigner les principes de l'économie, du sacrifice et de la prévoyance pour eux-mêmes comme pour ceux qui leur appartiennent et dont ils sont responsables.

« Ce budget, — conclut-il, — a été dressé non

« pour montrer à combien peu de frais une famille peu vivre, mais plutôt pour prouver qu'un artisan ordinaire peut et doit se rendre indépendant des épreuves et des accidents inséparables de la vie, à moins que ceux-ci ne soient tout à fait exceptionnels. Or, c'est le contraire qui arrive ; on ne saurait le nier, et j'ai essayé d'en montrer la raison dans ce budget.

« On peut objecter que l'excédent laissé par la dépense n'est pas assez considérable pour faire face à l'entretien d'une famille pendant les jours de repos et en cas d'accidents. C'est là toute la question. S'il n'y a aucune réserve faite, lors de l'entrée en ménage, en vue des charges supplémentaires que l'on aura nécessairement à supporter pour élever les enfants jusqu'au moment où ils pourront à leur tour devenir une aide, on sera dans une gêne perpétuelle ; au moindre accident, les parents seront incapables de supporter la dépense extraordinaire qui en résultera, ou, si c'est le chef de la famille qui est atteint, les siens tomberont dans la misère. Si tous ceux qui pourraient se rendre indépendants de ces accidents voulaient bien le faire, il serait aisé de secourir les gens vraiment pauvres, vraiment infortunés qui peuvent se trouver parmi nous ».

Telle est la déposition que l'artisan de Dumbarton a eu l'excellente idée d'envoyer aux enquêteurs de l'*Economic Club* et où l'on ne peut regretter que l'absence d'une pensée religieuse.

¹ Littéralement : « En saison et hors de saison », expression biblique.

Les vérités qu'elle met en lumière ne sont assurément pas nouvelles. Maintes fois, des conseils analogues ont été adressés aux ouvriers par leurs amis les plus sincères et les plus désintéressés; mais rarement ils ont été formulés avec autant de conviction et d'autorité par un de leurs camarades, qui vit encore comme eux d'un travail manuel et qui a commencé par prêcher d'exemple. C'est ce qui nous semble donner à cette sorte de prédication, si juste d'ailleurs et si forte, une saveur particulière et un prix inestimable.

Elle forme comme la conclusion morale de l'enquête dont nous venons d'essayer de donner un aperçu. Considérée au point de vue matériel, c'est-à-dire sous le rapport des recettes et des dépenses des familles étudiées, celle-ci donne les résultats suivants :

A Londres, le gain moyen des familles comprises dans les monographies de l'*Economic Club* varie, par semaine, de 71 fr. 55 pour un ouvrier fabriquant des pantoufles à 18 fr. 70 pour un plombier. Quant aux dépenses, elles oscillent entre 62 fr. 10 et 14 fr. 45, laissant des excédents qui vont jusqu'à 13 fr. 70 et des déficits atteignant 4 francs par semaine.

Dans les villes de province, le plus fort salaire moyen est de 53 fr. 75 par semaine : c'est celui de notre artisan de Dumbarton. Le plus faible, gagné par un pêcheur de Saint-Yves, ne dépasse pas 13 fr. 50. Les dépenses varient en proportion, de 11 fr. 05 à 58 fr. 35, et les budgets se soldent

généralement par un excédent qui s'élève jusqu'à 13 fr. 75 pour une seule semaine. Il est vrai qu'il se réduit, dans un autre cas, à 0 fr. 40 et qu'un contre-maitre de chemin de fer, pourtant assez bien payé, accuse un déficit hebdomadaire et moyen de 5 fr. 65.

Enfin, dans les districts ruraux, les différences de salaires ne sont guère moins fortes : l'écart varie du simple au triple, entre l'ouvrier agricole du Somersetshire gagnant 14 fr. 40 et le tourneur de bobines du Cumberland, dont le gain moyen est de 40 francs par semaine. La plus faible dépense est également celle du paysan du comté de Somerset : elle ne dépasse pas 9 fr. 75 par semaine; il est vrai qu'il est logé gratis et vit en grande partie des produits de la ferme. La plus forte est celle du tourneur de bobines du Cumberland : elle atteint 38 francs pour quatre personnes. La balance du compte n'est pas toujours indiquée : quand elle l'est, elle fait généralement ressortir un boni, variant de 3 fr. 50 à 6 fr. 10 par semaine.

Il est, comme on le voit, presque impossible de tirer aucune conclusion matérielle et précise d'une réunion de chiffres si dissemblables s'appliquant surtout à des familles aussi diverses de composition que de mode d'existence : on ne peut qu'y trouver une nouvelle preuve de l'extrême difficulté que présentent les monographies de familles ouvrières et de la nécessité de les multiplier presque à l'infini pour arriver à des moyennes et faire autre chose qu'un travail de simple curiosité.

Beaucoup plus instructive est la proportion relevée entre les dépenses de différente nature supportées par les familles qui ont fait l'objet de l'enquête.

Le loyer et les impôts absorbent :

A Londres, de 14 à 35 p. 0/0 du revenu; en général, 25 p. 0/0;

Dans les villes de province, de 9 à 35 p. 0/0; en général, de 13 à 21 p. 0/0;

Dans les districts ruraux, de 7 à 14 p. 0/0; souvent le logement est gratuit.

Le plus gros chapitre est naturellement celui de la nourriture.

Celle-ci n'exige jamais moins du quart (28,55 p. 0/0) du revenu de la famille; quelquefois elle en absorbe près des neuf dixièmes (88,54 p. 0/0). La proportion habituelle est de 40 à 60 et même 70 p. 0/0. On a souvent observé que, plus le revenu d'une famille était faible, plus était relativement forte la part des dépenses d'alimentation. Toutefois, cette proportion est loin d'être constante dans les budgets d'ouvrier qui viennent d'être dressés en Angleterre. Le chiffre des dépenses de nourriture y est bien plutôt influencé par la résidence de chaque famille et par le nombre des membres dont elle se compose.

La part de la viande est de 5,03 p. 0/0 au *minimum*, pour l'ouvrier fabricant des pantoufles établi à Londres dans le quartier de Whitechapel, et de 31,77 p. 0/0 au *maximum*, pour un employé de chemin de fer habitant Saint-Yves. La propor-

tion normale oscille entre 10 et 20 p. 0/0. Quant au pain, les quantités consommées paraissent encore beaucoup plus variables : un employé de chemin de fer, à Saint-Yves, a dépensé, en pain et farine, 26,04 p. 0/0 de son gain; c'est le chiffre le plus élevé; mais le *minimum* est tombé à 4,32 p. 0/0 pour un charpentier de Liverpool. En général, la proportion est, comme pour la viande, de 10 à 20 p. 0/0.

Restent les chapitres que l'on pourrait appeler caractéristiques, ceux qui permettent le mieux d'apprécier la valeur morale d'un ouvrier et de sa famille : les dépenses de boissons, les dépenses de prévoyance et les économies. A ce point de vue, l'ensemble des budgets publiés par l'*Economic Club* montre à quel point sont fondées et nécessaires les exhortations de l'artisan de Dumbarton. Sans doute, ils n'accusent, pour la plupart, qu'une assez faible dépense en boissons alcooliques (de 0,4 à 12 p. 0/0 et, en moyenne, 3 p. 0/0 du total); mais cela est déjà trop, et, d'ailleurs, on peut se demander, comme le font les enquêteurs, si les déposants ont toujours été, sous ce rapport, d'une sincérité absolue. Dans tous les cas, si l'on envisage l'ensemble de la classe ouvrière du Royaume-Uni, les ravages de l'alcoolisme ne font doute pour personne, et l'on ne saurait trop énergiquement le dénoncer comme l'une des causes principales, ou même comme la cause déterminante de la misère. Cela, malheureusement, est vrai de bien d'autres pays que l'Angleterre.

Après l'alcoolisme, c'est le chômage qui, d'après la plupart des monographies recueillies ou rédigées par l'*Economic Club*, engendre le plus de malaise et de souffrance. Il est d'ailleurs très difficile à éviter complètement, surtout dans un pays comme l'Angleterre, qui s'est constitué le fournisseur du monde entier et qui, dès lors, ressent le contre-coup des crises de tout genre éclatant sur tous les points du globe. Survient-il une guerre, une épidémie, une famine, un sinistre quelconque sur un des marchés lointains qui consomment des produits anglais, une concurrence nouvelle vient-elle à surgir, la fabrication, toujours poussée à son *maximum*, doit s'arrêter ou se limiter, et voilà, par suite d'un phénomène économique dont la cause même leur échappe, des milliers, parfois des millions d'ouvriers privés de travail ou, tout au moins, réduits à des journées incomplètes, parfois insuffisantes pour les faire vivre. On dirait de ces essaims de fourmis ailées, de ces nuées d'insectes que l'on voit parfois emportés par un cyclone ou broyés tout à coup par un tourbillon. Il faut ajouter que les perfectionnements incessants des procédés de fabrication permettent de créer une masse toujours grandissante de produits de plus en plus difficiles à placer. Enfin, la population de la Grande-Bretagne s'accroît rapidement, et avec elle le nombre des bras à employer, sans compter que, de jour en jour, la crise agricole chasse les paysans de la ferme à la ville et des champs vers les manufactures. Par toutes ces causes réunies, l'armée

des « sans travail » augmente chez nos voisins et devient, pour eux, une cause de sérieuses inquiétudes. Mais ce qui aggrave le chômage, ce qui contribue à le rendre plus pénible pour ceux qu'il atteint, plus nuisible à la société tout entière, c'est précisément qu'il s'abat sur des ouvriers sans ressources et en général sans crédit. Des économies permettraient de traverser les mauvais jours sans trop de peine; l'imprévoyance, si justement signalée et déplorée par l'artisan de Dumbarton, fait de tout arrêt de travail un désastre irréparable. Or, l'économie n'est pas une vertu anglaise, et, la plupart du temps, ce qui en rend la pratique presque impossible, c'est l'infériorité de la femme du peuple comme ménagère. A ce point de vue, les doléances de l'ouvrier écossais ne sont que trop justifiées. Il en résulte que le travailleur britannique vit au jour le jour, portant, comme il le dit, l'argent « de la main à la bouche », et qu'il parle généralement avec dédain de ceux qui se privent pour entasser des écus¹. C'est une des grandes faiblesses de ce peuple si fort. Ainsi, sur les vingt-huit budgets dont on vient de donner l'analyse, six seulement inscrivent sous la rubrique *économie*, des sommes variant de 13 fr. 75 à un penny ou deux sous par semaine. Il faut, il est vrai, constater en revanche que, sauf une seule exception, toutes les familles ont payé des primes d'assurances ou des cotisa-

1. Il est d'ailleurs à remarquer que, lorsqu'il épargne, il fait souvent preuve d'une très grande imprudence dans le placement de son argent.

tions aux sociétés de secours : ces cotisations varient de 5 fr. 75 à 10 centimes ; généralement elles oscillent entre 30 centimes et 2 francs par semaine. Ce fait est à retenir : il prouve avec tant d'autres quelle extension considérable la pratique de l'assurance, comme celle de l'association, a prise dans la classe ouvrière anglaise, et quels bienfaits inappréciables celle-ci sait en retirer.

Je ne puis, en terminant cette étude déjà trop longue, me défendre d'une dernière réflexion qui s'en dégage, pour ainsi dire, d'elle-même. Au moment où j'achevais la lecture des budgets et des monographies publiés par l'*Economic Club*, le congrès socialiste tenait, à Londres, de bruyantes et tumultueuses assises. Parmi les résolutions qu'il vota se trouvaient, comme on sait, les vœux ordinaires en faveur de la réglementation du travail : journée *maxima* de huit heures, surveillance et inspection de l'industrie à domicile, interdiction d'employer aucun enfant à un travail industriel quelconque avant l'âge de seize ans, ni de lui demander avant dix-huit ans révolus plus de vingt-quatre heures de travail par semaine ou de quatre heures par jour.

En lisant ou plutôt en relisant ces articles d'un projet de règlement international déjà connus depuis longtemps, je ne pouvais m'empêcher de me reporter aux budgets ouvriers, aux monographies que j'avais sous les yeux. J'y trouvais non des considérations générales ou de simples théories, mais des faits empruntés à la vie réelle, à l'existence d'ouvriers contemporains racontant leur

propre histoire. Or, dans toutes leurs biographies, se rencontraient des périodes plus ou moins prolongées pendant lesquelles ces modestes travailleurs avaient dû doubler leur effort et se livrer à un labeur prolongé afin de compenser les pertes résultant d'un chômage antérieur, d'un événement de famille ou d'un accident de santé. Comment auraient-ils pu se tirer d'affaire s'ils avaient été ensermés dans les mailles de la réglementation sévère imaginée par leurs amis les socialistes du congrès de Londres? Que serait devenu l'artisan de Dumbarton, après la mort de son père, si, dépourvu de tout soutien et de toutes ressources, il avait été forcé d'attendre une année encore avant d'entrer dans un atelier? Dès l'âge de quinze ans, aurait-il dû tomber à la charge de l'assistance publique? Que serait-il advenu du plombier de Londres si, dans ses alternatives fréquentes de travail et de chômage, il n'avait jamais pu faire de journées dépassant huit heures et combler ainsi, dans les moments favorables, les déficits de son pauvre budget? Comment vivrait l'ouvrier juif de Withechapel qui entretient sa nombreuse famille en confectionnant des pantoufles, mais qui est pour cela obligé de travailler non pas seulement pendant les quarante-huit heures réglementaires, mais bien quatre-vingts et même quatre-vingt-quatre heures par semaine? Le produit des quarante-huit heures de travail suffirait à un homme seul : pourquoi prétendrait-on appliquer la même règle et la même mesure à un père de famille chargé de

six enfants? Sans doute, il est nécessaire que la durée de la journée, surtout pour les femmes et les enfants, ne dépasse pas un *maximum* raisonnable; mais cette limite doit être suffisamment élastique, et surtout il faut que les ouvriers mâles et majeurs restent libres de débattre ou de fixer à leur gré les conditions de leur travail. Il est non moins indispensable de faire sortir l'industrie de l'espèce d'état rudimentaire dans lequel elle se trouve encore trop souvent, d'organiser dans chaque métier une sorte d'observatoire du travail qui puisse renseigner le monde ouvrier sur les fluctuations de l'offre et de la demande, de façon à prévenir autant que possible la surproduction et le chômage; mais ce ne sera pas la réglementation officielle, si chère aux socialistes, qui pourra ainsi limiter la production et surtout régir les échanges internationaux; ce sera l'initiative privée, l'entente des intéressés qui, seule, sera en mesure de remplir cet office, comme elle le fait déjà, d'ailleurs, dans un certain nombre de corps d'état. Autrement, et si l'on prétendait coucher l'industrie sur un lit de Procuste, il en serait d'elle comme des victimes du brigand mythologique; elle périrait et les ouvriers avec elle. Combien est plus sage, plus pratique et plus moral l'artisan de Dumbarton dont nous citons tout à l'heure les paroles, quand, pour relever la classe ouvrière, il fait appel à la tempérance, à l'économie, à l'instruction, au respect de soi-même; quand, pour développer ces vertus, il demande le concours de tous

les hommes de bonne volonté! Sans doute il reconnaît que cette tâche est difficile et lourde, et il a raison de le dire; mais il a plus raison encore quand il ajoute qu'elle doit cependant être accomplie.

UNE ENQUÊTE AUTRICHIENNE
SUR LA
SITUATION DE LA CLASSE OUVRIÈRE
DANS LA CISLEITHANIE ¹

Le socialisme est partout : c'est le mal du siècle. Nul peuple n'est à l'abri de ses attaques, pas même ceux qui en semblaient le mieux préservés par leur constitution politique et sociale. Comme les monarchies, les républiques en sont atteintes; il suffit de citer la Suisse, les États-Unis et nous-mêmes. Il sévit dans des pays de vieille industrie et de large liberté, tels que la Belgique; il n'est pas moins puissant chez des nations militaires et disciplinées qui ne sont nées que de fraîche date à la vie industrielle : en Allemagne, par exemple. L'Autriche elle-même, si longtemps considérée comme la terre classique du patronat patriarcal et de la paix sociale, l'Autriche connaît les embarras et les dangers de la question ouvrière. Elle a un Code industriel aussi compliqué que fréquemment

1. Lecture faite à l'Académie des sciences morales et politiques dans ses séances des 7 et 14 avril 1888.

remanié; comme l'Angleterre, comme la France, comme la Belgique, elle a fait une enquête officielle sur la situation des classes ouvrières; enfin, il y a peu de mois, des émeutes courtes et violentes ont dénoté, à Vienne et à Brünn, dans la Basse-Autriche de même qu'en Moravie, l'existence d'un parti anarchique entreprenant et relativement nombreux. Les partis se sont, bien entendu, emparés de ces incidents pour les expliquer chacun au gré de ses passions. Les slavophiles ont attribué la propagation des idées anarchistes à l'exploitation éhontée dont les ouvriers seraient victimes de la part de patrons allemands; les Allemands, de leur côté, ne se sont pas fait faute d'incriminer l'ignorance, l'insubordination et la violence slaves; les uns et les autres se sont trouvés d'accord pour s'en prendre de tout aux Juifs. Pour les libéraux, la véritable cause du mal a été l'excès de la réglementation; pour les conservateurs, l'absence d'organisation corporative dans la grande industrie, la substitution des fabriques aux petits métiers et l'insuffisance de la protection légale accordée aux ouvriers de fabrique.

L'Académie voudra bien, je l'espère, me dispenser de prendre parti dans ce conflit qui nous est étranger. Aussi bien est-il malaisé, surtout à distance, de déterminer dans quelle mesure chacune des circonstances spéciales et locales que je viens d'indiquer a pu contribuer aux explosions socialistes dont Brünn et Vienne ont été le

théâtre. Celles-ci nous paraissent, d'ailleurs, avoir une cause plus générale et plus grave qu'on retrouve, avec le pessimisme, au fond de presque toutes les agitations populaires de notre temps. Cette cause, il faut bien l'appeler par son nom: c'est la misère, mal aussi vieux que le monde, hélas! et, sous certains aspects, moins repoussant aujourd'hui qu'autrefois, mais beaucoup moins patiemment supporté et, par suite, tout aussi douloureux.

Pour guérir cette plaie de misère, d'où le socialisme est né, la première condition est de la sonder courageusement, et l'on n'y manque guère aujourd'hui. Mais il ne suffit pas de la sonder dans son propre pays, il faut l'étudier aussi à l'étranger, et se rendre compte des conditions de la production parmi les divers peuples européens qui tendent, de jour en jour, malgré les barrières de douanes, à ne plus former, au point de vue de la concurrence industrielle, qu'une seule et même nation. C'est à quoi nous aident puissamment les enquêtes ouvrières, officielles ou privées, que nous voyons depuis quelques années se multiplier si rapidement chez nous et autour de nous, hier en Angleterre, aujourd'hui en Belgique, il y a quelques années en Autriche.

Dans ce dernier pays, le Reichsrath avait, en 1883, institué une vaste enquête parlementaire, destinée à éclairer la discussion d'un nouveau tarif douanier et à préparer le vote des projets de loi, alors en élaboration, sur les conditions du travail

dans l'industrie. Depuis lors, une nouvelle enquête, émanant de l'initiative privée, est venue contrôler et compléter les résultats de la première par des investigations minutieuses portant plus spécialement sur les industries textiles et métallurgiques dans les trois principales régions manufacturières de la Cisleithanie : Vienne et ses environs, la Bohême, la Moravie.

C'est de cette dernière enquête que je demande à l'Académie la permission de l'entretenir quelques instants. Elle a été ouverte, conduite et publiée par un recueil périodique viennois, dont le titre dit assez les tendances, *Die Osterreichische Monatschrift für christliche Social-Reform, Gesellschafts-wissenschaft, u. s. w.* (Revue mensuelle autrichienne de réforme sociale et d'économie sociale chrétienne). Reprenant une œuvre commencée dès 1879 par son prédécesseur, l'abbé Tschörner, le nouveau directeur de cette revue, M. de Vogelsang, entreprit, il y a quatre ans, de recueillir et de publier une série de renseignements sur « la situation matérielle que l'organisation économique actuelle a faite aux travailleurs « manuels de l'Empire autrichien » : telles sont les expressions dont il se sert. A cet effet, il entra en rapports, par l'intermédiaire de ses correspondants, avec des représentants des différents corps de métier dans les diverses parties de la monarchie. Mais son collaborateur principal, — on pourrait presque dire unique, — fut un fabricant d'instruments de précision, M. Ernest Schneider, établi à

Mähring, près Vienne, depuis 1871, et qui, après avoir établi avec succès dans ses propres ateliers le système du travail de 56 heures par semaine, avec paies élevées, a voulu dévoiler les inconvénients de toute nature du surmenage industriel et des salaires de famine encore en vigueur autour de lui. Pour faire la lumière sur cette délicate question, M. Ernest Schneider et M. de Vogelsang ont cru devoir s'adresser aux intéressés eux-mêmes, ou, du moins, à la classe d'intéressés la plus nombreuse, c'est-à-dire aux ouvriers. Ils ont jugé sans doute, et avec quelque raison, que les patrons avaient eu déjà suffisamment la parole dans l'enquête officielle ouverte, l'année précédente, devant le Reichsrath. Ils ont, d'ailleurs, conduit leur enquête suivant un mode spécial qui n'est pas à l'abri de la critique, mais qui peut aussi se défendre : dans chaque branche d'industrie, dans chaque localité, dans chaque atelier, ils ont recueilli, soit de vive voix, soit par écrit, le témoignage de correspondants qui leur étaient ou personnellement connus, ou spécialement désignés, et dont ils ont eu souvent le soin de contrôler les dires les uns par les autres. Ces témoins, il est vrai, n'ont répondu ni publiquement ni contradictoirement, leurs noms ne sont pas connus. M. de Vogelsang a fait siennes leurs dépositions en les publiant; il en a seul assumé la responsabilité. Au premier abord, une enquête faite dans ces conditions motive les plus sérieuses réserves et semble même dénuée d'autorité. Toutefois, il faut tenir

compte des motifs qui ont déterminé MM. de Vogelsang et Schneider à suivre cette voie. Ils ont craint que, si les ouvriers interrogés répondaient publiquement, comme dans l'enquête officielle ouverte devant le Reichsrath, ils ne fussent obsédés par la crainte de représailles possibles de la part de leurs patrons et que la liberté de leur témoignage n'en fût singulièrement entravée. Ils ont pensé que, pour avoir l'expression complète et franche de leurs griefs, il était préférable de leur conserver le bénéfice de l'anonyme. En outre, toute personne visée par une publication périodique ayant d'après la loi autrichienne sur la presse le droit d'exiger l'insertion, dans la même publication, des rectifications qu'elle juge nécessaires, il y avait là, pour les parties lésées, un moyen facile de rétablir la vérité et, par là même, une garantie préventive de véracité en faveur de MM. de Vogelsang et Schneider et de leurs renseignements. Or, en fait, sur près de trois cents notices publiées dans la *Revue mensuelle*, neuf seulement ont été l'objet d'une réclamation. Quels qu'aient pu être les mobiles ou les arrière-pensées des auteurs de l'enquête, cette circonstance donne à leur œuvre une réelle valeur et une incontestable autorité.

L'ensemble des renseignements recueillis remplit près de 300 pages de petit texte et se rapporte à 260 fabriques distinctes, sans compter les résumés et les tableaux s'appliquant à des groupes d'établissements ou de petites industries. De ces notices, 127 concernent les industries textiles et

celle du vêtement, 63 les industries métallurgique et minière, 70 des industries diverses, principalement les industries céramique, verrière, chimique et celle du bois. Parmi les fabriques ou usines ainsi décrites, 65 étaient situées dans la Basse-Autriche, 64 en Moravie et dans la Silésie autrichienne, 66 en Bohême, 31 en Styrie, 34 dans les autres provinces cisleithanes (Tyrol, Vorarlberg, Salzbourg, Haute-Autriche, Carinthie, Istrie et Galicie). D'après les chiffres fournis par MM. de Vogelsang et Schneider, la moitié environ de ces fabriques réunissaient un personnel de 45 000 ouvriers, ce qui permet de supposer avec toute vraisemblance que l'ensemble des notices publiées s'applique à une population ouvrière de 90 000 ou 100 000 personnes.

Mon intention n'est pas de reproduire ici, *in extenso*, ni même en résumé, cette longue série de monographies : ce serait singulièrement abuser de la patience de l'Académie.

Qu'il me suffise de rappeler que je les ai toutes non seulement lues, mais traduites, et que cette traduction, jointe comme pièce justificative à la présente étude, est à la disposition de quiconque désirerait la consulter.

Je me bornerai, quant à présent, à en tirer, pour ainsi dire, la quintessence en constatant les résultats généraux qui s'en dégagent et en insistant sur quelques particularités plus spécialement dignes de remarque.

Lorsqu'on veut se rendre compte de la situation

des ouvriers dans un pays, et, en un certain sens, de l'état moral de ce pays lui-même, le premier point à éclaircir est celui-ci : quelle est la durée de la journée de travail? A cette question il n'y a pas, bien entendu, de réponse absolument précise. Il faut se contenter d'une série d'indications de détail dont on peut seulement dégager une sorte d'impression générale et approximative. Celle qui reste au lecteur, après avoir parcouru les minutieuses études de MM. de Vogelsang et Schneider, est que l'ouvrier autrichien fournit, le plus souvent, une journée d'une longueur excessive. Avec l'ouvrier allemand, il est un des plus chargés qui soit en Europe. Dans l'industrie textile, par exemple, l'enquête que nous analysons a relevé des journées de 13, 14, 16, 17 et jusqu'à 18 heures, très rarement 10 1/2, jamais moins de 10, le plus souvent 12. La situation est un peu différente dans les autres branches d'industrie, notamment dans la métallurgie, dans les mines et dans les usines à feu continu, telles que les verreries et porcelaineries, où la nature même du travail en rend, le plus souvent, la prolongation impossible au delà d'une certaine limite : toutefois, si les journées de 10, 10 1/2 et 11 heures y prédominent, celles de 12 heures et plus n'y sont pas rares; elles forment la règle dans l'industrie des boutons, dans celle du cuir, des allumettes, etc. Il y a, en outre, d'une province à l'autre, des différences sensibles au point de vue du nombre d'heures de travail que chaque ouvrier est appelé à fournir : à Vienne,

dans la petite industrie, sauf pour les tailleurs, cordonniers ou autres artisans aux pièces, la journée ne dépasse guère 10 heures par jour; en Styrie et dans les autres régions alpestres, elle se prolonge bien au delà; mais c'est surtout en Bohême et plus encore en Moravie que l'on a constaté les abus les plus criants. Ce qui rend ceux-ci plus douloureux et plus funestes, c'est leur généralité : il n'y a qu'un seul horaire pour tout le personnel, pour la femme, pour l'enfant de quatorze ans, pour la jeune fille comme pour l'ouvrier majeur, et cet horaire, déjà exagéré pour l'homme adulte, devient délétère, mortel même quand il est imposé à des organismes faibles ou en voie de formation.

Certains faits relevés, à ce point de vue, par l'enquête de MM. de Vogelsang et Schneider, sont particulièrement douloureux. Voici, par exemple, en Basse-Autriche, à Neunkirchen, une fabrique d'impressions sur étoffes où la masse des ouvriers ne travaille pas plus de 11 heures; mais on nous dit que, dans les ateliers de séchage, où l'on n'emploie que des femmes et des filles et où l'on entretient artificiellement une température de 40 degrés, la journée dure de six heures du matin à dix heures du soir, et se prolonge même, au moyen de relais, toute la nuit¹. Les ouvriers de MM. Daubeck et fils, de Vienne, fabricants de tapis, de chenilles en

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*, 1^{er} fascicule, p. 13.

soie et coton et de rideaux et lissus de jute, travaillent de 14 à 16 heures par jour ¹. Dans la filature Abeles, à Erlach (Basse-Autriche), des enfants au-dessous de quatorze ans travaillent, — paraît-il, — de cinq heures du matin à trois heures de l'après-midi : à ce moment, ils se rendent à l'école, où ils restent jusqu'à cinq heures et demie, pour rentrer alors à la fabrique et y travailler encore jusqu'à sept heures ².

En Moravie, dans la Silésie autrichienne, en Bohême, la situation est partout lamentable. A Brünn, chez MM. Reibhorn et Max Kohn, 13 heures de travail avec prolongation fréquente ³; dans la filature Engel, 12 heures ⁴. Dans la fabrique de toiles de Herschmann, le travail dure 99 heures par semaine ⁵; 14 heures par jour chez MM. Ettl, apprêteurs à la vapeur ⁶. Il n'est pas rare que ces journées exorbitantes soient imposées à des enfants, et même à des enfants au-dessous de quatorze ans, âge légal pour l'admission à la journée de 10 heures dans les fabriques de la Cisleithanie ⁷; mais il paraîtrait, s'il en faut croire l'enquête publiée par le *Monatschrift*, que l'on saurait, à Brünn, donner le mot aux enfants de façon à tourner adroitement

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*, 2^e fascicule, p. 8.

2. *Ibid.*, 1^{er} fascicule, p. 12.

3. *Ibid.*, 1^{er} fascicule, p. 27, 29 et 30.

4. *Ibid.*, p. 27.

5. *Ibid.*, p. 29.

6. *Ibid.*, p. 38.

7. Patente impériale du 20 décembre 1859, §§ 86 et 87.

la loi. « Il est à noter, écrivent MM. de Vogelsang et Schneider ¹, qu'à Brünn, lorsque, dans la rue, on demande son âge à un enfant employé dans une fabrique, la réponse invariable est celle-ci : « Quatorze ans. » — Mon renseignant a reçu cette réponse même d'enfants qui, visiblement, ne pouvaient pas, à beaucoup près, avoir atteint leur quatorzième année; alors, il résolut d'employer un détour pour savoir la vérité : il demanda d'abord aux enfants depuis combien de temps ils travaillaient à la fabrique. Il obtint pour réponse : un, deux, trois ou quatre ans. — Quel âge avais-tu quand, il y a un, deux, trois ou quatre ans, tu es entré à la fabrique? — Réponse : « Quatorze ans. — Puis il demanda aux enfants à quoi ils travaillaient, ce qu'ils gagnaient, etc., de façon à détourner leur attention, et enfin : « Quel âge as-tu? — Quatorze ans! »

A Prossnitz, en Moravie, d'après un tableau indiquant le taux des salaires mensuels de 35 ouvriers tisseurs à domicile employés par les maisons Abraham Wolf et Glas fils, on ne constate pas une seule journée inférieure à 13 heures et demie; la plupart sont de 16 heures; plusieurs atteignent 17 et 18 heures ². — Même journée excessive, de 18 heures, pour les ouvriers des ateliers de séchage et de mordantage de la fabrique de tissage et de

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*, 1^{er} fascicule, p. 33.

2. *Ibid.*, p. 43.

teinturerie Liebig, à Reichenberg (Bohême)¹. Dans les fabriques de tissage de Warnsdorf (Bohême), la durée effective du travail est de 12 heures par jour; mais elle est souvent prolongée suivant les besoins. Les enfants de treize ans doivent, dès leur sortie de l'école et leur entrée à la fabrique, faire la même journée de travail que les adultes; les enfants de sept ans eux-mêmes, sont employés à la fabrique pendant les vacances. « Les ouvriers, — « ajoute l'auteur des notices, — sont complète-
« ment abrutis par ce travail excessif, et, par suite
« de cette circonstance ainsi que de l'insuffisance
« des mesures de précaution, il se produit dans
« les fabriques de Warnsdorf de nombreux acci-
« dents. Ainsi, dans l'été de 1883, une fillette qui
« avait travaillé de six heures du matin à minuit,
« tomba dans un tas de laine en feu, n'eut pas la
« force de s'en retirer à temps et fut brûlée vive². »

Si nous passons à une autre industrie, celle des produits chimiques, nous y relevons des excès de travail non moins déplorables. Dans la fabrique d'Aussig (Bohême), 1 400 ouvriers travaillent, nuit et jour, sans interruption, par postes de 12 heures. Le samedi, pour rendre possible le roulement, il y a un poste qui travaille 24 heures de suite. « Il
« arrive souvent que certains artisans spéciaux
« doivent travailler 36 heures sans discontinuer.
« Si un ouvrier cède à la fatigue et s'assoit, il est

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*, 1^{er} fascicule, p. 53.

2. *Ibid.*, p. 59.

« puni d'une retenue de salaire de 50 kreutzers à
« 2 florins (1 fr. 25 à 5 fr.). Si le produit chimique
« n'est pas jugé bon par le contre-maitre, les
« ouvriers sont également punis de retenues de
« salaire¹. » Ce système du travail continu par
postes de 12 heures, se relevant à midi et à minuit,
est en vigueur dans plusieurs ateliers métallurgi-
ques² et même dans quelques mines : par exemple,
dans les houillères de M. Drasche, à Grünbach
(Basse-Autriche)³, dans celles de M. de Eichler et
du comte Waldstein, à Oberleutensdorf⁴, dans celles
de la Compagnie minière de Styrie, à Voitsberg⁵;
dans les forges de Krems, en Styrie⁶. Dans les
puits à pétrole de la *Banque de crédit de Galicie*, à
Boryslaw, le travail dure jour et nuit; les ouvriers
sont divisés en deux postes : le premier doit se
trouver sur les chantiers de cinq heures du matin à

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*, 2^e fascicule, p. 21 et 22.

2. Journée normale de 12 heures effectives : dans les fabri-
ques des machines Tatz et Müller, à Troppau, en Silésie (*Die
materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*, 2^e fasci-
cule, p. 31); dans la fonderie de Tannwald, en Bohême (*Ibid.*,
p. 32); dans les ateliers de construction de moulins de
M. Ed. Anton, à Wernstadt (*Ibid.*, p. 32); dans la fabrique
d'ouvrages en fer de Wasendorf, en Styrie (*Ibid.*, p. 40); dans
les ateliers de puddlage et de laminage de Kindberg (*Ibid.*,
p. 41); dans la fabrique de faux de M. Zeilinger, à Knitten-
feld, en Styrie (*Ibid.*, p. 46). — A Hernal, près Vienne, dans la
fabrique de wagons, la journée de travail augmente ou diminue
dans des proportions considérables, suivant les besoins de la
fabrication; elle varie de 16 à 17 heures (*Ibid.*, p. 30).

3. *Ibid.*, 2^e fascicule, p. 47.

4. *Ibid.*, 2^e fascicule, p. 50.

5. *Ibid.*, 2^e fascicule, p. 57.

6. *Ibid.*, 2^e fascicule, p. 57.

huit heures du soir; le second, de sept heures du soir à six heures du matin. Il n'y a pas de pauses. « A midi, les ouvriers peuvent seulement s'asseoir pour manger sur place leur dîner. Encore ce court instant de repos ne leur est-il pas laissé, car les surveillants, ayant sans cesse le blasphème et l'injure à la bouche, rappellent nos libres ouvriers au travail et ne leur laissent pas prendre en repos leur maigre repas ¹. »

Dans la fabrique d'ouvrages en fer de Donawitz (Styrie), la journée normale est de 10 heures seulement. Mais on la prolonge « suivant les besoins. Ainsi, les chaudronniers doivent souvent continuer leur travail, nuit et jour, les dimanches comme les jours ouvrables, sans interruption, pendant 20 et 24 heures. Ces excès de travail occasionnent des accidents. Par exemple, l'ouvrier Andreavitch a été en danger de mort par suite de fatigue excessive; l'ouvrier Lichtenecker aurait dû faire de même des heures supplémentaires, et, n'ayant pu, à cause de son épuisement, satisfaire à cette exigence, il fut congédié. De désespoir, il se jeta à l'eau et se noya ². »

On cite un fait analogue survenu dans la fabrique de lainages de M. Henri Kafka, à Brünn. Le travail y dure 13 heures, sans repos à midi; mais il est souvent prolongé jusqu'à 18 heures. « Quand un tisserand est épuisé au point de ne pouvoir

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*, 2^e fascicule, p. 49.

2. *Ibid.*, 2^e fascicule, p. 39.

« plus travailler, il est impitoyablement congédié; « il y a peu de temps, un pauvre tisserand qui avait, pendant douze ans, servi honnêtement chez M. Kafka, fut ainsi renvoyé et se noya de désespoir. Sa veuve et sa fille continuaient à travailler chez M. Kafka ¹. »

Même prolongation de la journée normale de 10 à 16 heures dans deux fabriques de machines de Brünn; même système de renvoi des ouvriers qui ne veulent ou ne peuvent pas faire d'heures supplémentaires. — Un d'eux travailla, en une semaine, cent cinquante-six heures : le dernier jour, il était inconscient et tomba sans connaissance. On lui paya, pour la semaine, 39 francs, soit 25 centimes l'heure ².

Non seulement les ouvriers autrichiens sont surchargés de travail; mais encore ils sont très mal payés. Généralement les deux choses vont de pair, et souvent l'une est la conséquence de l'autre. Sans entrer dans des détails qui lasseraient la patience de l'Académie, il suffira d'indiquer les principaux résultats constatés, pour les industries les plus importantes, dans l'enquête ouverte par l'*Oesterreichische Monatschrift*. L'industrie de la soie ne donne pas, d'après cette enquête, plus de 30 francs, ni moins de 7 fr. 65 par semaine à un ouvrier en soieries; pour les femmes, le salaire hebdomadaire varie de 5 à 20 francs; pour les

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*, 1^{er} fascicule, p. 30.

2. *Ibid.*, 2^e fascicule, p. 89 et 90.

enfants, de 1 fr. 50 à 3 francs. Dans l'industrie lainière, la paye est plus faible : pour les hommes, le *minimum* est de 3 fr. 75 et le *maximum* de 30 francs; pour les femmes, 2 fr. 65 et 15 francs. Dans l'industrie cotonnière, on relève, comme chiffres extrêmes, pour les hommes, 3 et 25 francs; pour les femmes, 3 et 12 fr. 50; pour les enfants, 2 fr. 50 et 6 fr. 25. L'industrie du lin, du chanvre et du jute paie de 3 fr. 30 à 32 fr. 50 à un ouvrier; de 3 fr. 75 à 12 fr. 50 à une ouvrière; de 2 fr. 50 à 7 fr. 50 à un enfant. Les ouvriers employés à la fabrication des tissus mélangés, à celle des tricots ou de la broderie, ainsi qu'aux opérations accessoires du blanchiment, de la teinture, de l'impression et de l'apprêt sont payés à peu près sur le même pied, un peu moins cher toutefois. Les constatations partielles faites en 1883 dans l'enquête du Reichsrath ont accusé des salaires plus forts, surtout comme *minima*; la chambre de commerce de Vienne, dans un rapport spécial remontant à 1880, avait également fourni des chiffres plus élevés d'environ 50 p. 0/0 et ayant, d'ailleurs, davantage le caractère de moyennes. Quant à la chambre de commerce de Brünn, elle avait, dans un autre rapport datant de 1881, abouti à des résultats moyens peu différents de ceux qui ont été publiés par MM. de Vogelsang et Schneider.

Mais, si, au lieu de s'en tenir à des indications générales, on examine de près le taux des salaires payés dans les divers ateliers et le nombre d'ouvriers auxquels s'applique chaque paie, on ne tarde pas à se

convaincre qu'en dehors de quelques cas exceptionnels, la rémunération ordinaire des ouvriers de l'industrie textile est extrêmement faible en Autriche. En limitant les recherches aux filateurs et aux tisseurs, qui représentent la majorité du personnel des fabriques textiles, on reconnaît que le salaire d'un homme varie assez généralement entre 1 fr. 25 et 2 fr. 50 par jour, atteint 4 fr. 20 et tombe jusqu'à 50 et même 40 centimes. Les femmes gagnent de 1 franc à 2 fr. 50, quelquefois 45 centimes, jamais plus de 4 fr. 20 par jour. Pour les enfants, la moyenne est de 75 centimes à 1 fr. 25, le *minimum* de 20 centimes, le *maximum* de 2 fr. 10.

Il a toujours été admis qu'en Autriche les métallurgistes constituaient, dans la population ouvrière, une sorte de classe d'élite et privilégiée. L'enquête que nous analysons ne dément pas cette opinion. Il en ressort que les ouvriers de ce corps de métier trouvent, dans les forges et ateliers de la Cisleithanie, une rémunération suffisante. Ceux des hauts fourneaux (puddleurs, frappeurs, cingleurs, fondeurs) gagnent jusqu'à 10 francs par jour, et jamais moins de 2 fr. 50, en moyenne de 4 fr. 50 à 8 francs. Les ouvriers employés à la fabrication des faux et à celle des pointes reçoivent moins; mais ils sont, pour la plupart, logés et nourris par leur patron ou, tout au moins, logés. Pour les tréfileurs, lamineurs, fabricants de vis, un salaire de 8 francs ou 8 fr. 40 est un *maximum* très rarement atteint; le salaire est le plus souvent de 3 fr. 75 à 5 francs; parfois

il tombe à 1 fr. 25 et 1 franc par jour. Quelques femmes gagnent de 1 franc à 2 fr. 50; quelques enfants, de 75 centimes à 2 fr. 25. Parmi les ouvriers employés à la construction des machines, locomotives, wagons, moulins et pompes à incendie, on relève des salaires *minima* de 1 fr. 75 à 4 fr. 20; des *maxima* de 4 fr. 20 à 10 francs : les moyennes varient de 2 fr. 50 à 6 francs.

Le travail des mines est très mal rémunéré. En Styrie, les extracteurs de minerai de fer gagnent, aux pièces, de 2 fr. 15 à 4 francs; à la journée, de 1 fr. 25 à 2 fr. 40. Les houilleurs reçoivent, dans la Basse-Autriche, de 2 francs à 2 fr. 50; dans le Vorarlberg, de 3 fr. 15 à 4 fr. 20; en Styrie, de 1 fr. 75 à 4 fr. 50 soit, en moyenne, 2 fr. 75. En Galicie, dans les puits à pétrole, on ne donne aux ouvriers du fond que 1 fr. 75 et 2 francs; dans les mines d'argent et de plomb de Bohême, de 1 fr. 05 à 2 francs.

Dans les autres industries, on relève les moyennes suivantes, qu'il suffit de rapporter sans commentaires :

Produits chimiques	2 f. 25 à 3 f. 30
Céramique	1 50 à 2 » ¹
Verrerie	1 25 à 3 »
Papeterie : hommes	1 65 à 2 50
— femmes	» 90 à 2 »
Tanneries	2 » à 5 »
Fabriques d'allumettes : hommes . .	1 25 à 3 30
— — femmes	» 40 à 2 10
— — enfants	» 30 à » 40

1. Polisseurs, 2 fr. 50 à 5 fr.; tourneurs, 2 fr. 10 à 6 fr. 30; peintres, 1 fr. à 6 fr. 30; femmes, 75 centimes à 1 fr. 50.

Fabriques de cigares : hommes . . .	1 f. 75
— — femmes	» 85 à 2 10
— — enfants	» 25
Cordonnerie : gain d'un ménage :	
1 fr. 90 à 2 fr. 40 en Moravie;	
1 fr. 65 à 3 fr. » en Styrie et dans le Tyrol;	
— gain d'une femme :	
1 fr. 25 à 2 fr. 40.	

Sans pousser plus loin cette nomenclature déjà trop longue, il suffira de renvoyer pour le reste à l'enquête de MM. de Vogelsång et Schneider. Mais on ne saurait quitter cette question des salaires sans emprunter aux notices publiées par l'*Österreichische Monatschrift* quelques tableaux de détail singulièrement instructifs. Voici, par exemple, ce qui est dit de l'industrie viennoise de la fabrication des sacs à argent :

« Ces sacs, sans couture, sont exécutés, pour le compte de grandes entreprises, par des tisserands à domicile. Ils sont faits complètement au métier, de sorte qu'il n'y a plus qu'à les détacher pour s'en servir. Ils sont fabriqués avec du fil de chanvre, matière très difficile à travailler et qui dégage une quantité extraordinaire de poussière : après 10 heures de travail, il y a quelquefois, sur les montants du métier et sur le sol, une couche de poussière d'un centimètre d'épaisseur. » Pour un pareil travail, que reçoit l'ouvrier? 5 centimes ou 3 3/4 c. selon les dimensions du sac. En travaillant de six heures et demie du matin à huit heures et demie ou neuf heures du soir, et, en outre, la matinée du dimanche, un ouvrier actif peut livrer

de 150 à 220 sacs du grand modèle et 250 au plus du petit : il reçoit donc de 7 fr. 50 à 11 francs par semaine : encore doit-il déduire de ce misérable salaire 1 fr. 50 par semaine pour la dévideuse : il lui reste, en définitive, de 1 franc à 1 fr. 50 par jour. Quant à la dévideuse, elle peut se faire de 3 fr. 75 à 6 francs par semaine. Or, veut-on savoir ce que se vendent ces sacs, si mal payés à l'ouvrier et fabriqués avec une matière première très peu couteuse ? En gros, de 15 à 20 francs ou de 10 à 12 fr. 50 le cent ; au détail, de 25 à 30 francs ou de 15 à 20 francs, suivant les dimensions, c'est-à-dire de quatre à six fois le prix de façon¹.

Si, de Vienne nous passons à Prossnitz en Moravie, et de l'industrie des sacs à argent à celle des confections, nous constatons des faits analogues. Les 3 000 ouvriers employés par le patron, M. Mandel, travaillent à domicile et sont payés aux pièces. Ils reçoivent, pour la façon d'une redingote, de 1 fr. 75 à 2 fr. 25 ou de 3 fr. 50 à 4 fr. 75 suivant la taille du vêtement ; pour celle d'un pantalon, de 20 centimes à 1 franc. Aussi travaillent-ils sans relâche, de six heures du matin à huit, dix heures du soir et minuit. Dans ces conditions, un ouvrier, aidé de sa femme, peut gagner, en moyenne, 10 francs par semaine ; mais il faut qu'il paie et qu'il entretienne à ses frais sa machine à coudre ; il doit, de plus, acheter ses fourni-

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*, 1^{er} fascicule, p. 17 et 18.

tures à la fabrique, qui les vend plus cher que les marchands de la ville ; enfin, s'il ne peut livrer son travail à la date fixée, il lui est retenu de 50 à 75 centimes, et même jusqu'à la moitié du prix convenu¹.

Sur les 2 900 ouvriers qui tissent, à domicile, le lin et le chanvre à Römerstadt et dans les environs (Moravie), « il y en a, en moyenne, 2 200 qui, si « l'on tient compte du chômage occasionné par « l'arrangement des métiers, ne gagnent, pour « 15 heures de travail par jour, que 3 fr. 35 « par semaine, c'est-à-dire moins de 50 centimes « par jour ; les autres reçoivent 5 francs par « semaine. Encore doivent-ils, les uns et les « autres, prélever sur leur gain le prix de la colle. « Ajoutez que beaucoup de ces ouvriers sont mariés « et pères de famille². »

Bien qu'entreprises sur une grande échelle et aboutissant à des ventes en gros, ces industries, exercées à domicile, peuvent être considérées comme rentrant dans la catégorie de la petite industrie textile de Moravie. Dans la fabrique de M. Abraham Schüller, à Brünn, où travaillent plus de 150 ouvriers, « le salaire ne dépasse pas « 12 fr. 50 par semaine. On constate très souvent « des paies hebdomadaires de 7 1/2, 12 1/2 et « 17 1/2 cent. Il s'est même produit des cas « dans lesquels les retenues de salaire ont égalé le

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*, 1^{er} fascicule, p. 41 et 42.

2. *Ibid.*, p. 47.

« taux même de ce salaire, et où les ouvriers n'ont
« eu, en conséquence, rien à toucher¹. » On
affirme qu'il en est de même dans la fabrique de
soieries de Mährisch-Trubau². Dans cette même
ville, M. Steinbrecher, tisseur à la mécanique, ne
paie pas à ses ouvriers plus de 3 fr. 75 à 8 fr. 75
en quatorze jours; les « maîtres » reçoivent de
12 fr. 50 à 15 francs pour la même durée de travail.
Une ouvrière a fait, de 1880 à 1883, le relevé régulier
de ses paies; elle a trouvé :

Pour sept mois de 1880.	168 f.
Pour l'année 1881.	380
Pour l'année 1882.	370
Et pour cinq mois de 1883	235 ³

D'autres renseignements de même ordre, empruntés comme le précédent à la vie réelle, mais encore plus précis et plus complets, ont été fournis également à MM. de Vogelsang et Schneider et publiés par eux dans leur enquête. Ils émanent d'un ouvrier employé comme tisseur d'échantillons dans une fabrique textile de Brünn. Cet homme a eu le soin, fort rare, comme on le sait, dans la classe ouvrière, de tenir ses comptes, mois par mois, article par article, en recettes comme en dépenses, de 1879 à 1882. Voici ce qui ressort de cette comptabilité :

« L'ouvrier, lisons-nous dans l'enquête⁴, est

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*, 1^{er} fascicule, p. 23.

2. *Ibid.*, p. 39.

3. *Ibid.*, p. 39.

4. *Ibid.*, p. 31 et 33.

« marié, âgé de quarante-trois ans et père de dix
« enfants, dont cinq vivants. L'aîné de ceux-ci,
« une fille, âgée de seize ans, a commencé dès sa
« douzième année à travailler dans la fabrique.
« La mère de famille doit, elle aussi, travailler à
« la fabrique. Les quatre autres enfants vivants
« sont également des filles; la plus âgée a onze
« ans, la plus jeune cinq. »

Les gains du ménage ont été les suivants :

	Salaire du père.	Salaire de la mère.	Salaire de la fille.	Total.	
1879 (sept derniers mois)	476 f.	182 f.	34 f.	692 f.	
1880	—	881	314	32	1 227
1881	—	864	209	125	1 198
1882	—	996	269	266	1 531

Ce ménage de sept personnes a dépensé, en 1879, pendant sept mois :

Pour la nourriture	497 f.
Pour l'habillement	39
Pour la boisson	34
Pour le logement	48
Pour le reste	81
En tout.	<u>699 f.</u>

En 1882 (année complète), il a dépensé;

Pour la nourriture	967 f.
Pour l'habillement.	158
Pour la boisson	59
Pour le logement	83
Pour le reste.	214
En tout.	<u>1 481 f.</u>

Il n'avait dépensé que 1 281 francs en 1880, et 1 278 francs en 1881. Dans ces deux années, ainsi qu'en 1879, il s'était trouvé en déficit de 6,44 et 81 francs. En 1882 seulement, il a réalisé un petit excédent d'une cinquantaine de francs. Ce résultat n'a pu être atteint que grâce au salaire plus élevé de la fille aînée et au gain supplémentaire du père qui a travaillé une heure de plus à la fabrique, pris à ferme une petite vigne et rendu quelques services, à ses moments de loisir, comme domestique d'un cercle. « Cette famille a pu ainsi se libérer « de ses dettes : combien de temps elle pourra « en demeurer affranchie, on ne saurait le dire. « Une maladie la rejeterait dans le déficit.

« On ne doit pas oublier, ajoute en terminant « M. de Vogelsang, que ce ménage n'est pas des « plus malheureux. Il y a des ouvriers mariés qui « gagnent à peine 750 francs, et souvent même « beaucoup moins, en une année. Enfin, il faut « considérer quelle instruction peuvent faire « donner ces parents à leurs quatre enfants laissés « sans surveillance à la maison. »

Il faudrait citer, pour ainsi dire, l'enquête entière si l'on voulait énumérer tous les faits douloureux que MM. de Vogelsang et Schneider ont constatés. Dans cette même province de Moravie, à Prossnitz, le tissage de la futaine, effectué à domicile, se paie 2 francs par pièce de trente aunes. « Un ouvrier peut livrer en une semaine de cinq à « six pièces, pourvu que la laine lui soit dévidée. « L'enquêteur a visité un ouvrier dans la maison

« duquel il y a deux métiers à tisser; il travaille « sur l'un, son aide sur l'autre. Sa femme et sa « belle-sœur sont chargées de dévider la laine. Le « gain hebdomadaire de ces quatre personnes « représente de 20 à 24 francs; mais il faut en « déduire le prix de l'empois nécessaire. L'aide « reçoit 1 fr. 40 pour le tissage d'une pièce, outre « le repas de midi et le logement; il paie son « déjeuner et son souper. Trois fois par semaine, « on mange de la viande de cheval; le reste du « temps, on ne vit que de légumes. Les enfants « sont employés au dévidage, quand ils ne sont pas « à l'école, et cela dès l'âge de cinq ans¹. »

A Prossnitz également, sur trente-cinq ouvriers employés par les maisons Abraham Wolf et Glas, un seul a gagné 75 francs en un mois, sept n'ont pas reçu plus de 15 francs, trois n'ont pas dépassé 12 fr. 50; pour la plupart (vingt et un) le salaire a oscillé entre 17 fr. 50 et 40 francs. Les aides et les enfants ont été payés de 2 fr. 50 à 12 fr. 50; un seul a reçu 17 fr. 50. Encore ces gains sont-ils réduits de 10 p. 0/0 pour le paiement des fournitures².

A Pribram, en Bohême, dans une mine d'argent appartenant à l'État, les jeunes ouvriers, au-dessous de dix-neuf ans, reçoivent de 50 à 70 centimes par jour, les affineurs de 85 centimes à 1 fr. 05; les ouvriers des galeries de 1 fr. 05 à 1 fr. 25; les

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*, 1^{er} fascicule, p. 42 à 43.

2. *Ibid.*, p. 43.

boiseurs de 1 fr. 75 à 2 francs. Ils sont payés mensuellement. Ceux qui travaillent dans les fosses doivent se procurer à leurs frais la lumière et les substances explosibles. Ces déductions opérées et après les prélèvements effectués pour la caisse des malades, un de ces ouvriers, qui a tenu un compte exact de ses paies mensuelles, a reçu, en moyenne, 23 francs par mois ou 77 centimes par jour. Pour deux ouvriers associés, le salaire net a varié de 88 à 74 francs; pour deux autres, de 72 à 74 francs, soit de 2 fr. 10 à 2 fr. 50 par jour; quatre autres associés ont gagné de 164 à 236 francs par mois pour eux tous¹.

Nous ne poursuivrons pas plus loin cette lamentable énumération. Nous ne relèverons pas non plus en détail les divers griefs, relativement secondaires, des ouvriers autrichiens contre leurs patrons : mauvaise installation des fabriques, ventilation défectueuse, odeurs insupportables, traitements grossiers de la part des surveillants, soufflets et autres voies de fait aux enfants, aux jeunes filles, quelquefois même aux femmes, sévérité des règlements de fabriques, énormité et multiplicité des amendes, dont souvent le chiffre égale celui du salaire. Toutes ces causes de souffrance sont primées et comme dominées par ces deux faits qui résument l'enquête de MM. de Vogelsang et Schneider : journées écrasantes, salaires de famine.

Quel peut être l'état physique et moral de ces

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*, 2^e fascicule, p. 50 à 52.

pauvres gens, dont la vie se passe ainsi à travailler sans relâche pour une rémunération dérisoire? On peut aisément le supposer, et l'on en trouve des preuves navrantes dans la publication que nous analysons.

Voici, par exemple, la fabrique de tissus de laine de M. Offermann, à Brünn, où les filateurs astreints à une journée de 12 à 18 heures, n'ont pas le temps de retourner chez eux et dorment dans la fabrique même, sur des sacs de laine sale¹. Ce n'est pas là un cas unique : le même fait est signalé dans plusieurs autres fabriques. De ce nombre est l'atelier de tissage et de teinturerie de M. Liebig, à Reichenberg (Bohême) : « beaucoup « d'ouvriers, habitant très loin de la fabrique, s'y « rendent, le lundi, avec un sac contenant des « pommes de terre et du pain, et ne rentrent à la « maison que le samedi. Ces ouvriers paient un « abri pour la nuit 1 fr. 25 par semaine, et souvent « de sept à douze hommes habitent une même chambre². » A Brünn, dans un grand nombre de fabriques de lainages, les ouvriers, ainsi que l'a officiellement constaté l'enquête parlementaire de 1883, « se rendent au travail, le lundi matin, « avec une sacoche contenant du pain et une « bouteille de *schnaps*, et n'en reviennent que le « samedi soir ou le dimanche matin. Ils vivent « toute la semaine, loin de leur famille, du contenu

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*, 1^{er} fascicule, p. 26.

2. *Ibid.*, p. 57.

« de cette sacoche et de cette bouteille; tout au
 « plus y ajoutent-ils, au repas de midi, pour 5, 6
 « ou 7 kreutzers (de 12 à 18 centimes) de débris
 « de viande, de *viande à chiens*, avec 3 kreutzers
 « (8 centimes) de haricots¹. »

Sous la pression de la misère, la vie de famille disparaît ainsi fréquemment devant la vie de l'atelier. Dans presque toutes les fabriques, les femmes continuaient, lors de l'enquête, leur travail jusqu'au moment de leurs couches : elles le reprenaient ensuite le plus tôt possible². Depuis la mise en vigueur de la loi industrielle de 1885, dont nous aurons à parler plus loin, cette situation douloureuse a dû cesser dans les fabriques; mais elle se maintient encore dans les petits ateliers à domicile.

La modicité de sa rétribution force l'ouvrier autrichien à fournir des journées de travail d'une longueur exagérée; elle lui enlève également les moyens de se procurer des aliments en quantité et de qualité suffisantes pour restaurer ses forces épuisées. Sur ce point encore, les diverses notices adressées à M. Schneider et publiées dans l'*Österreichische Monatschrift* renferment des témoignages non moins pénibles que concordants. On a vu, plus haut, comment sont nourris les ouvriers des fabriques de lainages de Brünn; dans les mines de

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in OÖsterreich*, 3^e fascicule, p. 27 et 28.

2. *Ibid.*, 2^e fascicule, p. 14; 4^e fascicule, p. 61; 2^e fascicule, p. 56; 3^e fascicule, p. 11.

plomb de Bleiberg, en Carinthie, l'ordinaire des ouvriers est, en général, le suivant : « à déjeuner, « de la *polenta* et de la soupe à la farine brûlée; à « midi, un morceau de pain; dans l'après-midi, « des boulettes de pâte (*Klöße*) et du pain; le soir, « rien¹. » Les verriers des environs de Gablonz (Bohême) vivent presque uniquement de pain et de café. « Mainte famille, comptant cinq ou six « personnes, a été visitée par l'enquêteur vers « midi et trouvée par lui en train de prendre un « repas consistant en *une* saucisse de foie (*Leber- « wurst*), quelques pommes de terre et du café². »

Pour connaître pleinement la misère de l'ouvrier autrichien, c'est son logement qu'il faut étudier, c'est dans les horribles taudis habités par lui qu'il faut pénétrer. Les auteurs de l'enquête du *Monatschrift* nous introduisent dans ces bouges et nous en donnent de nombreuses descriptions. Nous choisirons quelques-unes des plus caractéristiques pour les faire passer sous les yeux de l'Académie.

L'auteur de la notice relative aux ouvriers verriers des environs de Gablonz (Bohême), après avoir indiqué leur genre de travail, fait connaître la durée de leur journée, qui varie de 12 à 14 heures et le taux de leur gain, qui ne dépasse pas de 12 fr. 50 à 15 francs par semaine pour un tailleur sur verre, et de 5 francs à 7 fr. 50 pour une polisseuse. Puis il ajoute :

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in OÖsterreich*, 2^e fascicule, p. 56.

2. *Ibid.*, 2^e fascicule, p. 9 à 11.

« Ce qu'il y a de plus regrettable dans la situation du tailleur sur verre, c'est son logement. Dans chaque atelier de taille se trouve, au grenier, un soi-disant logement, c'est-à-dire une chambre d'environ quatre mètres de long sur deux mètres de large. Dans ce logement sont entassées cinq ou six personnes. Le loyer de cette pièce est de 32 fr. 50 à 45 francs par an, si ceux qui l'habitent travaillent pour le propriétaire de l'atelier; il s'élève à 100 ou 125 francs, si les locataires travaillent pour d'autres entrepreneurs. Pendant la journée, la famille se tient dans l'atelier, au rez-de-chaussée, où se répand une poussière extrêmement préjudiciable à la santé. Les mères sont assises au métier à émouler; près d'elles est le berceau avec leur nourrisson. La tuberculose, la phthisie sont les hôtes de chaque famille¹. »

Il est vrai que cette situation est peu connue. Les patrons qui emploient ces ouvriers ont grand soin de la dissimuler et recourent, afin d'égarer l'opinion de certains visiteurs, trop considérables pour n'être pas importuns, à des procédés renouvelés du siècle dernier. C'est, du moins, ce qui est mentionné dans l'enquête de MM. de Vogelsang et Schneider. « Lorsqu'il y a quelque temps, disent-ils², S. A. I. l'archiduc Albrecht visita les environs de Gablonz, MM. les exportateurs et leurs

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*, 2^e fascicule, p. 9.

2. *Ibid.*, p. 10.

« amis eurent l'audace de mettre sous les yeux du prince des villages à *la Potemkin*. Les rues furent nettoyées, les fabriques lessivées à fond et blanchies, ce qui ne s'était encore jamais vu; les ouvriers durent revêtir leurs habits du dimanche, et ceux qui n'en avaient pas ne pas se montrer : on leur paya leur journée, à la condition de rester chez eux. De la sorte, le Grand-Duc ne se douta pas de toute la misère qui règne dans les environs de Gablonz. »

A Niemes (Bohême), les ouvriers employés par la fabrique de meubles en bois courbé de MM. Fischel et fils ne sont pas logés par leurs patrons. Ils habitent, dans des maisons particulières, des logements qu'ils paient de 50 à 90 francs par an. Les chambres ont de quatre à six mètres de long et de large sur deux mètres un quart à trois mètres de haut; elles sont occupées par de trois à douze personnes¹. »

Plus douloureux encore est le tableau tracé dans l'enquête de la condition des ouvriers employés à la fabrication des miroirs à Vienne et aux environs. « Cette fabrication se fait aux pièces. Une famille entière entreprend à forfait une certaine quantité de miroirs. L'homme y travaille assidûment avec sa femme et ses enfants tout le jour sans interruption, sans repos de dimanche, ni de fêtes; il gagne ainsi, par semaine, en été, 12 fr. 50; en hiver, de 15 à 20 francs, outre le

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*, 3^e fascicule, p. 14.

« logement. Les ouvriers sont à l'œuvre, en été, à
 « partir de quatre, trois et même deux heures du
 « matin, et ils travaillent tant que le jour le leur
 « permet.

« Ces conditions de travail et de rémunération
 « sont tristes; mais la situation de ces ouvriers,
 « au point de vue du logement, cause une impres-
 « sion horrible. Que l'on se figure une baraque
 « avec des pièces d'environ dix mètres de long et
 « huit de large. *Dans chacune de ces pièces logent*
 « *six ou sept familles.* Le long d'une de ses parois
 « se trouve un âtre sur lequel ces familles font la
 « cuisine en commun, quand il y a quelque chose
 « à cuire. J'ai visité deux fois, — ajoute l'enquê-
 « teur, — une de ces pièces à des moments diffé-
 « rents; la première fois, alors que la plupart de
 « ses habitants étaient au travail, et la seconde
 « fois, à l'heure où ils commençaient à regagner
 « leur gîte. Quand je visitai cette pièce pour la
 « première fois, je pus distinguer suffisamment
 « des groupes séparés se composant chacun de
 « deux lits pour adultes et de plusieurs lits pour
 « enfants. Deux vieillards et une femme nouvelle-
 « ment accouchée étaient assis dans un coin auprès
 « d'une table et bavardaient, tandis que dans un
 « autre coin, un garçon, étendu tout nu sur un lit,
 « se livrait à un acte d'horrible indécence. Une
 « femme, qui allait et venait avec un enfant sur
 « les bras, paraissait appartenir à une autre famille,
 « car elle ne faisait aucune observation au garçon
 « et ne s'en occupait nullement.

« Quelques heures plus tard, je revis les mêmes
 « pièces. On n'y pouvait plus, alors, distinguer les
 « groupes de lits; les habitants de la pièce avaient
 « étendu par terre, pour les enfants, la garniture
 « des lits. Dans deux coins de la salle, on voyait
 « debout des hommes qui s'étaient complètement
 « déshabillés, tandis que des femmes d'autres
 « groupes, jeunes et vieilles, allaient et venaient;
 « d'autres se déshabillaient aussi. Bref, l'aspect
 « de cette salle était vraiment effrayant, et l'on se
 « demandait involontairement si, vivant de la
 « sorte, les pauvres gens ne tombaient pas dans
 « la bestialité¹. »

Il est inutile de pousser plus loin ces peintures
 d'un réalisme navrant. Elles suffisent pour laisser
 deviner quel peut être l'état moral de populations
 ouvrières ainsi condamnées à l'abjection par la
 misère. Quant à leur situation au point de vue
 hygiénique et à ses conséquences morbides, quel-
 ques faits authentiquement constatés permettront
 d'en juger. A Brünn, dans une fabrique de tissus
 de laine appartenant à une compagnie par actions,
 le dénûment oblige les femmes, comme presque
 partout ailleurs, à travailler jusqu'à leur accou-
 chement et à rentrer ensuite le plus tôt possible à
 la fabrique. Quels en ont été les résultats, au point
 de vue de la mortalité infantile? De novembre
 1882 à juin 1883, vingt ouvrières de cette fabrique

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*,
 2^e fascicule, p. 15 et 16.

ont donné le jour à vingt enfants, dont deux mort-nés. Des dix-huit autres, un seul a survécu.

On a dressé une sorte de statistique maternelle portant sur vingt et une des ouvrières qui travaillent dans cette fabrique depuis un nombre d'années variant de un à douze (en général, neuf ou dix). Elles ont eu à elles toutes 82 enfants. 63 de ces enfants sont morts, dont 3 en naissant. Sur les 19 autres, 2 sont infirmes, 1 estropié.

Souvent, la reprise prématurée du travail après les couches est aussi funeste à la femme qu'à l'enfant. On cite, entre autres, une ouvrière nommée Josepha Twerdy, qui était engagée chez M. Aron Löw et qui, rentrée à la fabrique cinq jours après sa délivrance, tomba malade, devint folle et se jeta dans la rivière ¹.

Si la mortalité infantile est considérable dans les fabriques autrichiennes, les survivants, du moins, sont-ils robustes? En aucune façon. En Autriche comme partout, le travail industriel mal organisé a eu pour conséquence le rachitisme et la dégénérescence de la race. Ainsi, à Reichenberg, en Bohême, 6 p. 0/0 seulement des conscrits ont été trouvés bons pour le service, et, sur 365 tisseurs, pas plus de 9. A Brünn, sur 1 000 recrues, on en compte à peine 40 bonnes pour le service ².

On n'imagine pas que l'on puisse rencontrer situation plus lamentable que celle dont nous

venons de tracer l'esquisse, et cependant il s'en rencontre encore de plus tristes. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la partie de l'enquête de MM. de Vogelsang et Schneider consacrée à la petite industrie viennoise, aux artisans travaillant chez eux et à façon pour des entrepreneurs. Les détails donnés sur le genre de vie des tourneurs, des fabricants d'objets en écume de mer, des cordonniers, des tailleurs, sont purement et simplement lamentables.

Voici, par exemple, « un maître tailleur » de Vienne, indépendant, payant l'impôt, mais travaillant à façon pour un grand tailleur de la ville. « Il « est marié depuis dix ans. Il a eu, en moyenne, « un enfant par an, mais quatre seulement sont « vivants; les six autres sont morts, sans doute « faute d'une alimentation réparatrice et de soins « suffisants. Ce maître tailleur fait, avec l'aide de « trois ouvriers et de deux apprentis, des pardessus légers au printemps et des pardessus « d'hiver en automne. En été comme en hiver, « il a plusieurs semaines de chômage. Dans la « saison d'automne, ces six personnes peuvent « gagner, par semaine, environ 70 francs, pour la « façon de dix, douze ou même quinze pardessus « d'hiver... Sur cette somme, les trois compagnons reçoivent chacun 8 fr. 75 et la nourriture. « Le surplus reste au maître, qui, là-dessus, doit « entretenir les deux apprentis, payer un loyer de « 450 francs, soit 8 fr. 75 par semaine, un impôt « d'environ 37 fr. 50 par an et la prime d'assu-

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in OÖsterreich*, 1^{er} fascicule, p. 24 à 26.

2. *Ibid.*, 3^e fascicule, p. 30.

« rance de ses *compagnons* contre la maladie
« (environ 2 fr. 50 par mois).

« Il faut ajouter que la *maîtresse* est obligée aussi
« de prendre une part très active au travail de son
« mari. La nourriture de ces pauvres gens se com-
« pose principalement de pommes de terre et de
« boulettes de pâte (*Klöße*). Ils ne mangent de la
« viande qu'une fois par semaine, le dimanche.
« Bien qu'ils travaillent avec une ardeur extraordi-
« naire, de cinq heures du matin jusqu'à huit, neuf
« et même dix heures du soir, il ont des dettes, et
« ces dettes les obligent à une économie extrême.
« Aussi les deux apprentis ont-ils à peine de quoi
« manger et vont-ils, de porte en porte, mendier
« des restes chez les voisins.

« Lorsque la *maîtresse* mit au monde son dernier
« enfant, en février 1883, la famille était dans un
« tel état de détresse que la mère dut, *quatorze*
« heures après son accouchement, reprendre le car-
« reau pour aider son mari en rabattant des cou-
« tures ¹ ».

Un autre compagnon, travaillant aussi pour un
confectionneur allemand, marié depuis onze ans,
père de six enfants en bas âge, fait, par jour, avec
l'aide de deux parents et de sa femme, et en tra-
vaillant de quatre heures du matin à huit heures
du soir, cinq gilets qui lui sont payés ensemble de
6 fr. 25 à 7 fr. 50. Après déduction des fournitures,
du combustible et du loyer, il lui reste de

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*,
3^e fascicule, p. 80 et 81.

19 à 25 francs par semaine. « Sur ce gain, il faut
« faire vivre lui, sa femme, six enfants et deux com-
« pagnons, soit, en tout, *dix personnes*. Encore cet
« homme affirme-t-il qu'il est relativement en
« beaucoup meilleure situation que nombre de ses
« camarades, parce qu'étant très bon ouvrier, il
« est constamment occupé et mieux payé, et aussi
« parce qu'il n'a à pourvoir ni à l'habillement, ni
« à la chaussure de sa famille, que lui donnent
« heureusement des parents plus aisés ¹. »

Si des tailleurs on passe aux ouvrières en lin-
gerie travaillant pour des maisons de confection,
on en rencontre qui gagnent 0 fr. 62 pour la façon
d'une chemise de nuit demandant quatorze heures
de travail et comptée au client à raison de 7 fr. 50;
encore, sur ces 62 centimes, l'ouvrière doit-elle
prélever le prix des fournitures, du fil, de l'éclairage
et des réparations à sa machine.

En présence de pareils faits, M. de Vogelsang
a-t-il tort de dire, après le docteur Roser, que le
travail aux pièces, ainsi pratiqué, est un travail
homicide et qu'il abrège notablement la vie?

Mais descendons encore un dernier échelon, et
nous verrons les prisonniers devenus un objet
d'envie pour les ouvriers libres et honnêtes.

A Römerstadt, en Moravie, il existe une popula-
tion de près de 3 000 tisserands dont nous avons eu
déjà occasion de parler et qui peuvent compter
parmi les plus misérables de l'Autriche. « Pour

1. *Die materielle Lage des Arbeiterstandes in Oesterreich*,
3^e fascicule, p. 81.

« leur déjeuner, ils se contentent de café au lait,
 « à raison du quart d'une once de grains et de
 « 0 fr. 20 de lait pour huit personnes. A midi, on
 « mange de la soupe à l'eau et du pain. De temps
 « à autre, quand l'état de la bourse le permet, on
 « achète pour quelques centimes de viande de
 « cheval. Si l'on n'a pas assez d'argent pour se
 « procurer de la viande de cheval, on achète aux
 « mégissiers les débris que les bouchers laissent
 « après les peaux...

« Les huttes de ces ouvriers ressemblent à des
 « écuries, et il n'est pas rare de voir jusqu'à vingt
 « personnes entassées dans des chambres d'envi-
 « ron neuf à dix mètres carrés, et de deux ou
 « deux mètres et demi de hauteur...

« Les femmes de plusieurs de ces malheureux,
 « lorsqu'elles n'ont à faire ni bobinage, ni travail
 « domestique urgent, vont voler du bois dans la
 « forêt voisine. Si on les surprend le vendant,
 « elles sont condamnées à six heures de prison.
 « Mais, comme ces pauvres femmes se réjouissent,
 « en cas d'arrestation, de pouvoir goûter le repas
 « de la prison et que ce repas ne leur est pas
 « donné pendant une détention de six heures seu-
 « lement, elles ont imaginé de n'abattre que de
 « jeunes arbres, parce qu'en vendant semblable
 « bois, elles encourent quarante-huit heures d'em-
 « prisonnement et ont ainsi, une fois en prison, la
 « satisfaction de recevoir une nourriture qu'elles
 « ne peuvent absolument pas se procurer par le
 « *travail libre.* »

C'est par ce dernier trait que nous terminerons ce résumé trop long, et pourtant rapide, de l'enquête ouverte et publiée par MM. de Vogelsang et Schneider. Nous n'ignorons pas tout ce qu'on peut dire pour en contester la valeur. Les auteurs sont certainement passionnés et leur œuvre paraît faite sous l'empire d'une idée préconçue. Leurs tendances, leurs visées politiques et religieuses n'y sont point dissimulées. En attaquant les grands industriels, souvent juifs, ils ont apporté et voulu apporter leur concours à la campagne anti-sémite, si violemment conduite depuis quelques années en Autriche et en Russie. En dénonçant les abus commis par les fabricants autrichiens, ils ont cherché à démontrer la nécessité de soumettre la grande industrie, comme la petite, à la réglementation corporative; ils se sont proposé de venir en aide à la classe des petits artisans et des petits patrons, qui forme l'un des soutiens les plus importants du parti conservateur et dont l'existence même est compromise par la concurrence des grands établissements. Toutes ces préoccupations sont visibles, et il est bien probable, sinon certain, que, sur plus d'un point, elles ont donné naissance à des exagérations plus ou moins fortes. Mais, si large que l'on veuille faire la part de ces exagérations, la série de renseignements, de données statistiques et de faits non contestés recueillis dans cette enquête est assez longue, assez concordante, assez décisive, pour ne laisser aucun doute sur la triste situation des classes ouvrières en Autriche.

Il faut bien, du reste, que la gravité de cette situation ait été reconnue, puisqu'à la suite des révélations de l'enquête parlementaire de 1883 et de celle du *Monatschrift*, les pouvoirs publics de la Cisleithanie ont reconnu la nécessité d'intervenir en faveur des ouvriers de la grande industrie. La loi du 8 mars 1885 est venue compléter le Code industriel de l'Autriche et introduire dans ce pays une réglementation analogue à celle que des lois antérieures ont déjà établie en Allemagne, en Suisse, en Angleterre. Elle a prescrit aux fabricants et aux chefs d'usine toute une série de mesures de précaution dans l'intérêt de la vie et de la santé de leurs ouvriers (§ 74); elle exige que la journée de travail soit coupée par des pauses durant une demi-heure au moins, et, autant que possible, une heure au milieu du jour (§ 74); elle prohibe le travail des dimanches (§ 75); elle rend obligatoires le paiement des salaires en espèces (§ 78) et la constitution de caisses de malades (§ 89). — Le travail industriel est interdit aux enfants de moins de douze ans et limité à huit heures par jour pour ceux de douze à quatorze ans. « Les femmes en couches ne peuvent être employées à des occupations industrielles qu'autant qu'il s'est écoulé quatre semaines depuis leur accouchement (§ 94). » Le travail de nuit (entre huit heures du soir et cinq heures du matin) est défendu « aux jeunes ouvriers », c'est-à-dire aux ouvriers ayant moins de seize ans révolus (§ 95).

Dans les fabriques, « la durée du travail ne doit pas excéder onze heures sur vingt-quatre, non compris les pauses » (§ 96^a); les enfants ne peuvent y être admis avant l'âge de quatorze ans accomplis, et, de quatorze à seize ans, « ils ne peuvent être occupés qu'à des travaux doux, non susceptibles de nuire à leur santé ou d'en traverser leur développement physique ». Le travail de nuit dans les fabriques est interdit aux femmes (§ 96^b). Enfin, diverses dispositions spéciales déterminent à nouveau les conditions de l'apprentissage.

On ne saurait encore prévoir les résultats que donnera, dans la pratique, ce nouveau Code industriel. Tout dépend de l'esprit dans lequel il sera appliqué, de la rigueur avec laquelle les fonctionnaires compétents, notamment les inspecteurs de fabriques, veilleront à son observation. On peut toutefois constater, dès à présent, que la loi autrichienne comporte et autorise une série de dérogations à ses dispositions. Elle a pour caractéristique de laisser une très large place à l'arbitraire des autorités administratives et de placer, pour ainsi dire, à côté de chaque prescription, une exception qui permet d'en suspendre l'application. Il en est ainsi pour la durée des pauses, pour le travail des dimanches, pour le travail de nuit soit des jeunes ouvriers, soit des femmes, pour la prolongation jusqu'à douze heures de la journée normale de travail. Sur tous ces points, des dispenses peuvent être accordées par le Ministre du Commerce, pour

des catégories entières d'établissements industriels, en raison soit des nécessités techniques de la fabrication, soit des besoins des consommateurs ou de la circulation, et il faut reconnaître, d'après le texte publié des ordonnances ministérielles, qu'il a été fait, dès le premier jour, le plus large usage de ce pouvoir des dispenses, au point d'annuler presque, dans la pratique, le bénéfice de la loi. Celle-ci n'est peut-être, elle aussi, qu'une loi à la Potemkin.

Quelles conclusions tirer de cette excursion rapide à travers l'industrie autrichienne? La première est une leçon de prudence à l'adresse de notre pays. Dans le combat si âpre de la concurrence industrielle et commerciale, dans cette lutte qui se poursuit sur tous les marchés du monde, mais principalement sur le marché national, nous trouvons en présence de rivaux qui, pour atteindre l'extrême limite du rabais, ont eu recours à des procédés heureusement inconnus parmi nous. C'est, on peut le dire, au prix de la santé de leurs ouvriers, surtout au prix de la vigueur et de la vie des jeunes générations et des femmes, qu'ils ont pu conserver à la fois leurs débouchés et leurs bénéfices. Cela n'est pas seulement le cas de l'Autriche, mais encore de l'Allemagne, de la Russie, de l'Italie, d'autres peuples encore dont nous étions autrefois les fournisseurs et qui tendent à devenir les nôtres. Seule, l'Angleterre peut continuer à payer ses ouvriers relativement cher, tout en gardant sa puissance d'expansion commerciale. Elle y réussit pour plusieurs causes, dont les principales

sont les vastes proportions de sa fabrication, la solidité de son crédit, surtout le bon marché des objets de première nécessité et la modicité relative des charges publiques. Cet exemple n'est-il pas plein d'enseignement pour nous? Est-ce que l'on peut être à la fois une nation dépensière et un peuple commerçant ouvert aux produits étrangers? Entre nos budgets sans limite et notre relèvement industriel et commercial, n'est-il pas temps de choisir? Autrement, avec nos mœurs douces, avec nos concessions légitimes aux besoins de la classe ouvrière, avec nos lourds impôts et le renchérissement qu'ils entraînent, nous pourrions nous trouver, pour soutenir la lutte contre nos concurrents, dans la même situation qu'un homme armé d'un vieux mousquet à rouet en face d'un soldat muni des engins de guerre les plus perfectionnés.

Une autre pensée obsède l'esprit quand on envisage d'un coup d'œil d'ensemble la condition des ouvriers en Autriche aussi bien que chez la plupart de nos voisins. Cette pensée est pleine à la fois de consolation et d'amertume. Nous pouvons sans doute constater avec joie que, malgré de trop réelles souffrances, l'ouvrier français, pris en masse, est encore mieux partagé que ses camarades de l'étranger. Mais, si l'on cesse de se placer à ce point de vue purement national, la satisfaction se change en tristesse. Nous faisons sonner bien haut notre civilisation européenne, nous sommes fiers, et à juste titre, des progrès accomplis en ce siècle. Et pourtant, à nos portes, chez des peuples

civilisés, un état presque voisin de la barbarie subsiste et se perpétue dans les couches profondes de populations entières. Les pays où la situation des masses ouvrières est supportable forment comme un îlot perdu sur la vaste surface du globe. On est effrayé lorsqu'on voit combien cet îlot est étroit, combien, partout, il reste encore à faire. Voilà de quoi nous rendre modestes et nous exciter à la lutte sans trêve contre le mal de misère, car, aujourd'hui comme au temps du Christ, le mot évangélique reste vrai : « *Massis multa!* »

LA LOI D'AIRAIN DU SALARIAT

ET

LA HAUSSE DES SALAIRES

EN ANGLETERRE¹

Les socialistes contemporains reprochent souvent à la science économique de sacrifier les réalités à des abstractions. A les en croire, les formules doctrinales lui feraient négliger les faits; elle se contenterait de démonstrations théoriques et fermerait volontiers les yeux aux phénomènes qui la contredisent.

Mais les socialistes eux-mêmes ne prétent-ils pas, sous ce rapport, le flanc à la critique? Peuvent-ils se vanter de prendre toujours l'expérience pour guide? Ne leur arrive-t-il pas de présenter comme autant de vérités indiscutables de soi-disant lois auxquelles l'expérience donne pourtant, chaque jour, d'éclatants démentis? Ces grands contempteurs du dogmatisme ne sont-ils pas, eux aussi, des dogmatistes à leur manière, et les plus auda-

1. Lecture faite à l'Académie des sciences morales et politiques, en mai 1890.

cieux de tous, car ils dogmatisent à l'encontre des faits? Voilà ce qu'il peut être intéressant et piquant de rechercher.

S'il est, par exemple, dans la doctrine socialiste, un point qui ne souffre même plus contestation, c'est bien la fameuse « loi d'airain du salariat », découverte ou, si l'on aime mieux, promulguée par Lassalle. On sait ce que signifie cette formule. D'après le célèbre agitateur allemand, il est impossible que, dans le système de la libre concurrence et des engagements individuels à prix fixé en argent, le salaire moyen dépasse jamais le chiffre strictement indispensable pour pourvoir aux nécessités de la vie de l'ouvrier. S'il tendait à monter plus haut, la concurrence de millions d'individus affamés le ferait bien vite baisser; s'il tombait plus bas, le travail deviendrait impossible. En vain la civilisation progresse; en vain le génie humain multiplie ses inventions et ses découvertes : le capitaliste, le propriétaire en bénéficie; l'ouvrier, le prolétaire n'en profite pas. Grâce aux métiers mécaniques, grâce à la vapeur, grâce à l'électricité, il produit dix, cent, mille fois plus que par le passé; mais, par le jeu de la loi de l'offre et de la demande, le prix des objets fabriqués baisse en raison directe de l'accroissement de leur nombre, et la part revenant à la main d'œuvre reste, dès lors, proportionnellement la même. L'ouvrier veut-il l'accroître? Il se heurte encore à la loi de la concurrence, sous une autre forme, celle de la concurrence des bras. Les progrès scientifiques

substituent, en effet, la machine à l'artisan; ils rapprochent les distances d'un pays, d'un hémisphère à l'autre; ils favorisent l'accroissement de la population. Qu'en résulte-t-il? C'est que, si le travailleur prétend à un relèvement du prix de son labeur au-dessus du *minimum* rigoureusement nécessaire à sa subsistance, il est aussitôt réduit à l'impuissance soit par une nouvelle extension des procédés mécaniques, soit par l'entrée en scène de générations nouvelles en quête d'ouvrage, soit par l'immigration d'ouvriers appartenant à des pays où le prix de la main-d'œuvre est encore plus faible que dans le sien. De toute façon, ses tentatives pour améliorer sa situation demeurent et sont condamnées à demeurer stériles. Ni la somme de son travail ne diminue, ni celle de son bien-être n'augmente. Comme ce criminel de la fable que la justice divine avait condamné pour toujours à hisser vers le sommet d'une montagne un rocher toujours ramené en arrière par son propre poids, le travailleur moderne multiplie en vain ses efforts pour soulever le fardeau de sa misère : ce fardeau, ainsi qu'un poids accablant, retombe éternellement sur lui. Victime du *sisyphisme*, il est à perpétuité le forçat du « bagne capitaliste » et il le restera tant qu'il n'aura pas, de sa forte main, fait éclater les vieux cadres de notre société « capitalistique » et bourgeoise.

Telle est, dans ses traits essentiels, la doctrine que Lassalle formula, il y a une trentaine d'années, et sur laquelle vit encore le socialisme contempo-

rain. A vrai dire, ce n'est pas, pour cette école, un système qu'il s'agit de prouver : c'est un axiome qui porte en soi sa démonstration, c'est un dogme qui s'impose. Lassalle lui-même l'a dit : « A tout homme qui vous parle de l'amélioration du sort des travailleurs, vous devez poser avant tout la question, s'il reconnaît ou ne reconnaît pas cette loi (*la loi d'airain du salariat*). S'il ne la reconnaît pas, vous devez dès l'abord vous dire que cet homme veut vous tromper, ou qu'il est d'une lamentable inexpérience dans la science économique. »

En vain objecte-t-on à l'école socialiste l'exemple des nombreux ouvriers qui, de nos jours, sont devenus patrons et dont quelques-uns même ont acquis une fortune considérable : elle répond que ces exceptions individuelles s'expliquent par un concours extraordinaire de circonstances heureuses, mais n'infirmen en rien l'autorité trop certaine de la règle. Si l'on insiste, si l'on montre les salaires partout plus élevés que jadis, les socialistes constatent que la valeur de l'argent a baissé à mesure que le taux nominal des salaires haussait : la rémunération de la main-d'œuvre, — concluent-ils, — est donc, en fait, la même que par le passé ; la condition des prolétaires demeure aussi précaire, aussi misérable qu'autrefois ; la situation de la classe ouvrière vis-à-vis des autres classes de la société n'a pas varié. On peut citer certains cas dans lesquels des progrès individuels ont été réalisés ; mais, de pays où, sous l'empire de la libre

concurrence, la population ouvrière prise en son ensemble ait monté dans l'échelle sociale et diminué la distance qui la sépare des autres classes, les socialistes déclarent n'en pas connaître.

Il en existe cependant, et, pour en découvrir, il n'est besoin de chercher ni bien longtemps, ni bien loin. On pourrait multiplier les exemples ; mais nous préférons n'en prendre qu'un, celui de l'Angleterre. Il est, à vrai dire, le plus concluant. C'est dans ce pays, en effet, que le système de la libre concurrence est le plus complètement appliqué. L'expérience s'y poursuit depuis plus d'un demi-siècle, sans guerre et sans révolution qui en fausse les résultats, et ces résultats, particulièrement décisifs, y ont été constatés avec plus d'exactitude et de rigueur que partout ailleurs.

I

Une publication relativement récente¹, celle de feu M. Leone Levi, en son vivant professeur de science commerciale au *King's College* de Londres, nous fournit l'occasion de mettre en relief les progrès immenses accomplis, dans ce dernier demi-siècle, par les populations ouvrières de la Grande-Bretagne. On sait que cet éminent économiste, enlevé depuis peu à la science, avait fait de la situation des ouvriers dans son pays l'objet, sinon

1. *Wages and earnings of the working classes. Report to Sir Arthur Bass, M. P., by Leone Levi.* Londres, Murray, 1883, in-8.

exclusif, du moins principal de ses investigations. Avec M. Le Play, il fut l'un des premiers à entrer dans cette voie où tant d'autres l'ont suivi. Mais ce qui fait l'intérêt et l'originalité de ses études, c'est l'esprit dans lequel il les a entreprises, la méthode à l'aide de laquelle il les a poursuivies. Il ne s'est pas contenté de donner, à l'aide de renseignements généraux ou d'enquêtes partielles, un aperçu d'ensemble de la condition et des progrès des classes ouvrières. Il a voulu faire plus et mieux. Il a prétendu, — et il y a réussi, — déterminer aussi exactement que possible, à l'aide de statistiques rigoureuses et contrôlées avec soin, les divers éléments constitutifs de la vie de l'ouvrier, — salaires, prix des subsistances, loyers, impôts, — et cela non pas dans une seule branche d'industrie, ni dans une seule région, mais dans toutes.

Dans ce but, il a non seulement compulsé, comparé et coordonné les différents documents statistiques qui pouvaient éclaircir la question; mais encore il a ouvert une enquête personnelle auprès des principaux fabricants et des associations industrielles et commerciales du Royaume-Uni, sur le taux des salaires, tant à la journée qu'à la tâche, sur le mode de rémunération, sur la durée du travail quotidien et hebdomadaire, sur celle des chômages, sur l'importance des allocations en nature qui peuvent être accordées aux ouvriers, en sus de leurs salaires, sous forme de nourriture, de vêtements ou de logements. Enfin, — et c'est là peut-être ce qui donne le plus de prix à son

travail, — il a renouvelé à plusieurs reprises et publié trois fois son enquête, remettant constamment au courant des renseignements dont le principal défaut est de vieillir très vite. Sa première enquête remonte à 1867; la seconde porte la date de 1879. La troisième est presque absolument contemporaine. Elle a été publiée en 1885, peu d'années avant la mort de l'auteur, sous le titre suivant : « Salaires et gains des classes ouvrières » (*Wages and earnings of the working classes*), et M. Leone Levi nous indique avec une grande précision les sources et la date de ses informations. En premier lieu, il a rédigé son travail d'après les réponses faites à sa circulaire de juin 1884, puis, à ces données inédites il a ajouté celles que contenaient déjà les diverses statistiques publiées par le *Board of Trade*, ainsi que les mémoires de M. Lord, ancien Président de la Chambre de commerce de Manchester et ceux de plusieurs autres statisticiens anglais, tels que MM. Montgomery, Jeans, Vansittart Neale et Dudley Baxter.

Quelque soin, du reste, que M. Leone Levi eût mis à s'entourer des renseignements les plus nombreux et les plus sûrs, les conclusions de son travail ont été contestées. Il ne pouvait en être autrement. Il s'y attendait et il n'a pas cherché à le dissimuler. Ainsi qu'il le constate lui-même dans une note additionnelle à son édition de 1885, on lui a reproché d'avoir pris pour point de départ de son travail des tableaux de recensement incomplets au point de vue de la statistique industrielle

et d'ailleurs arriérés, puisqu'il utilisait en 1867 le dénombrement de 1861, en 1878 celui de 1871 et en 1884 celui de 1881. On a fait remarquer, d'autre part, que les observations effectuées à la suite de sa circulaire et servant de base à ses publications n'avaient pas porté sur un nombre suffisant d'établissements industriels pour qu'il fût permis d'en tirer des conclusions générales. Enfin, on a objecté que les salaires pris comme moyennes paraissaient trop élevés et que les divergences constatées dans des résultats auxquels sont arrivés des statisticiens opérant sur le même terrain diminuent le degré de confiance que l'on peut avoir dans la valeur de leurs constatations.

M. Leone Levi n'a eu garde, naturellement, de laisser ces critiques sans réponse. A défaut de statistique industrielle spéciale, il a bien fallu, dit-il, se servir des recensements successifs, et les imperfections en ont été rectifiées autant que possible par l'addition aux chiffres primitifs d'un tant pour cent moyen par chaque année écoulée depuis celle du dernier dénombrement. Quant aux observations servant de base à ses conclusions, il nie qu'elles aient été trop limitées pour autoriser les inductions qu'il en a tirées, car il a non seulement envoyé des circulaires en grand nombre, mais encore mis à profit des constatations déjà effectuées par d'autres écrivains. Le taux des salaires dans les principales branches d'industrie suffit, d'ailleurs, suivant lui, pour déterminer le revenu total des classes ouvrières, la masse des ouvriers étant

employée dans l'agriculture, le bâtiment, la métallurgie, l'industrie houillère et les manufactures textiles. Dans ces limites et d'après ces éléments de calcul, M. Leone Levi croit pouvoir maintenir l'exactitude de ses moyennes : si l'on a pu les juger trop élevées, c'est sans doute pour avoir exclusivement envisagé certains salaires *minima*, sans se préoccuper des *maxima*, ou pour avoir négligé de tenir compte soit de la rémunération aux pièces, soit des allocations en nature qui viennent grossir, dans une proportion souvent considérable, le salaire en argent. Quant aux divergences signalées, en ce qui concerne le chiffre du revenu total des classes ouvrières, entre les estimations des divers statisticiens, M. Leone Levi ne cherche pas à les contester, mais il ne croit pas qu'il faille y attacher trop d'importance. Que prouvent-elles, en effet? « Elles prouvent, — dit-il fort « sagement, — la difficulté de telles enquêtes; elles « tiennent surtout au défaut de bases communes « de calcul : on ne s'est mis d'accord, en effet, ni « sur les catégories de personnes à comprendre « sous la dénomination de classes ouvrières, ni « sur la question de savoir s'il faut ou non faire « entrer en ligne de compte le travail supplémen- « taire, s'il faut ou non ajouter l'évaluation en « argent de la nourriture, du logement, de l'habil- « lement, des concessions de terrain et autres « allocations. Quelque accord, d'ailleurs, que l'on « puisse établir, on doit admettre que, dans les « enquêtes de cette nature, nous ne pouvons pré-

« tendre à la précision rigoureuse, mais nous
 « devons nous contenter d'une approximation se
 « rapprochant autant que possible de la réalité
 « des faits ¹. »

Cette dernière observation est la sagesse même : elle contient, dans sa sincérité modeste, la véritable réponse à tous les critiques, plus ou moins impartiaux, qui se plaisent à triompher des inexactitudes de détail relevées dans les statistiques des salaires et qui s'empressent d'en conclure à l'inanité de semblables recherches. Nous reconnaissons, pour notre part, comme M. Leone Levi, que, dans des investigations qui portent sur un très grand nombre d'établissements fonctionnant dans les conditions les plus diverses et sur des millions d'ouvriers doués des facultés les plus dissemblables, on doit faire la plus large part à l'approximation, à la conjecture et même à l'erreur, à peu près inséparable de toute science humaine en dehors des mathématiques pures. Mais nous sommes aussi pleinement convaincus que l'on ne saurait, pour cela, renoncer aux recherches de ce genre, ni en contester l'utilité. Elles jettent une lumière encore incertaine sans doute, mais pourtant de moins en moins confuse sur des questions que le légiste n'a, dans aucun pays, le droit ni la possibilité de négliger et qui ne peuvent être résolues sans le double secours des principes et des données statistiques. Elles

1. Note additionnelle en date de mars 1885. (*Wages and earnings of the working classes*, p. 167.)

n'aboutissent généralement qu'à des moyennes, et, comme on l'a dit souvent, la moyenne ne correspond presque jamais à la réalité des faits particuliers. « Une moyenne, par exemple, ainsi que
 « M. Leone Levi en fait l'observation en parlant
 « de ses propres travaux, une moyenne ne donne
 « pas la condition exacte d'un gagne-petit, tandis
 « qu'elle atténue les recettes effectives de l'ouvrier
 « bien payé; mais la valeur de toutes les moyennes
 « tient à ce qu'elles représentent le point central
 « vers lequel tendent les divers chiffres. ¹ » Au milieu de détails qui, envisagés isolément, peuvent souvent être faux, il s'en dégage une impression générale qui est presque toujours vraie. Et c'est cette impression générale qu'il importe de retenir quand on veut apprécier la condition des classes ouvrières dans un pays, à plus forte raison lorsqu'on se propose d'arriver à des conclusions pratiques.

Ces considérations générales étaient nécessaires pour donner sa véritable portée au travail de M. Leone Levi. Celui-ci n'a pas prétendu, il ne pouvait prétendre à une précision rigoureuse et absolue; mais, en multipliant ses enquêtes personnelles et en utilisant les travaux des autres savants, il s'est, du moins, entouré des renseignements les plus nombreux et les plus propres à le garantir d'erreur. Appuyé sur cette base solide, il a pu établir une comparaison aussi précise que possible, d'une part, entre la situation des ouvriers

1. *Wages and earnings of the working classes*, p. 12.

anglais aujourd'hui et il y a trente ans, et, d'autre part, entre les progrès de la classe ouvrière anglaise et ceux des autres classes de la nation. Nous voudrions donner ici une analyse sommaire de ce parallèle et des conclusions qui s'en dégagent.

En premier lieu, quel a été, comme nombre, le développement de la classe ouvrière? D'après les recensements officiels, on comptait, dans le Royaume-Uni, 11 018 000 ouvriers en 1867; en 1881, il y en avait 12 200 000, appartenant à 5 600 000 familles qui comprenaient ensemble 26 millions de personnes ¹. Si l'on remonte plus loin en arrière et si l'on prend comme bases de calcul les tableaux de l'*income-tax*, on trouve : pour 1851, 4 300 000 familles et 19 300 000 personnes appartenant à la classe ouvrière; pour 1879-80, 5 400 000 familles et 24 600 000 individus. Ainsi, de 1851 à 1879-80, l'augmentation a été de 5 300 000 personnes, soit de 27 1/2 p. 0/0; de 1867 à 1881, elle a été, non plus pour la classe ouvrière entière, mais seulement pour les ouvriers proprement dits, sans leurs familles, de 1 182 000, soit de 11 p. 0/0. Et, — fait non moins significatif, — cette progression a été plus rapide que l'accroissement même de l'ensemble de la population :

1. Voici comment M. Leone Levi arrive à ce résultat : « Admettant, dit-il, que les classes ouvrières comprennent 70 p. 0/0 de la population et qu'avec les petits fermiers, bordiers et autres, elles comptent 26 millions de personnes, ou 5 600 000 familles, les 12 200 000 ouvriers donnent une proportion de 2,17 gains par famille. » (*Wages and earnings*, p. 2 et 3).

l'augmentation de celle-ci n'a pas dépassé, en effet, 27 p. 0/0 de 1851 à 1881 ¹. Voilà donc, nettement caractérisé, l'un de ces cas prévus par l'école socialiste, où, la masse des prolétaires croissant, en même temps que l'emploi des machines se généralise, un nombre de plus en plus grand d'affamés se présente pour exécuter une besogne déterminée. Si la loi d'airain du salariat était vraie, la conséquence serait forcée : à moins d'une intervention de la société pour modifier le jeu de la loi de libre concurrence, le salaire de l'ouvrier serait fatalement maintenu au *minimum* indispensable pour assurer sa subsistance, et la classe ouvrière demeurerait, sans progrès possible, dans le même état de dépendance et d'infériorité vis-à-vis du reste de la nation.

Or, que ressort-il de toutes les statistiques anglaises, dressées avec le plus grand soin, en dehors de tout parti pris, et citées par M. Leone Levi? Il en résulte précisément le contraire de ce qu'avaient prévu et prédit les docteurs du socialisme. Les salaires se sont accrus plus rapidement que la population et dans une proportion bien plus forte que les prix des subsistances; le revenu moyen des familles de la classe ouvrière a augmenté de 60 p. 0/0 en trente ans (1851-1881); leur part dans la richesse nationale n'a pas cessé de s'étendre; leur puissance de consommation s'est développée en même temps que leur revenu et leur

1. En 1851, 27 700 000 individus; en 1879-80, 35 240 000.

épargne; leur hygiène, leur moralité se sont améliorées; elles se sont de plus en plus ouvert l'accès de la classe moyenne, tandis que la part proportionnelle des familles opulentes dans la fortune nationale allait décroissant; enfin et en un mot, elles n'ont cessé de monter dans l'échelle sociale, moins par l'abaissement des échelons plus élevés que par leur propre progrès.

II

Leurs salaires se sont accrus : le fait n'est pas douteux. M. Leone Levi ne se borne pas à le constater d'une manière générale : il en donne, il en accumule des preuves aussi nombreuses que décisives. La moitié de son livre est remplie de tableaux où il indique, d'après les données fournies par ses correspondants, le taux moyen des salaires payés, dans les principales industries de la Grande-Bretagne, aux ouvriers et ouvrières des diverses catégories. Il a presque toujours soin de rappeler, en regard de ces salaires, ceux que l'on payait, dans les mêmes industries, vingt, trente ou quarante ans auparavant, et ce rapprochement permet de constater une hausse qui, généralement représentée, en l'espace de vingt ou trente ans, 25, 50, 60 et jusqu'à 100 p. 0/0. Comme conclusion, il écrivait, en 1883 : « Le revenu des classes laborieuses est déterminé par les salaires dominants dans l'agriculture, le bâtiment, les districts manufacturiers, les mines et le service domestique. Des

« données étendues sur chacune de ces différentes
« branches de travail seraient nécessaires pour
« évaluer avec précision la hausse moyenne sur
« toute la ligne. Mais quelques faits bien vérifiés
« peuvent être cités. Dans le rapport de M. Coleman
« sur l'agriculture dans le Northumberland, annexé
« au rapport de la commission royale sur l'agri-
« culture, les salaires hebdomadaires d'un valet de
« ferme célibataire sont indiqués comme suit :

« 1851.....	11 sh.	(13 fr. 75).
« 1861.....	16 sh. 6 d.	(20 60).
« 1871.....	16 sh. 6 d.	(20 60).
« 1881.....	18 sh.	(22 50).

« d'où ressort, de 1851 à 1881, une augmentation
« de 63 p. 0/0. Dans le Shropshire, le prix de la
« main-d'œuvre agricole était le suivant :

« Pour la fauchaison d'un acre de pré :

« En 1862.....	de 3 à 4 sh.	(3 fr. 75 à 5 fr.).
« En 1880.....	de 4 à 7 sh. 6 d.	(5 fr. à 9 fr. 35).

« Pour le sarclage d'un acre de navets :

« En 1862.....	de 5 sh. à 5 sh. 6 d.	(6 fr. 25 à 6 fr. 85).
« En 1880.....	de 5 sh. 6 d. à 11 sh.	(6 fr. 85 à 13 fr. 75).

« Pour la moisson d'un acre de froment :

« En 1862.....	de 9 à 10 sh.	(11 fr. 25 à 12 fr. 50).
« En 1880.....	de 13 à 15 sh.	(16 fr. 25 à 18 fr. 75).

« Dans les salaires des ouvriers du bâtiment, il
« y a eu de grandes oscillations. Nominale-ment,

« les salaires des maçons, charpentiers, etc., ont
 « été, pendant quelque temps, à Londres, de
 « 9 d. (90 centimes) par heure; mais ce taux n'est
 « nullement uniforme et, dans les campagnes,
 « 6 1/2 ou 7 d. (65 à 70 centimes) sont le taux ordi-
 « naire. Bien que la hausse survenue en 1882 dans
 « les salaires du bâtiment ne se soit pas partout
 « maintenue, la situation des ouvriers du bâtiment
 « s'est fort améliorée, surtout pour le travail aux
 « pièces.

« Les salaires dans l'industrie cotonnière, tels
 « que les donnent M. Chadwick, dans le *Journal de*
 « *la Société de statistique*, et le D^r Watt, dans la
 « dernière édition de l'*Encyclopédie britannique*,
 « ont progressé comme suit :

« Filateurs (hommes) :

« En 1850.	20	sh.	(25 fr.)	par semaine;
« En 1860.	27	sh.	(33 fr. 75).	id.
« En 1865.	30	sh.	(37 fr. 50).	id.
« En 1876.	35 à 40	sh.	(43 fr. 75 à 50).	id.

« Cardeurs :

« En 1850.	20	sh.	(25 fr.)	par semaine;
« En 1860.	28	sh.	(35 fr.)	id.
« En 1865.	35	sh.	(43 fr. 75).	id.
« En 1876.	32 à 40	sh.	(40 fr. à 50).	id.

« Dans un rapport présenté par M. George Lord,
 « Président de la Chambre de commerce de Man-
 « chester, sur la hausse des salaires dans les diffé-
 « rentes industries du Lancashire de 1850 à 1883,

« la hausse moyenne totale, dans la filature et le
 « tissage de coton fin, le blanchiment et l'impres-
 « sion sur calicot, est évaluée à 42 p. 0/0.

« Nous savons tous, — ajoutait M. Leone Levi,
 « — combien les salaires des domestiques ont
 « augmenté. Une servante, qui se contentait, en
 « 1851, de 10 liv. st. (250 francs) par an, gagne
 « maintenant au moins 14 liv. st. (350 francs), et
 « tous les autres domestiques dans la même pro-
 « portion. Et non seulement les salaires directs
 « des ouvriers et ouvrières ont, dans ces derniers
 « temps, notablement haussé; mais de plus, avec
 « l'extension du travail aux pièces dans beaucoup
 « d'industries, leur gain est devenu, dans nombre
 « de cas, bien plus élevé encore. La rémunération
 « des femmes et des enfants a, qui plus est, gran-
 « dement augmenté. En somme, la hausse des
 « salaires et des gains dans toutes les branches du
 « travail a été considérable durant les trente der-
 « nières années, et le revenu de la famille ouvrière,
 « en y comprenant le gain de tous les salaires
 « dont elle se compose, ainsi que l'intérêt des
 « capitaux accumulés soit dans les caisses d'épar-
 « gne, soit autrement, est beaucoup plus élevé
 « maintenant que les années précédentes. Si donc
 « le revenu de la famille d'un ouvrier en 1851
 « pouvait être hardiment évalué, en moyenne, à
 « 20 shillings (25 francs) par semaine, ce même
 « revenu, en 1881, y compris la valeur des allo-
 « cations en nature (nourriture, logement et vête-
 « ments), là où il en est accordé, peut être sans

« crainte estimé à 32 shillings (40 francs) par
« semaine, ou 83 liv. st. (2075 francs par an) ¹ ».

En 1884, il constatait encore des résultats analogues. — « Avec l'énorme accroissement de
« richesse qui s'est produit dans le Royaume-Uni,
« la position des classes ouvrières s'est, — disait-
« il, — grandement améliorée. Dans un grand
« nombre de cas, les ouvriers de 1857 sont devenus,
« en 1884, des hommes de la classe moyenne. Plus
« d'un ouvrier de cette époque possède maintenant
« une boutique ou un hôtel, a de l'argent dans les
« banques ou des actions soit de compagnies de
« navigation, soit d'entreprises industrielles. Les
« cas où un ouvrier sort du rang ne sont nullement
« aussi rares que nous pouvons l'imaginer. Mais
« les ouvriers d'aujourd'hui sont dans une bien
« meilleure situation qu'il y a vingt-sept ans, car
« tous les salaires sont plus élevés. En 1857, les
« salaires des journaliers étaient de 15 à 17 shillings
« (18 fr. 75 à 21 fr. 25) par semaine; maintenant,
« ils sont de 20 à 22 shillings (25 à 27 fr. 50); soit
« en augmentation de 30 0/0. En 1857, un menui-
« sier gagnait 27 shillings (33 fr. 75); maintenant,
« il gagne 33 shillings 6 d. (41 fr. 85) aux
« pièces, en augmentation de 24 p. 0/0. Les salaires
« agricoles ont haussé de plus de 30 p. 0/0, de 8 et

1. Extrait d'un mémoire sur les *Modifications récentes dans la distribution de la richesse* lu par M. Leone Levi à la réunion de l'Association anglaise pour l'avancement des sciences, tenue à Southport en 1883 (*Wages and earnings of the working classes*, p. 52 et 53).

« 10 shillings (10 fr. et 12 fr. 50) à 13, 15 et même
« 18 shillings (16 fr. 25, 18 fr. 75 et 22 fr. 50)
« par semaine. Les domestiques, qui se contentaient
« autrefois de 9 à 10 liv. st. (225 à 250 fr.) par
« an, gagnent aujourd'hui facilement 14 et 16 liv. st.
« 350 et 400 francs). Les salaires des matelots ont
« monté de 50 shillings (62 fr. 50) à 80 shillings
« 100 francs) par mois. Mais les salaires ne don-
« nent même pas une idée complète de l'amélio-
« ration de la situation des classes ouvrières, car,
« partout où est introduit le travail aux pièces, les
« salaires dépassent d'environ un huitième la
« rémunération à la journée, et, de plus, les
« heures supplémentaires sont payées à un taux
« plus élevé. A cela nous devons ajouter ce fait
« que, dans beaucoup d'industries, les femmes
« sont en état de gagner de bons salaires et que la
« main-d'œuvre infantile est très demandée. En
« envisageant dans son ensemble toute la série
« des industries, en tenant compte de l'accroisse-
« ment actuel du taux des salaires, de la somme
« croissante de travail aux pièces et de travail
« supplémentaire, des gains améliorés des femmes
« et des enfants, de la recette accidentelle des
« intérêts d'argent placé ou des loyers économisés,
« ce qui équivaut à un revenu additionnel, je me
« crois fondé à affirmer que les classes ouvrières,
« dans leur ensemble, reçoivent, en 1884, 30 p. 0/0
« de plus qu'elles ne recevaient en 1857, ou, en
« d'autres termes, que, si la somme totale qu'une
« famille recevait de toutes sources, en 1857, se
« montait, par semaine, à 24 shillings (30 francs),

« elle atteint maintenant au moins 32 shillings « (40 francs) »¹.

Résumant et généralisant en 1885 les résultats de ses recherches, M. Leone Levi a calculé, dans son ouvrage *Wages and earnings of the working classes*, le nombre de personnes exerçant chaque profession, le montant total des gains de ces professions et le gain moyen par tête. Il a commencé par répartir en cinq groupes l'ensemble des personnes vivant de leur travail : professions libérales, domestiques, commerce, agriculture, industrie. Puis, envisageant successivement la situation de ces divers groupes à deux dates, — 1867 et 1884, — il est arrivé aux résultats suivants :

Professions libérales. — 300 000 personnes en 1867 comme en 1884. — Montant des gains : 250 millions de francs en 1867; 400 en 1884. — *Gain moyen par tête et par an* : 832 fr. 50 en 1867; 1 333 fr. 75 en 1884.

Domestiques. — En 1867, 1 700 000 personnes gagnant ensemble 1 475 millions de francs, *soit, par tête, en moyenne, 867 fr. 75.* — En 1884, 2 400 000 personnes gagnant ensemble 2 150 millions, *soit, par tête, en moyenne, 896 fr. 25.*

Commerce. — En 1867, 700 000 personnes gagnant ensemble 975 millions de francs, *soit, par*

1. Extrait d'un mémoire sur la *situation économique des classes ouvrières en 1884 et 1887*, lu par M. Leone Levi à l'assemblée de l'Association de la science sociale tenue à Birmingham, en 1884. (*Wages and earnings of the working classes*, p. 29 à 31.)

tête, en moyenne, 1 392 fr. 50. — En 1884, 900 000 personnes gagnant ensemble 1 125 millions, *soit, par tête, en moyenne, 1 250 francs.*

Agriculture. — En 1867, 2 700 000 personnes gagnant ensemble 2 100 millions de francs, *soit, par tête, en moyenne, 777 fr. 50.* — En 1884, 1 900 000 personnes gagnant ensemble 1 675 millions, *soit, par tête, en moyenne, 881 fr. 25.*

Industrie. — En 1867, 5 600 000 personnes gagnant ensemble 5 650 millions de francs, *soit, par tête, en moyenne, 1 008 fr. 75.* — En 1884, 6 700 000 personnes gagnant ensemble 7 675 millions, *soit, par tête, en moyenne, 1 145 francs.*

« Ainsi, — concluait M. Leone Levi, — avec une « augmentation de 10,90 p. 0/0 dans le nombre « des personnes rémunérées, il y a eu un accrois- « sement de 24,64 p. 0/0 dans le montant des gains, « le gain moyen par tête ayant monté de 950 francs « en 1867 à 1 067 fr. 50 en 1884, soit dans la pro- « portion de 12,37 p. 0/0¹. »

M. Leone Levi constatait, d'ailleurs, que, pour se rendre compte des ressources réelles de la classe ouvrière, il ne suffirait pas d'inscrire au chapitre des recettes le montant des salaires réguliers; il faudrait aussi faire entrer en ligne ses autres revenus accessoires, par exemple la rémunération de certains travaux accidentels ou secondaires, les dividendes des sociétés de construction ou *building*

1. *Wages and earnings of the working classes*, p. 4.

societies dont fait partie l'ouvrier, les bénéfices résultant de la sous-location d'une partie de son logement, les subventions annuelles payées par les sociétés amicales ou *friendly societies* auxquelles il appartient, les intérêts des capitaux placés par lui dans les caisses d'épargne. Laissant néanmoins de côté ces éléments de calcul et ne s'occupant que des salaires proprement dits, M. Leone Levi croyait pouvoir donner les évaluations suivantes :

En 1867, le gain total des populations ouvrières de la Grande-Bretagne s'élevait à 412 millions de liv. st. (10 300 millions de francs) ou, déduction faite des allocations en nature telles qu'aliments ou logements, à 370 millions de liv. st. (9 250 millions de francs), soit 38 liv. st. (950 francs) par tête d'ouvrier.

En 1885, le gain total était de 521 millions de liv. st. (13 milliards 25 millions de francs), ou, sans nourriture ni logement, de 470 millions de liv. st. (11 milliards 750 millions de francs), ce qui donnait un gain moyen de 42 liv. st. 14 sh. (4 067 fr. 60) par tête d'ouvrier.

Ces calculs, il est vrai, étaient basés, pour l'année 1885, sur des constatations faites de 1882 à 1884, c'est-à-dire dans une période où la crise industrielle et commerciale existait déjà, mais n'avait pas encore exercé sur le taux des salaires son action déprimante. C'est seulement à partir de la fin de 1884 que ceux-ci ont été atteints; leur baisse a été rapide, et, dès le milieu de 1885, on estimait qu'ils avaient perdu environ 15 p. 0/0.

Quinze pour cent sur un revenu total de 11 750 millions de francs, ce serait, d'après les évaluations mêmes de M. Leone Levi, une perte de 1 750 millions; ce serait, pour un artisan ordinaire, une réduction de 3 ou 4 shillings (de 3 fr. 75 à 5 francs) par semaine. Mais il s'en faut de beaucoup que cette baisse ait été universelle et permanente. La crise a principalement frappé l'industrie métallurgique, l'extraction de la houille, l'industrie cotonnière et les constructions navales; elle a indirectement exercé une influence considérable sur les salaires agricoles et agi plus spécialement sur les simples journaliers. Elle a, au contraire, épargné un grand nombre d'industries qui ont continué à prospérer, et toute la classe des domestiques : la dépression n'a porté, en réalité, que sur la moitié environ de la somme totale représentant le salaire global de la classe ouvrière. Enfin, si elle a été violente et brusque, elle n'a pas été très prolongée. Les symptômes d'une reprise des affaires ont été, en Angleterre, plus rapides et plus caractéristiques que partout ailleurs, et l'on peut, sans crainte d'erreur, considérer dès à présent comme reconquises les moyennes indiquées, en 1884, par M. Leone Levi. Celles-ci, — nous le rappelons, — faisaient ressortir un gain moyen de 37 liv. st. 10 sh. (937 fr. 50) par an pour la masse des ouvriers agricoles; de 75 à 95 liv. st. (1 875 à 2 375 francs) pour les ouvriers du bâtiment; de 39 à 53 liv. st. (975 à 1 300 francs) pour les journaliers; de 20 à 40 liv. st. (500 à 1 000 francs) par

an, en sus de la nourriture, pour les domestiques. Elles accusaient, en outre, une augmentation d'un tiers, depuis 1837, dans la moyenne des recettes des familles ouvrières.

III

Ces résultats sont considérables; toutefois, ils ne sont, en eux-mêmes et par eux seuls, nullement décisifs. Pour savoir quelle est, en réalité, la condition de la classe ouvrière, pour mesurer l'étendue des progrès qu'elle a pu accomplir, un autre élément d'appréciation est indispensable. Il faut mettre en regard de la somme de ses recettes le montant de ses dépenses et s'assurer que celles-ci n'ont pas grossi plus rapidement que celles-là : s'il en était autrement, la hausse des salaires pourrait n'être qu'un leurre et correspondre non pas à une amélioration, mais bien à une aggravation de la condition des ouvriers.

M. Leone Levi n'a eu garde de négliger cet aspect de la question, et voici, en quelques mots, les conclusions auxquelles il est arrivé. Le loyer a, dans ces trente dernières années, considérablement haussé à Londres, à Birmingham et dans les autres grandes villes; mais il est toute une classe d'ouvriers qui ne s'en est pas aperçue, c'est celle des domestiques et des ouvriers logés par leurs patrons. Dans les petites villes, à plus forte raison dans les districts agricoles, dans les villages de pêcheurs, c'est à peine s'il s'est produit une aug-

mentation. Aux dépenses de loyer se rattachent celles du chauffage, de l'éclairage et des taxes locales : or, le charbon et le gaz coûtent tous deux moins cher aujourd'hui qu'il y a trente ans, et, quant aux taxes, elles ne sont que rarement payées par les classes ouvrières, au moins sous forme directe, car, le plus souvent, elles s'incorporent dans le loyer. — Arrivons à l'alimentation; — nous avons à constater deux faits également significatifs : d'une part, baisse des prix pour un grand nombre de denrées; de l'autre, accroissement de la consommation sur toute la ligne. De 1871 à 1883, d'après les relevés officiels du *Statistical Abstract* concernant les denrées importées en Angleterre, la consommation de lard et de jambon a augmenté, en moyenne et par tête, pour tout le Royaume-Uni, de 403 p. 0/0. La progression est de 51 p. 0/0 pour le beurre, de 30 p. 0/0 pour le fromage, de 49 p. 0/0 pour le sucre brut, de 89 p. 0/0 pour le sucre raffiné, de 22 p. 0/0 pour le thé, de 66 p. 0/0 pour le riz. Quant aux prix, la hausse et la baisse semblent s'équilibrer. La baisse atteint 19 p. 0/0 pour le riz et le sucre brut; 24 p. 0/0 pour le sucre raffiné, 26 p. 0/0 pour le thé. Par contre, il y a une augmentation de 7 p. 0/0 sur les prix du lard et du jambon. La viande, le beurre, le fromage, les œufs et le lait ont également haussé, mais dans des proportions modérées. Quant au pain, il vaut un septième de moins qu'il y a trente ans. En somme, de 1871, à 1883, la consommation des principales denrées

alimentaires se serait accrue de 60 p. 0/0, tandis que les prix auraient, sur l'ensemble, baissé de 15 p. 0/0. Il en est probablement de même pour le vêtement; mais les statistiques ne permettent pas de déterminer les quantités mises en consommation; par contre, elles dénotent une réduction considérable des prix de vente. Ceux-ci ont, en quatorze années (1869-1883), baissé de 26,31 et 39 p. 0/0 sur les cotonnades; de 16 et 34 p. 0/0 sur les lainages; de 4 p. 0/0 sur les chaussures. — La consommation et les prix des liqueurs alcooliques sont demeurés à peu près stationnaires; l'usage des boissons non alcooliques s'est, au contraire, largement étendu. Enfin, il y a toute une série de dépenses diverses qui n'existaient pas ou ne comptaient guère il y a trente ans, et qui, dans ces derniers temps, ont absorbé une part relativement considérable de budget de l'ouvrier anglais. « Il fut « un temps où les artisans et les ouvriers des « villes vivaient généralement à portée de leurs « ateliers. Maintenant, ils sont souvent forcés « d'habiter à deux ou trois milles de distance, et, « par suite, les frais de transport par tramway ou « chemin de fer sont devenus une dépense nécessaire. Autrefois, la plupart des ouvriers ne « s'occupaient jamais de l'éducation de leurs « enfants. Aujourd'hui, ils sont tenus d'envoyer « leurs enfants à l'école et de payer l'écolage. « Beaucoup d'ouvriers souscrivent maintenant à « une *Union de métier* ou à une société amicale, « qui auparavant ne faisaient aucune dépense de

« ce genre. En outre, avec la plus grande fréquence des jours de congé, se développe le goût « des excursions à la campagne, ce qui entraîne, « comme de raison, une dépense considérable¹. »

Résumant sous une forme aussi concrète que possible ces diverses données, M. Leone Levi a essayé de dresser le budget idéal d'une famille d'ouvriers dans une grande ville d'Angleterre aux deux dates extrêmes de 1857 et 1884. Il ne faut sans doute pas attacher à un travail de ce genre plus d'importance et de signification qu'il ne peut en avoir. Pris en dehors de la vie réelle et rédigé sur des données de convention, il implique toujours une part considérable de conjecture et d'approximation : l'auteur a été le premier à le reconnaître et à le signaler. Néanmoins et sous toutes ces réserves, il nous a paru intéressant de reproduire ici les résultats auxquels il arrive :

En 1857, la famille choisie comme type consommait par semaine 28 livres de pain à 70 centimes les quatre livres, 4 livres de viande à 80 centimes, 1 livre de beurre, une demi-livre de fromage, 3 livres de sucre et une demi-livre de thé; — elle dépensait annuellement : pour sa nourriture, 34 liv. st. 18 sh. 8 d., soit 873 fr. 30; pour la boisson, à raison de 2 shillings par semaine, 5 liv. st. 4 sh. (130 francs) par an. Le chauffage et l'éclairage lui coûtaient 2 liv. st. 10 sh. (62 fr. 50); le loyer, à raison de 4 shillings (5 francs) par

1. *Wages and earnings of the working classes*, p. 33.

semaine, 10 liv. st. (250 francs) par an; le tabac, 2 liv. st. 10 sh. (62 fr. 50); l'habillement, 4 liv. st. (100 francs); le mobilier, 1 liv. st. (25 francs); les voyages et distractions, 1 liv. st. (25 francs); enfin, les dépenses diverses, telles que contribution à l'église, frais de maladie, etc., 2 liv. st. (50 francs). La dépense totale se montait à 63 liv. st. 2 sh., 8 d., soit 1 578 fr. 50. Comme ressources elle n'avait que le salaire du chef de famille s'élevant à 24 shillings ou 30 francs par semaine, c'est-à-dire, pour cinquante semaines de travail, à 60 liv. st. ou 1 500 francs par an. Le déficit était donc de 3 liv. st. 2 sh. 8 d. ou de 78 fr. 50.

En 1884, nous retrouvons au même taux les dépenses de boisson (130 francs), de tabac (62 fr. 50), d'habillement (100 francs) et de mobilier (25 francs). L'alimentation coûte 38 liv. st. 5 sh. (950 francs) au lieu de 873 fr. 30. La famille consomme la même quantité de pain, mais elle ne le paie plus que 60 centimes au lieu de 80 centimes les quatre livres, soit, par an, 9 liv. st. 2 sh. (227 fr. 50) au lieu de 265 francs. De même, le sucre ne valant plus que 30 centimes au lieu de 50 centimes la livre, elle ne dépense plus, de ce chef, que 1 liv. st. 19 sh. (48 fr. 75) au lieu de 3 liv. st. 5 sh. (81 fr. 25). De même encore, le thé ne lui coûte plus que 3 liv. st. 9 sh. (86 fr. 25) au lieu de 5 liv. st. 4 sh. (130 fr.). Mais la consommation de la viande a été portée de 4 à 5 livres par semaine, et le prix de 8 d. (80 centimes) à 10 d. (1 franc) la livre, de sorte que la dépense annuelle

a monté de 6 liv. st., 18 sh. 8 d. (173 fr. 50) à 10 liv. st. 16 sh. (270 francs). En outre, par le seul effet du renchérissement, la dépense en beurre a passé de 3 liv. st. (75 francs) à 5 liv. st. 17 sh. (146 fr. 25); en fromage, de 19 shillings à 1 liv. st. 2 sh. (23 fr. 75 à 27 fr. 50); en lait, de 2 liv. st. à 2 liv. st. 10 sh. (50 francs à 62 fr. 50); en œufs, de 1 liv. st. à 1 liv. st. 10 sh. (25 francs à 37 fr. 50). Le loyer a également augmenté : au lieu de 10 liv. st. (250 francs), il coûte 15 liv. st. 12 sh. (390 francs) par an. Les dépenses pour voyage et distractions ont triplé : elles sont de 3 liv. st. (75 francs) au lieu d'une (25 francs). Les dépenses diverses ont augmenté d'un quart : 2 liv. st. 10 sh. (62 fr. 50) au lieu de 2 liv. st. (50 francs). En résumé, la dépense totale est de 74 liv. 1 sh. (1 851 fr. 25) au lieu de 63 liv. st. 2 sh. 8 d. (1 578 fr. 50). Elle a donc augmenté de 272 fr. 75; mais, pendant le même laps de temps, le salaire s'est accru bien davantage : il a augmenté d'un tiers; il est de 32 shillings (40 francs) par semaine au lieu de 30 francs; il représente, par an, 80 liv. st. (2000 francs) au lieu de 1 500 francs. Le budget de la famille ne se solde plus en déficit; mais, malgré une consommation plus abondante et une installation meilleure, il laisse un excédent de 5 liv. st. 19 sh. (148 fr. 75). Il y a, sous ce rapport comme au point de vue du taux absolu des salaires, progrès indéniable et progrès marqué, malgré l'accroissement de la population, malgré le développement numérique de la classe ouvrière, malgré l'emploi

de plus en plus étendu des machines. Seconde et non moins décisive réfutation de la doctrine socialiste par les faits.

IV

Le budget ouvrier dont nous venons de tracer l'esquisse, d'après M. Leone Levi, a, il est vrai, un défaut : il n'est, comme son auteur-lui-même l'a fait remarquer, qu'un budget idéal. Mais correspond-il à la réalité des faits? Est-il confirmé par les statistiques applicables à l'ensemble de la population ouvrière? Celles-ci accusent-elles un excédent des gains sur les dépenses des travailleurs? En ressort-il que cet excédent soit employé utilement, qu'il ait servi et serve encore à grossir les économies des ouvriers, à rendre meilleure leur condition matérielle et morale, et non à satisfaire leurs passions, à développer leurs vices?

Sur ces différents points, les chiffres recueillis par M. Leone Levi ne laissent place à aucun doute. Ils prouvent qu'à tous les points de vue les populations ouvrières anglaises sont en progrès. Bien qu'il n'existe aucune statistique officielle donnant, à des dates diverses, le chiffre total des salaires des ouvriers de la Grande-Bretagne, les nombreuses indications de détail recueillies par M. Leone Levi dans une foule de métiers et d'ateliers différents et reproduites plus haut suffiraient, à elles seules, à démontrer dans quelle large mesure la rémunération de la main-d'œuvre s'est améliorée chez

nos voisins depuis vingt et surtout depuis trente ans.

Ce supplément de salaire a été évalué par M. Leone Levi à un tiers du chiffre originaire : 40 francs par semaine et par famille au lieu de 30, et nombre de documents officiels tendent à prouver que cette estimation est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité. Ainsi, en 1867, la valeur des denrées alimentaires et des boissons importées et consommées était de 86 607 000 liv. st. (2165 millions de francs); en 1884, elle atteignait 154 874 000 liv. st. (3 872 millions de francs). En admettant, — ce qui ressort des dénombrements, — que la classe ouvrière représente 70 p. 0/0 de la population et qu'elle consomme 70 p. 0/0 des denrées alimentaires et des boissons importées, il s'en suivrait que, de 1867 à 1884, ses dépenses auraient, de ce chef, passé du chiffre de 61 millions à celui de 109 millions de liv. st. (de 1 525 à 2 675 millions de francs), et que la dépense par famille se serait élevée de 12 liv. st. 97 (325 francs) à 19 liv. st. 44 (486 francs), en augmentation de 50 p. 0/0¹. Les prix de ces denrées n'ont pas, à beaucoup près, haussé dans cette proportion; mais les quantités consommées se sont grandement accrues.

D'autres données statistiques sont plus concluantes encore. En 1857, la mortalité en Angleterre et dans le pays de Galles représentait 24,8 p. 1/00; en 1852, elle était tombée à 19,6 p. 1/00².

1. *Wages and earnings of the working classes*, p. 59.

2. *Ibid.*, p. 26.

En 1857, le capital des caisses d'épargne était de 35 millions de liv. st. (875 millions de francs); en 1883, en y comprenant les caisses d'épargne postales, il s'élevait à 86 736 000 liv. st. (2 169 millions de francs). En outre, les sociétés de construction possédaient, en 1883, un capital de 47 millions de liv. st. (1 175 millions de francs); celui des sociétés amicales et industrielles n'était pas inférieur à 20 600 000 liv. st. (515 millions de francs); soit, ensemble, à peu près 154 millions de liv. st. ou 3 milliards 850 millions de francs, dont le tiers au moins pouvait être considéré comme appartenant à la population ouvrière. En outre, beaucoup d'ouvriers possèdent des actions de compagnies de navigation ou de sociétés industrielles et plusieurs sont propriétaires de leurs maisons, sans parler ni de leur intérêt dans les sociétés de construction, ni de la valeur du mobilier qui garnit leurs demeures, souvent remarquables par leur *comfort* et leur propreté¹.

A ce dernier point de vue, il est vrai, on ne saurait se dissimuler qu'il reste des progrès considérables à réaliser. Des enquêtes, des publications récentes ont mis en lumière les plaies hideuses que recouvre l'apparence prospère des grandes villes anglaises. Le « *cri de Londres déshérité* », pour emprunter le titre de l'une de ces brochures, a révélé l'espèce de gangrène sociale que la cherté des loyers, l'entassement des habitants et l'absence

1. *Wages and earnings of the working classes*, p. 38.

de précautions hygiéniques entretiennent dans les quartiers pauvres de la métropole et des principales cités industrielles. Mais ce mal ne date pas d'hier. Il est, au contraire, ancien, séculaire, presque traditionnel, comme tant d'autres choses, bonnes ou mauvaises, en Angleterre. Si grave qu'il soit encore, il n'en a pas moins une tendance à diminuer; des mesures énergiques ont été prises soit par les pouvoirs publics, soit par l'initiative privée pour en réduire de plus en plus l'intensité, et l'on peut dire, en somme, que, même à ce point de vue, malgré leur déplorable situation, les populations ouvrières de la Grande-Bretagne se trouvaient, en 1883, en progrès sur 1867¹.

Une autre plaie, physique et morale, de la population ouvrière en Angleterre, comme dans tous les pays et surtout dans tous les pays du nord, c'est l'alcoolisme. Les ravages qu'il a faits, qu'il fait encore sont effrayants; mais les statistiques prouvent qu'ils n'augmentent pas. En 1857, la consommation de liqueurs spiritueuses était, en moyenne, de 1,03 gallon (4,65 litres). En 1875, elle s'était élevée à 1,30 gallon (5,90 litres). En 1883, elle était retombée à 1,06 gallon (4,80 litres). Pour la bière, les fluctuations avaient été analogues: en 1857, 24 gallons par tête; en 1875, 36; en 1883, 27,1 gallons². Ce qui explique le recul si

1. Sur ce sujet, il est à peine besoin de rappeler la magistrale étude publiée, il y a quatre ans, par M. Picot, sous le titre suivant: *Un devoir social et les logements ouvriers*.

2. *Wages and earnings of the working classes*, p. 26 et 27.

marqué de l'alcoolisme en Angleterre dans ces dernières années et ce qui peut faire espérer de nouveaux progrès, c'est le développement parallèle et de plus en plus rapide de la consommation des boissons non alcooliques. L'opuscule de M. Leone Levi renferme, à cet égard, des indications pleines d'intérêt. D'après les données qu'il a recueillies, voici quelle était, en quantité et en valeur, aux deux dates de 1867 et 1883, la consommation des boissons, alcooliques ou autres, dans le Royaume-Uni :

Boissons alcooliques.

Spiritueux. — En 1867, 30 875 000 gallons valant 30 875 000 liv. st. (772 millions de francs). En 1883, 36 639 000 gallons valant 36 639 900 liv. st. (916 millions de francs) : augmentation un peu supérieure à celle de la population.

Bière. — En 1867, 890 millions de gallons valant 67 millions de liv. st. (1 675 millions de francs). — En 1883, 966 millions de gallons valant 72 millions de liv. st. (1 800 millions de francs) : ici, l'augmentation est sensiblement inférieure à celle de la population.

Vin. — En 1867, 13 583 000 gallons valant 6 860 000 liv. st. (1 715 000 000 francs). En 1883, 14 195 000 gallons valant 7 366 000 liv. st. (1 84 millions de francs) : ici encore, l'augmentation est moindre que celle de la population.

Pour les *boissons non alcooliques*, il en est tout autrement :

Thé. — En 1867, 97 millions de livres, valant 12 314 000 liv. st. (308 millions de francs). — En 1883, 129 millions de livres, valant 16 106 000 liv. st. (403 millions de francs), — c'est-à-dire que quantités consommées et valeurs ont augmenté d'un tiers environ.

Café. — En 1867, 40 millions de livres valant 2 044 000 liv. st. (50 millions de francs). — En 1883, 45 376 000 livres ayant une valeur sensiblement égale à celle de 1867.

Cacao. — En 1867, 7 500 000 livres valant 261 000 liv. st. (6 525 000 francs). — En 1883, 14 478 000 livres valant 573 000 liv. st. (14 325 000 francs), soit environ le double comme quantité et comme valeurs.

En somme, si l'on tient compte seulement des valeurs absolues, l'augmentation de consommation dans la période comprise entre 1867 et 1883 a été, pour les boissons alcooliques, de 10,47 p. 0/0 et, pour les boissons non alcooliques, de 28,12 p. 0/0. Mais, si nous considérons le coût de ces articles aux deux époques, par rapport à la population, le chiffre de la dépense par tête accuse une diminution de 1,71 p. 0/0 sur les boissons alcooliques, avec une augmentation de 5,58 p. 0/0 sur les boissons non alcooliques¹.

En même temps que l'alcoolisme et la mortalité diminuaient, l'instruction primaire se développait.

1. *Wages and earnings of the working classes*, p. 60.

531 000 enfants en 1857, 3 561 000 en 1883 fréquentaient les écoles primaires : ces deux chiffres donnent la mesure des progrès de l'éducation publique dans la Grande-Bretagne, ou plutôt de l'état d'infériorité dans lequel elle était restée jusqu'au milieu de ce siècle.

Un dernier trait achève ce tableau. Ni la hausse des salaires, ni l'abréviation considérable de la journée de travail, ni le développement du bien-être parmi les ouvriers n'ont eu pour effet de diminuer la productivité de la nation. L'extension et le perfectionnement de l'outillage mécanique, la meilleure organisation du travail ont permis de mieux payer l'ouvrier, tout en lui demandant un travail moins rude et moins prolongé; elles ont provoqué, en outre, un développement prodigieux de la production industrielle. Ainsi, de 1857 à 1882, l'extraction de la houille s'est accrue de 146 p. 0/0; la production de la fonte de 134; les constructions navales, de 204; l'exportation des tissus de coton, de 129; celle du fer et de l'acier, de 163 p. 0/0.

En résumé, les ouvriers anglais, quoique plus nombreux, ont été mieux payés, et cette augmentation de salaires, coïncidant avec l'extension de l'instruction primaire, a eu pour conséquences l'accroissement leur bien-être matériel, sans aggravation de de l'alcoolisme, la diminution de la mortalité, la progression énorme de l'épargne, le développement non moins remarquable des forces productives de la nation.

V

Il y a plus. Non seulement les ouvriers anglais ont vu leur situation s'améliorer d'une manière absolue; mais encore ils ont progressé relativement. Nous entendons par là qu'ils ont monté dans l'échelle sociale et que la classe ouvrière a, dans ces trente dernières années, grandi plus que les autres. C'est un point essentiel qui complète la démonstration et que M. Leone Levi a eu soin de mettre en relief. Il réfute ainsi directement et par les faits un des lieux communs les plus répandus dans l'école socialiste. A en croire celle-ci, l'une des tendances caractéristiques de l'époque actuelle, l'un des résultats nécessaires de l'évolution moderne sous le régime de la liberté économique serait l'accaparement, l'accumulation à peu près indéfinie de la richesse dans quelques mains, avec l'appauvrissement corrélatif de la masse de la nation. Le capital irait au capital, cédant à une sorte d'attraction irrésistible analogue à celle de l'aimant sur le fer. C'était la thèse de Lassalle; c'est celle qu'a reprise, en dernier lieu, avec une rare puissance, M. Henry Georges, dans son livre intitulé *Progrès et pauvreté*. On en connaît les conclusions. L'effet de l'accroissement de la population sur la distribution de la richesse est, selon lui, d'augmenter la rente et, par suite, de diminuer la part du produit qui va au travail. Si, en dépit du développement de la puissance de production, les salaires ne

dépassent pas un *minimum* représentant le strict nécessaire, c'est qu'avec l'accroissement de la force productive, la rente, de son côté, tend toujours à une augmentation plus forte et exerce ainsi sur les salaires une action constamment déprimante.

Telle est l'affirmation de M. Henry Georges : voici la réponse de M. Leone Levi.

En 1815, les revenus de la dime et du sol inscrits sous la cédule A de l'*income tax* représentaient 39 405 000 liv. st.; en 1851, on les retrouve à 47 800 000 liv. st. et, en 1880, à 69 300 000; mais, en 1882-83, ils sont tombés à 65 957 000 liv. st. De 1815 à 1882-83, l'augmentation a été de 26 1/2 millions de liv. st., soit de 67 p. 0/0. Les revenus des fermiers, figurant sous la cédule B, ont, durant la même période, passé de 38 396 000 à 65 823 000 liv. st., en augmentation de 27 427 000 liv. st., soit de 71 p. 0/0. Or, sait-on quelle a été, pendant ce temps, la progression de l'ensemble des revenus soumis à l'*income tax*? Ils ne dépassaient pas 138 millions de liv. st. en 1815; ils atteignaient, en 1882-83, le chiffre de 613 millions de liv. st. : ils avaient donc plus que quadruplé. Les revenus de la terre représentaient, en 1815, 56 p. 0/0 du revenu total; en 1851, la proportion était tombée à 37 p. 0/0; en 1880, à 24 p. 0/0; en 1882-83, à 21 p. 0/0.

À cela les socialistes répondent que ce déplacement de la richesse tient exclusivement aux progrès de la fortune mobilière, mais que cette évolution économique et sociale n'a pas profité au tra-

vail : c'est le capitaliste, le bourgeois qui s'est emparé des valeurs mobilières; il les a accaparées à l'aide de son capital antérieurement accumulé, il les détient et les fait fructifier grâce à la main-d'œuvre mal rémunérée du prolétaire.

Sur ce point encore, M. Leone Levi répond avec des chiffres, et répond victorieusement :

« En 1851, — dit-il¹, — la population du « Royaume-Uni était de 27 700 000 habitants, et de « 35 200 000 en 1881. Le nombre des contribuables « soumis à l'impôt sur le revenu n'étant donné que « pour la cédule B (industrie et professions), il « faut, d'après une note de M. Gripper annexée au « mémoire de M. Dudley Baxter sur le revenu « national, multiplier ce nombre par 3 pour avoir « le chiffre total des contribuables inscrits sous les « quatre cédules. Or, en 1851, le nombre des con- « tribuables sous la cédule B était de 110 000, ce « qui donnerait 330 000 comme nombre total des « contribuables : en 1879-80, il était de 353 000, ce « qui donnerait 1 059 000 comme nombre total des « contribuables. A raison de quatre personnes et « demie par famille, cela donne, en 1850-51, « 1 500 000, et, en 1879-80, 4 700 000 personnes « comme population contribuable.

« A l'autre extrémité de l'échelle se trouvent les « classes ouvrières, comprenant 70 p. 0/0 de la « population, soit, en 1851, 19 300 000 personnes « réparties entre 4 300 000 familles et, en 1881,

1. *Wages and earnings of the working classes*, p. 34 et suivantes.

« 24 600 000 personnes réparties entre 5 400 000 familles.

« La différence donne la classe moyenne inférieure, soit : en 1851, 1 500 000 familles ou 6 900 000 personnes, et, en 1881, 1 300 000 familles ou 5 900 000 personnes.

« Plaçons maintenant en face de ces nombres le revenu de chaque classe à ces diverses périodes, en ajoutant 6 p. 0/0 pour le revenu présumé imposable en 1851 de l'Irlande qui n'était pas alors soumise à l'*income tax*, et nous avons les résultats suivants :

« 1^o Contribuables payant l'*income tax*.

	1851	1881
Familles	330 000	1 060 000
Individus	1 500 000	4 700 000
Revenu brut total . .	272 millions de liv. st.	577 millions de liv. st.
— par famille.	824 liv. st. (20 600 fr.)	544 liv. st. (13 600 fr.)
Proportion p. 0/0 . .	44 p. 0/0	49 p. 0/0

« 2^o Classe moyenne inférieure (ne payant pas l'*income tax*), ne vivant pas exclusivement du travail de ses mains, ayant un revenu inférieur à 150 liv. st. (3 750 francs).

	1851	1881
Familles	1 500 000	1 300 000
Individus	6 900 000	5 900 000
Revenu brut total . .	120 millions de liv. st.	143 millions de liv. st.
— par famille.	80 liv. st. (2 000 fr.)	110 liv. st. (2 750 fr.)
Proportion p. 0/0 . .	20 p. 0/0	12 p. 0/0

« 3^o Classes ouvrières :

	1851	1881
Familles	4 300 000	5 400 000
Individus	19 300 000	24 600 000
Revenu brut total . .	224 millions de liv. st.	448 millions de liv. st.
— par famille.	52 liv. st. (1 300 fr.)	83 liv. st. (2 075 fr.)
Proportion p. 0/0 . .	35 p. 0/0	39 p. 0/0

« Si maintenant nous comparons le revenu de ces classes en 1851 et en 1881, nous dégageons comme suit la proportion de leurs progrès, d'après le revenu moyen par famille à ces deux époques :

	1851	1881
1 ^{re} classe. <i>Income tax</i> . .	20 600 fr.	43 600 fr.
2 ^e — Moyenne inférieure . .	2 000	2 750
3 ^e — Ouvrière . .	1 300	2 075
		30 p. 0/0 en moins.
		37 p. 0/0 en plus.
		59 p. 0/0 —

Ainsi, en trente années, alors que la moyenne des grandes fortunes s'abaissait d'un tiers, le revenu moyen de la classe moyenne inférieure gagnait 37 p. 0/0, et celui des ouvriers augmentait de 59 p. 0/0. Le progrès le plus considérable, l'amélioration la plus sensible ont été le lot de ces éternels déshérités, de ces parias du monde moderne, de ces esclaves du « bague capitaliste » auxquels le socialisme ne promet qu'éternel labeur et misère éternelle.

VI

Si ce mémoire n'était exclusivement consacré à l'étude de la condition des ouvriers anglais, nous

aurions pu faire une excursion dans les autres pays de l'Europe et, presque partout, nous y aurions trouvé des résultats analogues. Nous y aurions constaté, à peu près sans exception, un relèvement général et sensible de la situation des classes ouvrières, une tendance marquée vers le nivellement des fortunes, surtout vers l'accroissement des salaires de l'ouvrier, coïncidant parfois avec la réduction de la classe moyenne, sinon comme chiffre de fortune, du moins comme nombre.

Mais, nulle part, ces phénomènes sociaux, si dignes d'être mis en lumière, ne nous apparaissent avec autant de force et de netteté qu'en Angleterre. Ce fait tient d'abord à des causes générales que nous avons indiquées au début de cette étude : une paix de soixante-dix années à peine troublée par quelques expéditions lointaines ; le maintien deux fois séculaire de l'ordre intérieur, sans une seule révolution.

Les progrès merveilleux des populations ouvrières du Royaume-Uni paraissent dûs, en outre, à deux grandes réformes effectuées, dans le cours de ce dernier demi-siècle, par le législateur anglais et ayant spécialement pour objet d'améliorer le sort du peuple.

L'une de ces réformes est d'ordre économique : c'est le vote d'une série de lois tutélaires, réglant dans les plus minutieux détails les conditions du travail industriel, prescrivant les mesures de préservation les plus propres à sauvegarder la vie et la santé des ouvriers, couvrant enfin d'une protection

énergique les enfants, les adolescents et les femmes employés dans les fabriques.

L'autre réforme est celle de l'impôt. Elle a, comme on sait, consisté à dégrever les objets de consommation générale et courante, à surtaxer les objets de luxe et le capital, de manière à reporter la majeure partie des charges publiques de la masse populaire sur les classes supérieure et moyenne. Ce fait a été maintes fois signalé ; mais personne, à notre connaissance, ne l'a présenté sous une forme plus claire, plus saisissante que M. Leone Levi. Dans un tableau comparatif de quelques lignes, il nous fait, en quelque sorte, toucher du doigt les résultats de la transformation financière commencée, il y a près d'un demi-siècle, par Robert Peel et poursuivie depuis lors par les hommes d'État anglais de tous les partis. Sept articles, en tout, comprennent la totalité des recettes réalisées par le trésor britannique et qui, en 1882, représentaient 85 millions de liv. st., c'est-à-dire 2 125 millions de francs. En 1842, le total n'était que de 52 200 000 liv. st., ou de 1 305 millions de francs. Mais, dans la composition de ces deux chiffres, quelles différences ! En 1842, nous trouvons au premier rang parmi les impôts, les taxes sur les objets de consommation générale, tels que le thé, le sucre, le café et les céréales : leur produit est de 15 800 000 liv. st. (395 millions de francs). En 1882, malgré le doublement de la population, nous ne relevons plus, sous cette rubrique, que 4 800 000 liv. st. (120 mil-

lions de francs), c'est-à-dire 69 p. 0/0 de moins. De même, les taxes sur les industries ne rapportent plus que 800 000 liv. st. (20 millions de francs) au lieu de 3 200 000 liv. st. (80 millions de francs) : la réduction est des trois quarts. Au contraire, pour les taxes sur les objets de luxe (bière, spiritueux, tabac, vins, etc.), de même que pour les impôts sur le capital, l'augmentation est générale et considérable. Les taxes de consommation sur les boissons et le tabac rapportent, en 1882, 37 300 000 liv. st. (933 millions de francs), au lieu de 18 100 000 liv. st. (453 millions de francs) en 1842, soit 106 p. 0/0 de plus. La terre, les maisons, les professions payaient, en 1842, 5 800 000 liv. st. (145 millions de francs); elles paient, en 1882, 6 600 000 liv. st. (165 millions de francs); différence en plus, 13 p. 0/0. Pour les taxes sur les mutations et pour le timbre, la progression est beaucoup plus forte; de 7 300 000 liv. st. (182 500 000 francs), le produit de l'impôt monte à 11 300 000 liv. st. (282 500 000 francs), en augmentation de 68 p. 0/0. Le produit des postes et télégraphes passe de 1 400 000 liv. st. (35 millions de francs) à 8 600 000 liv. st. (215 millions de francs), c'est-à-dire qu'il s'est accru de plus de 514 fr. p. 0/0. Les revenus divers donnent 5 700 000 liv. st. (142 500 000 francs) au lieu de 600 000 liv. st. (15 millions de francs), soit 950 p. 0/0 de plus. Enfin, un impôt, qui ne figurait pas au budget de 1842 et qui pèse exclusivement sur la richesse, l'*income tax*, est inscrit au budget de 1882 pour

une somme de 9 900 000 liv. st. (247 500 000)¹.

Au point de vue de l'incidence de l'impôt et de la répartition des charges sociales, le résultat est celui-ci :

La part des classes supérieure et moyenne était par tête : en 1842, de 3 liv. st. (75 francs); en 1862, de 3 liv. st. 17 sh. 8 d. (97 fr. 25); en 1882, de 3 liv. 6 sh. (82 fr. 50).

Quant à celle des classes ouvrières, elle a suivi un mouvement inverse. Elle était, en 1842, de 1 liv. st., 7 sh. 4 d. (34 fr. 25) par tête; en 1862, de 1 liv. st. 9 sh. (36 fr. 25); en 1882, de 1 liv. st. 5 sh. 11 d. (32 fr. 35).

Si l'on fait entrer en ligne de compte les taxes locales, l'écart est encore bien plus considérable : les classes ouvrières ne paient que 44 fr. 85 par tête, tandis que la part des classes supérieure et moyenne atteint 156 francs par tête.

Il est vrai que, si, au lieu de se borner à calculer la moyenne du chiffre d'impôts par tête, on recherche ce qu'il représente par rapport aux revenus respectifs des diverses classes, le résultat est absolument différent; le pourcentage est de 9,09 p. 0/0 pour les classes supérieure et moyenne, et de 9,46 p. 0/0 pour les classes ouvrières.

« Mais, comme le fait observer avec raison
 « M. Léone Levi, tandis que l'impôt grevant les
 « classes moyenne et supérieure est de ceux aux-
 « quels il est presque impossible d'échapper, celui

1. *Wages and earnings of the working classes*, p. 56.

« des classes laborieuses, étant en grande partie
 « perçu sur les boissons alcooliques et sur le
 « tabac, est, dans beaucoup de cas, complètement
 « évité... Ainsi, en fait, les familles tempérantes
 « et celles qui ne fument pas sont exemptes d'une
 « forte part des taxes publiques¹. »

Protéger légalement et dégrever l'ouvrier : tel a donc été l'objet et le résultat de la politique économique suivie depuis 1842 en Angleterre. L'aristocratie qui gouverne ce pays n'entend pas en abandonner la direction : elle n'ouvre que prudemment et peu à peu l'accès de la vie publique aux couches supérieures de la démocratie, et elle paraît avoir jusqu'ici calculé ses concessions de manière à conserver la haute main sur les affaires de l'État. Mais, si elle entend garder le pouvoir, elle n'en décline pas les charges ; elle assume hardiment, au contraire, le paiement de la majeure partie des impôts établis dans l'intérêt commun, et, tout en habitant un pays où le luxe est excessivement dispendieux, elle a travaillé, bien plus, elle a réussi à donner au peuple la vie à bon marché.

Les socialistes diront que c'est là une application de la doctrine socialiste. Nous le nions, car, dans les lois anglaises que nous venons d'esquisser, il n'y a pas une disposition par laquelle l'État se substitue aux individus pour le règlement de leurs intérêts, il n'y a pas une entrave apportée à la liberté économique de l'homme majeur et en pos-

1. *Wages and earnings of the working classes*, p. 64 et 65.

session de ses droits. Il y a simplement une série de mesures édictées en faveur des faibles et des incapables, un choix équitable et judicieux des impôts dans le but de faire retomber le principal poids des charges publiques sur ceux qui sont le mieux en mesure de les supporter et qui ont le plus d'intérêt à le faire. Il y a des précautions prises pour égaliser autant que possible les conditions de la concurrence vitale entre les différentes classes de la société, pour maintenir entre elles cette parité de chances, ce *fair play* auquel le *gentleman* anglais est accoutumé, dès l'enfance, à attacher tant de prix en toute chose, sauf en fait de politique étrangère. En agissant de la sorte, les législateurs anglais n'ont pas entendu faire du socialisme d'État ; ils ont tout simplement voulu sauvegarder leur pouvoir et leurs intérêts ; ils ont voulu faire acte de conservateurs intelligents en prévenant les révolutions par des réformes. Ils y ont réussi, ils paraissent devoir y réussir encore pendant de longues années.

L'IMPÔT DES BOISSONS ET L'ALCOOLISME¹

La question de l'impôt des boissons a deux aspects : l'un fiscal, l'autre hygiénique et moral.

Au point de vue fiscal, quelle est la situation actuelle? Les boissons peuvent être considérées comme la bête de somme du budget. D'après le projet de budget pour 1896, elles doivent fournir au Trésor (sans compter les 179 millions de l'octroi) 494 millions de francs, soit le septième des recettes totales de l'État. Cette somme se décompose comme suit : vins et cidres, 160; bières, 26; en en tout pour les boissons hygiéniques, 186; alcool, 278; licences, droits d'expédition, vinaigres, etc., 27. Ces droits ont suivi une progression d'une rapidité extrême et hors de toute proportion avec le développement de la production. Les boissons hygiéniques payaient à l'État et aux villes, de 1830 à 1840, 64 millions de francs; de 1840 à 1850, 77; en 1860, 92; en 1870, 154; en 1880, 225; aujourd'hui, 284, trois fois plus qu'il y a trente ans.

1. Conférence du 41 juin 1895.

Le mode de perception est extrêmement variable; l'alcool n'acquiesce qu'un seul droit, droit de consommation¹, l'impôt sur les bières se paie à la fabrication. Sur les autres boissons, le système est beaucoup plus compliqué. Il existe sur les vins et les cidres, rien que pour l'État, cinq taxes différentes. Il y a, d'abord, le droit de circulation, gradué suivant les zones (1 franc, 1 fr. 50 et 2 francs l'hectolitre). Il y a ensuite le droit de détail, 12 1/2 p. 0/0 de la valeur du produit. Il se perçoit chez les débitants après la vente, et la Régie en détermine le montant au moyen des vérifications à domicile que l'on appelle l'exercice. Les débitants peuvent, il est vrai, s'affranchir de l'exercice en contractant un abonnement, et la moitié au moins s'en sont, en effet, oxénérés de cette façon. Puis vient le droit d'entrée sur les vins et cidres, prélevé, comme l'indique son nom, à l'entrée des villes de plus de 4 000 âmes et gradué suivant la population des villes en même temps que suivant la zone dans laquelle elles se trouvent. Dans 196 villes importantes, le droit de détail et le droit d'entrée se fondent en une taxe dite *unique*; à Paris et à Lyon, au lieu des droits de détail, d'entrée et de circulation, le fisc perçoit, aux barrières, une *taxe de remplacement* dont voici le taux : à Lyon, 13 fr. 94 l'hectolitre de vin (dont 7 fr. 94 pour l'État); à Paris, 15 fr. 87 (dont 8 fr. 25 pour l'État).

1. Ce droit était de : 37 fr. 50 l'hectolitre d'alcool pur avant 1856; de 60 francs à partir de 1856; de 90 francs depuis 1867 et de 156 fr. 25 depuis 1871.

Deux exceptions tempèrent la rigueur de cette législation. Le récoltant est admis à consommer en franchise, sur place, son vin et son cidre. Le même droit lui a été jusqu'à présent reconnu pour l'alcool qu'il extrait en distillant le produit de sa récolte : c'est ce que l'on appelle le privilège, et ce qui est en réalité le droit du bouilleur de cru, violemment attaqué en ce moment. Deux fois seulement, ce droit traditionnel a été supprimé : de 1804 à 1808, de 1872 à 1875. Il a fallu, les deux fois, renoncer à une perception pleine de difficultés, qui obligeait à exercer à domicile des millions de petits récoltants et qui ne donnait aucun bénéfice au Trésor.

L'énormité des droits imposés aux boissons, et surtout aux boissons hygiéniques, devait provoquer et a provoqué, en effet, surtout depuis la crise phylloxérique, de nombreuses et légitimes propositions de réforme. Le dégrèvement partiel de 80 millions effectué en 1880 a considérablement appauvri le Trésor et enrichi les intermédiaires, sans que l'on ait pu affirmer qu'il ait profité aux consommateurs, ni aux producteurs, et il n'a fait que donner une nouvelle ardeur aux promoteurs de réformes. Cependant, aucun projet jusqu'à présent n'a pu aboutir. Celui que la Chambre discute en ce moment est le vingtième ou trentième de la série.

Il y a trois rédactions en présence, sans parler d'une cinquantaine d'amendements :

1° Projet du gouvernement appuyé par la com-

mission du budget. Il relève le droit sur l'alcool pur à 175 francs l'hectolitre et établit une surtaxe spéciale variant de 40 à 70 francs sur les alcools aromatisés (absinthes, bitters, etc.); il n'augmente pas les licences des débitants, du moins au profit de l'État; il supprime le droit de détail ainsi que l'exercice des débitants, le droit d'entrée et le droit de circulation sur les boissons hygiéniques; mais il leur substitue une taxe unique dite de consommation, dont le taux est fixé à 2 francs par hectolitre de vin et à 1 franc par hectolitre de cidre dans les campagnes : dans les villes, le droit sur les vins serait variable suivant la population et pourrait s'élever jusqu'à 4 francs. Enfin, le droit des bouilleurs de cru serait supprimé : ceux qui ont un alambic à marche continue, ou d'une capacité supérieure à 500 litres, ou pouvant distiller plus de 100 litres d'alcool par jour seraient soumis à l'exercice comme les fabricants ordinaires d'alcools; les autres pourraient se soustraire à l'exercice en contractant un abonnement, mais en se soumettant à des déclarations et vérifications compliquées et à la mise hors de service de leur appareil pendant la durée du chômage.

2° Projet du groupe agricole. Il diffère sur trois points de celui du gouvernement; il porte à 180 francs le droit sur l'alcool pur; il établit une taxe spéciale de 200 francs l'hectolitre d'alcool pur sur les absinthes, bitters et similaires; il ne soumet les bouilleurs de cru qu'aux déclarations et à la mise hors de service des appareils.

3° Projet de M. Turrel : il se confond presque avec celui du groupe agricole. Cependant, au lieu de porter le droit de consommation à 2 francs sur les vins et 1 franc sur les cidres, il ne le fixe qu'à 1 fr. 50 pour les vins et le laisse à 80 centimes pour les cidres.

Que faut-il penser de ces projets?

Tous ont des défauts communs. Ils aboutissent non à des suppressions, mais à des déplacements d'impôt. Ils veulent, suivant la formule en faveur à la Chambre, que la réforme se « suffise à elle-même ». Ils favorisent une région au détriment de l'autre, sacrifiant l'Ouest, le Centre et l'Est au Nord et à l'Extrême-Midi. Ils déchargent une partie de la population en surchargeant l'autre : ils font payer aux campagnes et aux producteurs les frais d'une réforme dont les habitants des villes et surtout les cabaretiers seront seuls, ou à peu près seuls, à profiter. Ils conduisent forcément à l'établissement de monopoles de fait ou de droit. Ils portent, par la suppression ou la réglementation rigoureuse des bouilleurs de cru, une atteinte directe et grave au droit de propriété.

Sans doute ils ont raison d'abolir le droit d'entrée. Ils auraient raison aussi de supprimer l'exercice des débitants, si ceux-ci n'avaient pas la faculté de s'en affranchir par l'abonnement et surtout si la contre-partie de cette suppression n'était pas une aggravation de la situation des propriétaires récoltants. Quant au droit de circulation, s'ils le suppriment, c'est pour le rétablir aussitôt sous le nom de

droit de consommation, et non seulement ils le maintiennent, mais encore ils l'aggravent, car, au lieu de le laisser à son taux variable de 1 franc, 1 fr. 50 et 2 francs sur les vins suivant les zones, ils l'unifient, les uns à 2 francs, les autres à 1 fr. 50, et ils portent uniformément le droit sur les cidres de 80 centimes à 1 franc.

Quant à l'alcool, il est assurément peu intéressant par lui-même, et il est assez naturel de songer à le taxer lourdement. Mais il ne faut pas oublier qu'il paie déjà à l'État cinq fois sa valeur. On dit qu'il acquitte à l'étranger des droits plus élevés qu'en France. Cela est vrai dans une certaine mesure¹; cependant, si l'on tient compte des taxes d'octroi qui le grèvent à l'entrée des grandes villes, on voit qu'il supporte déjà, en France, de 200 à 266 francs d'impôts.

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que le moment serait mal choisi pour augmenter sensiblement la taxe sur l'alcool pur : en effet, celui-ci, pour la plus grande partie, provient de la betterave, et l'on sait quelle crise terrible traverse actuellement la culture betteravière.

Reste la question des bouilleurs de cru, qui a toujours été et paraît devoir être encore la pierre d'achoppement de toutes les réformes. On ne peut y toucher, en effet, sans jeter le trouble dans des

1. *Droits à l'étranger* : Angleterre, 477 francs, Russie, 453 francs, Hollande, 232 francs, États-Unis, 243 francs, Norvège, 232 francs; Allemagne, 87 fr. 50, Autriche, 87 fr. 50 à la production, plus 117 fr. 50 à la consommation.

régions entières. Il y a environ 900 000 bouilleurs de cru; mais il y a 1 600 000 récoltants de vin et un million de récoltants de cidre, c'est-à-dire au moins 2 millions 1/2 de cultivateurs qui peuvent, à un moment donné, avoir besoin de distiller les produits de leur récolte et qui sont, par conséquent, intéressés dans la question. C'est cette armée de producteurs éparpillés au fond des campagnes et sur presque tous les points de la France que la Régie aurait à contrôler. Il lui faudrait, dans le système de l'exercice, visiter et inspecter des millions de chaumières perdues au fond des campagnes; dans le système de l'abonnement, débattre avec le paysan le rendement probable de sa récolte; dans le système du démontage des alambics, créer des magasins pour recevoir les pièces enlevées et se prémunir contre l'emploi frauduleux des chapeaux de rechange. Tout cela, elle ne saurait le faire sans se heurter à des difficultés et à des résistances insurmontables; elle ne pourrait l'essayer surtout, sans violer des droits évidents : la liberté de la culture et la liberté du domicile. Tout propriétaire peut, par cela seul qu'il est propriétaire, transformer, comme bon lui semble, le produit de sa récolte et le consommer sur place : il peut notamment boire en franchise le vin extrait de son raisin : c'est un droit que jamais on n'a songé à lui contester. Le cas est identique pour l'eau-de-vie : pourquoi une solution différente? On parle de l'égalité devant l'impôt; mais c'est précisément cette égalité qui veut que le droit du bouilleur soit respecté comme

celui du récoltant de vin. On parle des cultivateurs de tabac auxquels est refusé le droit de consommer leur produit; mais la situation n'est pas la même, puisque ces planteurs cultivent pour le compte de l'État investi du monopole.

On insiste surtout, et c'est là le grand argument, sur la prétendue énormité de la fraude pratiquée par les bouilleurs de cru. A cet égard, on s'est livré à des exagérations colossales : on a parlé de 40, de 50, de 80 millions de francs, de 100, de 200 millions et davantage. La Régie, plus modeste, mais mieux informée, indique seulement 20 millions de francs.

Espère-t-on, d'ailleurs, faire rentrer ces 20 millions par l'exercice des bouilleurs de cru? Ce serait une grande illusion. Plutôt que de se soumettre aux investigations du fisc, ils cesseraient de distiller, avec perte pour eux, sans profit pour le Trésor. Cela s'est déjà produit de 1872 à 1875, quand l'Assemblée nationale essaya de supprimer leur privilège : les quantités d'alcool soumises à l'impôt diminuèrent, et le mouvement ascensionnel ne reprit qu'en 1876, après le rétablissement du droit des bouilleurs ¹.

On allègue encore l'intérêt hygiénique, soi-disant compromis par l'alcool mal rectifié des bouilleurs.

1. Dans les quatre années 1868-71, sous le régime de la liberté de fabrication, 3 876 000 hectolitres d'alcool ont été soumis à l'impôt; de 1872 à 1875, sous le régime de la réglementation, 3 679 000 hectolitres; de 1876 à 1879, après le retour à la liberté, 4 296 000 hectolitres.

Mais on oublie que les bouilleurs font de l'eau-de-vie de vin, de l'eau-de-vie de cidre, de l'eau-de-vie de marc, et que les analyses scientifiques ont déclaré ces eaux-de-vie beaucoup moins dangereuses, au point de vue de la santé publique, que celles de grains, de pommes de terre ou de betteraves. C'est pourtant de la région betteravière que partent les plus violentes accusations à l'adresse des bouilleurs de cru : cela fait un peu songer à la fable des *Animaux malades de la peste*. La vérité est que l'hygiène, l'intérêt du Trésor ne sont ici que des prétextes : il s'agit tout simplement, au fond, d'une question de concurrence. La distillerie du Nord a, depuis vingt ans, développé sa production dans des proportions inouïes : depuis 1876, elle a augmenté sa fabrication d'un million d'hectolitres ; elle ne fournissait alors que 40 p. 0/0 de la consommation totale, elle en fournit aujourd'hui 65 p. 0/0. Elle a produit, en 1894, 60 000 hectolitres de plus qu'en 1893 et elle a un stock de 1 013 000 hectolitres à écouler. Dans cette crise de surproduction, il ne lui déplairait pas de s'assurer de nouveaux débouchés en achevant de tuer ses concurrents.

La réforme de l'impôt des boissons est-elle donc impossible? Assurément non. Elle est désirable et possible. Elle pourrait être réalisée par voie de dégrèvement, si les pouvoirs publics se décidaient enfin à entrer dans la voie des économies. Elle pourrait l'être, « sans se suffire à elle-même », si, plus soucieuses de l'égalité devant l'impôt, les Chambres demandaient à d'autres branches, moins

surchargées, de la production nationale les ressources budgétaires que ferait perdre la suppression ou la réduction des droits sur les boissons hygiéniques.

Mais, en dehors de cette double combinaison qui a malheureusement peu de chances de se réaliser, la réforme de l'impôt des boissons est encore possible sur les bases suivantes¹ :

Pas de surtaxe sur l'alcool pur ;

Respect absolu du droit des bouilleurs de cru ;

Maintien du droit de circulation sur les boissons hygiéniques, à son taux actuel de 1 franc, 1 fr. 50 et 2 francs, sur les vins, et de 80 centimes sur les cidres, « comme droit de regard » nécessaire pour prévenir la circulation frauduleuse de l'alcool ;

Suppression des autres droits sur les boissons hygiéniques jusqu'à concurrence de 100 millions de francs ;

Établissement d'un droit de 100 francs par hectolitre sur les 600 000 hectolitres d'absinthes et autres breuvages à la fois plus toxiques et plus coûteux que l'alcool (250 000 hectolitres d'alcool pur dilué à 40 degrés en moyenne) ;

Doublement des licences des débitants ;

Assujettissement des débitants parisiens à la licence ;

Enfin, répression rigoureuse de la fraude commise par les bouilleurs de profession, par les bouil-

1. Ce système a été proposé, cette année même, à la Société des agriculteurs de France et adopté par elle.

leurs de cru eux-mêmes et, en général, par tout le commerce des boissons.

C'est là le point capital, c'est la mesure essentielle sans laquelle toute tentative de réforme est inutile et condamnée d'avance. Pour donner une idée de l'audace des fraudeurs, il suffira de citer l'exemple d'une usine d'un département méditerranéen, qui a été convaincue d'avoir fraudé, dans l'espace de huit mois, sur 15 000 hectolitres d'alcool, pour 2 millions de francs de droits.

C'est par des fissures de ce genre que s'écoule le plus clair des revenus du Trésor, et il en sera ainsi tant que les bases de notre législation sur les boissons n'auront pas été modifiées. Actuellement les procès-verbaux des employés de la Régie font foi jusqu'à inscription de faux. Aussi, pour adoucir les conséquences de cette législation draconienne, a-t-il fallu conférer à la Régie le droit de transaction. C'est par cette porte, les influences politiques et les considérations électorales aidant, que les pires abus ont passé. Il n'y a plus ni rentrée d'impôt, ni égalité assurée, et l'on ne sait où l'on s'arrêtera dans cette voie.

Cette partie de notre législation nécessite une réforme profonde. Il faudrait que les employés des contributions indirectes cessassent d'être crus sur parole, que le droit de transaction fût enlevé à la Régie, que les tribunaux seuls pussent apprécier la bonne foi des délinquants et leur accorder au besoin le bénéfice des circonstances atténuantes. Il faudrait, en outre, que les pénalités fussent ren-

forcées, que la peine de la prison fût toujours appliquée à quiconque aurait sciemment contribué à une fraude fiscale et que la récidive entraînât la perte de la qualité de bouilleur de cru. Il faudrait encore que des vérifications multiples et minutieuses fussent exigées en cours de route pour empêcher la circulation frauduleuse des alcools et des boissons alcooliques. Il faudrait enfin, par extension du décret du 8 septembre 1879, obliger les entrepositaires de boissons à tenir à la disposition de la Régie, comme les distillateurs industriels, les poids et mesures, ainsi que le personnel nécessaire pour les opérations de l'exercice.

On ne saurait terminer cette étude de la législation fiscale des boissons sans dire un mot d'une solution radicale proposée depuis plusieurs années et qui est plus que jamais à l'ordre du jour : il s'agit du monopole de l'alcool, monopole de la fabrication ou monopole de la rectification. Ce dernier serait assurément moins fâcheux que le premier ; mais l'un et l'autre doivent être repoussés, car tous deux présentent les mêmes inconvénients, les mêmes dangers. Ils ont d'abord le tort d'être des monopoles, c'est-à-dire de grossir le nombre des industries mises entre les mains de l'État, de restreindre le champ de l'initiative individuelle et de la liberté, d'étendre celui de l'action gouvernementale. A ce point de vue, l'institution de ce nouveau monopole est chaudement appuyée par les socialistes, qui la considèrent avec juste raison comme une étape dans la voie conduisant au socia-

lisme d'État ; mais c'est un motif de plus pour l'écartier. Le monopole de l'alcool serait, d'ailleurs, tout autrement grave que celui du tabac ou des poudres. Avec ceux-ci, l'État ne manipule que des substances dangereuses et dont la préparation nécessite l'emploi d'un outillage plus ou moins compliqué, encombrant et coûteux, ou bien il met en œuvre un végétal assez peu répandu et propre à un seul usage. Pour l'alcool, il en est tout autrement : il n'est pour ainsi dire pas de substance qui n'en contienne et on peut l'extraire avec des appareils de plus en plus perfectionnés, d'une simplicité extrême, d'un maniement facile, d'un bon marché étonnant. Dans ces conditions, le monopole serait annulé par la fraude, ou bien il faudrait faire porter sur tout le monde la surveillance de la Régie et employer une moitié de la nation à exercer l'autre.

Telles sont, très sommairement résumées, les impossibilités matérielles et morales auxquelles se heurterait nécessairement le monopole de l'alcool. On est donc autorisé à conclure que la réforme de l'impôt des boissons doit être demandée non à cette périlleuse expérience, non à un bouleversement de notre régime fiscal, mais à une révision partielle, comportant, avec le dégrèvement des boissons hygiéniques, la surtaxe des poisons à base d'alcool, le relèvement du taux des licences et la répression impitoyable de la fraude.

Les autres systèmes peuvent prêter davantage aux manifestations parlementaires et aux réclames.

électorales; mais ils constituent autant de sauts dans l'inconnu, au grand détriment de nos finances et sans nul bénéfice au point de vue moral. A ce double titre, ils doivent être écartés : mieux vaudrait assurément le maintien du *statu quo*.

L'aspect hygiénique et moral de la question est tout autrement grave que l'aspect fiscal, bien qu'il soit, en général, plus négligé. M. Lannelongue et M. Guillemet ont, ces jours derniers, dénoncé, avec une rare vigueur, l'alcoolisme à leurs collègues de la Chambre qui ont paru vivement impressionnés de cette révélation. Mais il y a longtemps que cette plaie sociale de l'alcoolisme préoccupe tous les esprits éclairés. La guerre de 1870 en fit apparaître la gravité, la Commune de 1871 l'a montré plus redoutable encore, et l'on peut dire que les flammes qui dévorèrent alors une partie de Paris étaient alimentées par l'alcool tout autant que par le pétrole.

L'Assemblée nationale tenta d'enrayer les progrès du mal par la loi de 1873 contre l'ivresse, loi insuffisante, qui, d'ailleurs, n'a jamais été sérieusement appliquée. Le fléau a donc grandi dans des proportions effrayantes, et aujourd'hui ses ravages sont aussi évidents que terribles.

Ainsi, la consommation de l'alcool en France, qui ne dépassait pas, en 1830, 4 lit. 12 par tête, était de 4 lit. 56 en 1891 : 4 litres purs donnant près de 12 litres d'alcool marchand, et il faut doubler au moins pour avoir la consommation des adultes. La consommation étrangère était bien plus

forte jadis que la nôtre, elle l'est moins aujourd'hui.

De plus, en même temps que les quantités consommées augmentaient, la qualité devenait plus défectueuse, au point de vue hygiénique. Les eaux-de-vie de vin et de cidre disparaissaient presque de la consommation, chassées par les eaux-de-vie de grains, de betteraves, de mélasses et de pommes de terre¹, et à mesure que celles-ci gagnaient du terrain, l'alcoolisme grandissait en proportion. Cela se comprend aisément, si l'on songe à ce que les débitants font absorber au public. Au cours de la dernière législature, la commission parlementaire de l'alcool a fait, à un jour donné, saisir des échantillons d'alcool dans tous les cafés de Paris, et, à l'analyse, tous, sans exception, ont été trouvés mauvais et dangereux pour la santé publique.

Les « apéritifs » sont pires encore, et, entre tous, l'absinthe, dont l'usage a pris un développement effrayant : à Paris seulement, on en buvait 58000 hectolitres en 1885, on en a bu 130 000 en 1892. Pour toute la France, on calcule que la consommation atteint 600 000 hectolitres pour 259 533 hectolitres d'alcool pur ayant servi à sa fabrication.

Et ce poison est librement offert et versé au public par un nombre de plus en plus considérable d'officines d'empoisonnement, c'est-à-dire de

1. En 1840-50, sur une production totale de 891 500 hectolitres d'alcool, 815 000 étaient des eaux-de-vie de vin; en 1892, il n'y en avait que 69 638 sur 2 263 079.

cabarets; il y en avait en 1830, 200 000 pour toute la France, y compris l'Alsace-Lorraine; on en compte aujourd'hui 448 000, soit un pour moins de cent habitants : à Paris, c'est un pour 30 habitants, un pour 15 dans quelques districts du Nord.

Quant aux conséquences, les voici :

En 1861, 4 661 suicidés par alcoolisme; en 1892, 8840; — en 1888, 2828 aliénés par alcoolisme; en 1893, 3836 — en 1836, 236 morts accidentelles, dues à l'alcoolisme, en 1885, 538. L'alcoolisme cause près de moitié des crimes contre les personnes; il peuple les hôpitaux de la Seine dans des proportions de 30 p. 0/0 pour les hommes et de 8 p. 0/0 pour les femmes. Il traîne après lui la dépopulation, le rachitisme, l'idiotie, la débilité physique et morale : c'est ainsi, que, dans deux départements particulièrement ravagés par lui, dans la Seine-Inférieure et dans l'Ille-et-Vilaine, on a vu depuis cinquante ans le nombre des conscrits réformés quadrupler pour le premier, et quintupler pour le second, malgré le très lent accroissement de la population, de sorte que l'alcool agit, en définitive, pour notre défaite finale, plus sûrement que tous les canons Krupp et tous les fuzils à tir rapide.

L'alcoolisme a, en effet, pour caractère spécial l'hérédité des maux qu'il engendre. Il crée à la longue des générations d'épileptiques, de phthisiques, de névrosés, d'idiots, d'aliénés. Après avoir été un mal individuel, il devient un mal familial;

il menace de devenir de proche en proche un mal endémique et national. A voir les accès d'excitation désordonnée et d'engourdissement profond par lesquels passent les générations contemporaines et qui sont un des signes de l'état alcoolique, à voir ce défaut d'équilibre et cette morne apathie, qui frappent l'esprit des observateurs les moins attentifs, on en est à se demander si cette altération profonde de notre caractère national, autrefois si énergique, si alerte et si gai, n'a pas une cause physique et si l'alcoolisme, avec d'autres poisons qui sont d'ordre moral, n'est pas en train de changer et de vicier l'âme de la vieille France.

C'est là, dans toute l'acception du mot, une question vitale. Aussi y a-t-il longtemps que les hygiénistes clairvoyants et les patriotes sincères ont jeté le cri d'alarme. Dès 1872, M. le docteur Bergeron écrivait, au nom de l'Académie de médecine :

« Tout crie autour de nous que l'alcoolisme
 « nous gagne et nous déborde : la natalité qui
 « diminue, la faiblesse congénitale qui devient plus
 « fréquente chaque jour chez les enfants de la
 « classe ouvrière, le rachitisme qui encombre nos
 « hôpitaux d'enfants, le nombre croissant des cas
 « d'épilepsie, d'idiotie et de tant d'états névropa-
 « thiques divers, triple résultat de fécondations
 « opérées dans l'ivresse; la phthisie pulmonaire
 « multipliant ses ravages, tandis que l'aliénation
 « mentale paie à l'alcoolisme un tribut chaque jour
 « plus élevé.

« Les vrais amis du peuple ne peuvent pas oublier ces études et tous ces travaux sur l'alcoolisme; vous semblez n'en avoir nul souci. »

Ces paroles n'ont malheureusement rien perdu de leur à-propos, et, si le mal grandit, les remèdes sont encore à trouver ou, du moins, à appliquer.

Le premier et l'un des plus efficaces serait précisément la réforme de l'impôt dans le sens indiqué plus haut, c'est-à-dire la surtaxe des alcools aromatisés coïncidant avec le dégrèvement des boissons hygiéniques, de façon à rendre le poison coûteux et l'antidote facilement abordable. Mais il ne faudrait pas attendre beaucoup de l'adoption de cette mesure, si elle n'était complétée et comme renforcée par une répression plus sévère de la fraude et de la sophistication, trop ménagées en France, tandis qu'à l'étranger elles sont frappées de peines écrasantes.

On pourrait encore et l'on devrait, dans ce but, rendre la rectification de l'alcool industriel obligatoire, sans toutefois en confier le monopole à l'État. La commission extra-parlementaire l'avait demandé, la dernière Chambre y avait invité le Gouvernement par le vote d'une résolution formelle en ce sens; il est urgent d'accomplir cette réforme si l'on veut prévenir l'empoisonnement lent, mais certain, de la France.

Mais il faut avoir le courage de couper le mal à la racine. La liberté des cabarets a incontestablement contribué, plus que toute autre cause, à l'extension de l'alcoolisme, et les chiffres cités

plus haut prouvent à quel point il y a eu concurrence entre sa progression et la multiplication excessive des cabarets. C'est par la diminution du nombre des débitants et par l'établissement de licences d'un prix élevé que les peuples les plus ravagés autrefois par l'alcoolisme, la Suède et la Norvège par exemple, ont entamé la lutte contre le fléau. Ils ont même été plus loin : par application de ce que l'on appelle le système de Gothenbourg, ils ont conféré aux municipalités le droit d'interdire l'ouverture des débits de boissons, ou de les tenir elles-mêmes, ou de les affermer. Non content de racheter toutes les petites distilleries et de relever le droit sur l'alcool, l'État a défendu de réunir la vente de l'eau-de-vie à aucun autre commerce; il l'a interdite les dimanches et jours de fête, les veilles de ces jours après cinq heures du soir, les jours ouvrables avant huit heures du matin, et, en tout temps, dans les foires. Partout se sont formées des sociétés de tempérance qui agissent sur l'opinion soit par des écrits périodiques, soit par des réunions publiques, soit enfin par l'envoi de conférenciers chargés d'éclaircir le peuple sur les maux causés par l'ivrognerie. Ces sociétés ont même entrepris, dans quelques villes, le commerce de l'eau-de-vie dans des débits spéciaux tenus par elles, où l'on ne donne jamais à boire à des gens ivres, ni à des enfants, ou toutes les liqueurs fortes sont rigoureusement rectifiées et où l'on trouve à côté d'elles des liqueurs hygiéniques. Les profits nets de l'entreprise sont con-

sacrés soit à des œuvres de bienfaisance, soit à la lutte contre l'alcoolisme.

Ces efforts à la fois énergiques et ingénieux ne sont pas demeurés stériles. La consommation de l'alcool en Norvège, qui était, en moyenne, de 2,4 litres par habitant dans la période 1875-80, est tombée à 1,5 litre pour la période de 1886-90. En Suède, elle s'est abaissée de 5,4 litres, en 1871-75 à 3 litres en 1886-90. L'évolution s'est donc accomplie en sens inverse de la nôtre.

Il y a là des exemples à recueillir, à méditer et à suivre. Les sociétés de tempérance qui végètent en France n'ont pas, malgré tout leur zèle, réussi jusqu'à présent à combattre efficacement le mal et à secouer l'indifférence du public, peut-être parce qu'elles ont mis en lumière les ravages physiques du fléau plus encore que ses conséquences morales et son danger national. Il serait nécessaire d'entreprendre à ce sujet une campagne de conférences et de presse, d'éclairer l'opinion publique, de susciter la création d'une ligue anti-alcoolique ayant pour ramifications de nombreuses sociétés locales et pour mot d'ordre : la suppression de la liberté des cabarets.

C'est une véritable croisade à essayer et à poursuivre. L'œuvre est longue et difficile ; mais elle est indispensable et urgente, et, dans tous les cas, il est urgent d'en prendre l'initiative.

LA

DÉPOPULATION DE LA FRANCE¹

Messieurs,

Je vous dois, tout d'abord, et des excuses et des remerciements : des excuses pour mon absence, bien involontaire, d'il y a un mois ; des remerciements pour la compensation que vous voulez bien m'accorder aujourd'hui, en me permettant de vous entretenir d'une question importante entre toutes : celle de la dépopulation de la France.

Sa gravité n'a pas besoin d'être démontrée. Elle a déjà été signalée à plusieurs reprises ; à plusieurs reprises aussi, elle a fixé l'attention du public ; mais il semble que ce n'ait été que d'une façon pour ainsi dire intermittente. Après s'en être vivement émue pendant quelques semaines, l'opinion s'en est détournée, attirée par d'autres soins ou d'autres incidents. On peut se demander, de plus, si toute l'étendue, toute la profondeur du mal ont été suffisamment mises en lumière ; si les causes en sont

1. Conférence du 19 mai 1896.

bien connues; si les remèdes vraiment efficaces, vraiment nécessaires ont été bien déterminés. Ce sera mon excuse pour reprendre devant vous une question en apparence rebattue.

Deux circonstances toutes récentes donnent d'ailleurs, en ce moment, au problème de la dépopulation ce que l'on appellerait, dans la presse boulevardière, un regain d'actualité. Il y a quatre jours, s'est fondée à Paris, sous la présidence du D^r Bertillon, une « Alliance nationale » pour le relèvement de la famille française, ligue ayant pour objet spécial de signaler au public l'état alarmant de la population en France et de provoquer une sorte de croisade pour combattre les progrès du mal au moyen de mesures fiscales. D'un autre côté, il y a deux mois à peine, on déposait à la porte de chacun de nous un papier, — je ne dirai pas un petit papier, mais, au contraire, un très grand papier, — couvert de questions plus indiscreètes les unes que les autres, auxquelles chaque chef de famille était invité à répondre à jour fixe, et au même jour dans toute la France, le tout en vue du dix-huitième recensement de la population française. Quels résultats aura donnés cette opération? On ne le sait pas encore d'une façon certaine, mais il est fort à craindre qu'ils ne soient pas beaucoup plus favorables que les précédents et qu'ils ne nous montrent la population de la France stationnaire ou même en décroissance.

Prenons donc provisoirement pour vraies les constatations du dernier recensement, c'est-à-dire

de celui de 1891, et les indications du dernier tableau du mouvement de la population, c'est-à-dire de celui de 1894.

Quand on les étudie, quand on les rapproche des relevés antérieurs, surtout quand on compare la population française à celle des pays étrangers, on ne peut se défendre d'une profonde inquiétude et d'une sorte d'angoisse.

À l'époque de son premier recensement sérieux, en 1801, la France, ou du moins la partie de la France qui forme son territoire actuel, était peuplée de 27 100 000 habitants. Vingt ans plus tard, en 1821, malgré les effroyables tueries du premier Empire, elle comptait 30 500 000 habitants, c'est-à-dire 3 400 000 âmes de plus. De 1821 à 1831, sous le gouvernement réparateur de la Restauration, la progression est plus rapide encore : elle est de 2 100 000 en dix ans, et le chiffre de la population française atteint, en 1831, 32 600 000 âmes.

Dans les trois décades suivantes, l'accroissement est encore sensible. Il représente 1 600 000 habitants par dix années, et les recensements successifs donnent une population de 34 200 000 âmes en 1841, de 35 800 000 âmes en 1851, de 37 400 000 âmes en 1861, après l'annexion de Nice et de la Savoie. On atteint même, en 1866, le chiffre de 38 200 000 âmes. Mais bientôt surviennent l'*année terrible*, la guerre, et la perte de l'Alsace-Lorraine, et le dénombrement de 1872 n'accuse plus qu'une population réduite à 36 100 000 âmes. On regagne assez vite, dès 1881, le chiffre de 37 400 000 habitants; mais,

depuis, le mouvement devient d'une lenteur désespérante. En 1886, 37 900 000 habitants, soit un demi-million seulement d'augmentation; en 1891, 38 300 000 habitants, c'est-à-dire une augmentation ne dépassant pas 400 000 âmes en cinq ans.

Encore n'est-ce là qu'une apparence, car les oscillations de la population sont loin d'être régulières d'année en année. Après avoir décliné de plus en plus pendant les années qui ont suivi 1886, la progression a fini par s'arrêter tout à fait et par faire place à des excédents de décès. Ceux-ci l'ont emporté sur les naissances : de 38 000 unités en 1890, de 40 000 en 1891, de 20 000 en 1892. Il est vrai que l'on a constaté de légers excédents : de 7 000 naissances en 1893, et de 39 000 en 1894; mais, c'est à peine si cette reprise insignifiante compense les pertes subies pendant les années précédentes. Aussi, sur les tableaux graphiques qui représentent le mouvement de la population, voyons-nous avec effroi la courbe de la natalité et celle de la mortalité se rapprocher de plus en plus jusqu'au point de se confondre. C'est le signe visible de l'arrêt de la vie.

Quel sera le résultat constaté en 1896? Il serait inutile de chercher à le présager. Mais, quel qu'il soit, un fait est certain d'avance, c'est que la population française proprement dite est, non pas stationnaire, mais en décroissance.

Il ne suffit pas, en effet, de relever le nombre de millions d'habitants existant en France; il faut tenir compte de leur nationalité. Or, un phénomène

incontestable et des plus alarmants se dégage de toutes les statistiques faites depuis une vingtaine d'années; c'est le nombre considérable et rapidement croissant d'étrangers qui viennent s'établir en France et y combler les vides de la population indigène. En 1851, il n'y en avait pas plus de 337 000; aujourd'hui, d'après le recensement de 1891, et sans même parler des 40 000 naturalisations qui ont lieu annuellement, on ne compte pas moins de 1 401 000 étrangers vivant sur notre territoire. Ils représentent donc 3 0/0 de la population totale, et c'est leur natalité plus forte qui, compensant la faiblesse de la natalité française, empêche les recensements d'accuser, d'une façon constante, un excédent de décès. Mais, cet excédent de décès, c'est-à-dire la dépopulation, ne fait pas doute si l'on envisage, seule, la population de nationalité française. Il n'y a peut-être pas pour un pays de plus grand danger que cette lente infiltration des races étrangères, cette sorte d'endémose humaine qui substitue des éléments exotiques à la race autochtone, qui non seulement suscite aux enfants du sol des concurrents redoutables dans leur propre patrie et souvent prépare la voie aux invasions étrangères, mais encore altère et transforme insensiblement le caractère national. Les peuples de l'antiquité, au temps de leur décadence, ont connu ce péril et cette plaie. Comme on l'a dit souvent après Polybe, la Grèce a péri faute d'hommes. A Rome, quand sous l'influence du luxe et de la corruption, la forte race qui avait conquis

et cultivé le Latium eut cessé de suffire aux rudes travaux des champs, quand les *latifundia* eurent commencé à couvrir l'Italie qu'ils devaient perdre, le peuple romain dégénéré a ouvert ses rangs aux affranchis, c'est-à-dire à la lie de toutes les nations qu'il avait soumises; il a vu affluer à Rome et dans toutes les grandes villes des nuées d'immigrants venus de tous les coins de son immense empire et dans lesquels les anciens Quirites se sont trouvés comme noyés. Il a fini par ne pouvoir plus même protéger ses frontières, et après avoir conquis le monde il a dû faire appel, pour se défendre, aux mercenaires barbares qui devaient un jour devenir ses maîtres.

Rome en est arrivée là parce qu'elle avait cessé d'avoir des enfants. Or, c'est le mal dont la France est menacée, ou, pour parler plus exactement, c'est le mal dont elle est atteinte.

Si l'on examine, en effet, comment notre population se décompose par âges et quel en est le mouvement, il est impossible de n'être pas alarmé, effrayé de ce fait douloureux : ce n'est pas par le développement des jeunes générations que la France maintient à peu près sa population, c'est par une prolongation de la moyenne de la vie humaine, par une plus longue conservation des générations existantes. On meurt moins en France que par le passé. Le taux de la mortalité moyenne et annuelle, qui était de 23,3 entre 1841 et 1850, n'était plus en 1892 que de 22,8 pour 1000 habitants. C'est une amélioration appréciable. Sans doute elle

est encore bien faible en comparaison des progrès accomplis en Angleterre ; dans ce pays, malgré des conditions climatiques beaucoup moins favorables que les nôtres, les perfectionnements de l'hygiène publique ont fait tomber, en un demi-siècle, de 24,9 à 17,8 pour 1000 la mortalité moyenne et annuelle. Tout en enviant ce magnifique résultat, nous pouvons enregistrer avec satisfaction le progrès beaucoup plus modeste accompli chez nous. Mais nous ne devons pas nous faire illusion sur sa portée réelle. En prolongeant parmi nous la vie, on a fait acte d'humanité; on n'a pas sensiblement accru les forces de la patrie. On risque de faire peu à peu de la France une nation de vieillards. Or, — est-il besoin de le dire? — ce qui assure la puissance et l'avenir d'un pays, ce ne sont pas ses vieillards, ce ne sont pas même les générations mûres arrivées au sommet de la vie, ce sont les jeunes générations, les jeunes gens, les enfants, les mariages nombreux, les mariages féconds.

Où en sommes-nous à ce point de vue? En pleine décadence. De 315 000 en 1869, le nombre des mariages est graduellement tombé à 300 000 en 1875, à 278 000 en 1887, à 269 000 en 1890. Depuis il s'est un peu relevé; mais il n'était encore que de 287 000 en 1893 et 1894, c'est-à-dire qu'il ne dépassait pas 7,5 par 1000 habitants.

Non seulement on se marie moins, mais les mariages sont de moins en moins féconds. Au commencement de ce siècle, avec une population inférieure à 30 millions d'habitants, il y avait tou-

jours plus d'un million de naissances par année moyenne. En 1859, il y en avait encore 1 017 000. Depuis, quelle chute ! En 1881, il n'y en a plus que 937 000 ; en 1891, 866 000 ; en 1894, 855 000. La réduction est donc de 162 000, ou de 16 p. 0/0 en trente-cinq ans.

En d'autres termes, il naissait :

De 1770 à 1780. . . .	380	enfants	par	an	sur	10 000	habitants.
De 1801 à 1810. . . .	325	—	—	—	—	—	—
De 1821 à 1830. . . .	308	—	—	—	—	—	—
De 1841 à 1850. . . .	274	—	—	—	—	—	—
De 1861 à 1870. . . .	264	—	—	—	—	—	—
De 1871 à 1880. . . .	245	—	—	—	—	—	—
De 1881 à 1889. . . .	240	—	—	—	—	—	—
En 1894	225	—	—	—	—	—	—

C'est une décroissance d'un tiers en un siècle et de 15 p. 0/0 en un quart de siècle.

En d'autres termes encore, le nombre moyen d'enfants par famille atteignait, au commencement de ce siècle, le chiffre fort respectable de 4,24 ; en 1860, il n'était déjà plus que de 3,16 et aujourd'hui il est inférieur à 3. Cette rareté relative des enfants en France est du reste un fait qui saute pour ainsi dire aux yeux. Il n'est pas un étranger venant dans notre pays qui ne soit surpris du peu d'enfants qu'il y rencontre. Il n'est pas non plus un Français un peu âgé qui, se reportant par le souvenir à ses premières années, ne remarque dans les rues la disparition graduelle des enfants. Rien n'est plus grave et plus déplorable, car, en somme, qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire que nous vivons pour

ainsi dire sur le passé, que les générations actuelles n'en ont pas préparé d'autres prêtes à les remplacer, que les réserves de l'avenir, en un mot, sont entamées et compromises.

Ainsi donc la population reste stationnaire ou tend à décroître, elle est de plus en plus mêlée d'éléments étrangers, elle compte de moins en moins d'enfants. A ces trois symptômes si alarmants s'en ajoute un autre non moins grave : c'est l'altération survenue dans la distribution géographique de cette population amoindrie. Au commencement de ce siècle, les trois quarts de la race française vivaient aux champs, et de cette population rurale sortit la Grande Armée qui parcourut en triomphe l'Europe entière. Aujourd'hui l'écart entre les districts urbains et les districts ruraux diminue de jour en jour. De plus en plus, le paysan émigre vers les villes. On a constaté qu'en vingt années seulement, de 1872 à 1891, le nombre des habitants de la campagne qui l'ont abandonnée a atteint le chiffre formidable de 4 366 000 personnes, dont près d'un million se sont dirigées vers le seul département de la Seine. Le recensement de 1896 nous révélera une nouvelle accélération de cet exode funeste. Nous savons déjà que la population de Paris a passé de 2 400 000 à 2 600 000 âmes et que celle des autres grandes villes a également augmenté, et ce n'est pas, on le sait, par leur propre fécondité que les grandes villes s'enrichissent, c'est aux dépens des campagnes.

Or, quelle est la conséquence d'un tel déplacé-

ment de population? C'est, tout simplement, une nouvelle diminution de fécondité, un nouvel affaiblissement de la puissance défensive de la France. Le calcul a été fait et il est navrant. La mortalité moyenne n'est que de 19,85 p. 0/0 dans les campagnes, tandis qu'elle atteint 27,1 p. 0/0 dans les villes et 28,10 dans la Seine. Donc, nous avons perdu par le fait de l'émigration rurale près de 26 000 habitants de plus chaque année, soit, en vingt ans, 514 000 habitants, et, en y ajoutant les émigrants à l'étranger, plus de 700 000. En outre, la proportion des conscrits réformés étant beaucoup plus forte dans les villes que dans les campagnes, le contingent militaire annuel perd de ce chef, par le seul fait du déplacement de la population, environ 10 000 hommes, de sorte qu'en vingt ans l'armée de la France s'est trouvée affaiblie de 200 000 hommes, — la valeur de cinq ou six corps d'armée.

Voilà la vérité, dans toute son étendue, et dans toute sa tristesse. Mais il ne faut pas s'en tenir là. Pour se rendre compte de la situation, il faut l'examiner non seulement au point de vue absolu et en elle-même, mais encore au point de vue relatif et par comparaison; il faut, en un mot, faire cette opération, trop peu habituelle aux Français, qui consiste, comme on dit, à ouvrir sa fenêtre et à regarder ce qui se passe à l'étranger. C'est alors que l'état de choses actuel apparaît particulièrement grave. En effet, pendant que nous descendons la pente, les autres la montent. Tandis que

nous perdons, ils gagnent; tandis que nous diminuons ou demeurons stationnaires, nos voisins, nos rivaux grandissent.

A côté de la France et de ses 38 millions d'âmes, que voyons-nous en Europe? L'Allemagne, dont le recensement achevé d'hier a fait ressortir une population de 52 millions d'habitants; l'Autriche-Hongrie, qui en comptait 41 millions dès 1890; l'Italie, qui en avait 30 millions et demi en 1892. Cela donne pour le groupe des puissances de la *Triplique* une population totale de 123 millions d'habitants, plus de trois fois supérieure à la nôtre. Il est vrai qu'à l'autre extrémité de l'Europe, notre alliée, la Russie, fait contre-poids avec ses 113 millions de sujets. Mais, à nos portes, de l'autre côté du détroit, la Grande-Bretagne, si longtemps inférieure à la France comme population insulaire, nous rattrape et nous dépasse maintenant avec ses 39 millions et demi d'habitants, sans compter les 350 millions de sujets ou protégés que la *Greater Britain* tient sous sa domination ou sous son protectorat, de telle sorte que, régnant sur le quart du genre humain et partout représenté par son commerce, sa marine ou ses émigrants, l'Anglais ne peut aller pour ainsi dire nulle part dans le monde sans entendre parler sa langue et sans se trouver comme chez lui.

Puis, si nous passons l'Océan, voici la colossale fédération des États-Unis avec ses 63 millions d'habitants, et plus loin encore, dans les profondeurs de l'extrême Orient, les innombrables multi-

tudes de la race jaune, les 389 millions de Chinois qui s'éveillent à la civilisation, les 41 millions de Japonais qui s'y montrent déjà pleinement initiés.

Mais, laissons de côté ces géants naissants ou en voie de résurrection, et ne sortons pas des limites de l'Europe. Par suite de la faiblesse relative de notre population, la place que nous y tenons est de plus en plus petite. C'est, d'ailleurs, une situation relativement nouvelle pour nous.

Il y a un peu plus d'un siècle, à l'aurore de la Révolution, en 1789, sur les 91 millions que réunissaient les grands États de l'Europe, la France en comptait à elle seule 26; l'Allemagne entière, y compris l'Autriche et la Prusse, en avait 28, l'Angleterre 12 et la Russie 25.

Au sortir des guerres de l'Empire, en 1815, les 143 millions d'habitants de l'Europe se répartissaient de la manière suivante :

France.	29 millions.
Russie.	43 —
Autriche.	30 —
Angleterre	19 —
Prusse.	40 —

En 1880, tout est changé. La Russie d'Europe a déjà 84 millions d'habitants, l'Allemagne 45, l'Autriche-Hongrie 39, l'Angleterre près de 35, et la France 37 200 000; mais un nouvel État, l'Italie, a pris rang parmi les grandes puissances et ne compte pas moins de 28 millions d'habitants.

Aujourd'hui, nous l'avons vu, il n'y a que

38 millions de Français contre 32 millions d'Italiens, 39 millions d'Anglais, 42 millions d'Autro-Hongrois, 52 millions d'Allemands et 113 millions de Russes.

Il y a cent ans, la population française représentait 27 p. 0/0 de la population totale des grands États de l'Europe. En 1815, elle n'en formait déjà plus que 20 p. 0/0; en 1880, 14 p. 0/0; et aujourd'hui 12 p. 0/0 seulement. Dans l'espace d'un siècle, notre population n'a pas gagné tout à fait 50 p. 0/0, et, à cette allure, il lui faudrait plus de deux cents ans pour doubler. Pendant ce même siècle, les États de l'Allemagne (Prusse, Autriche et ancienne confédération germanique) ont gagné 250 p. 0/0; l'Angleterre a plus que triplé, la Russie a quadruplé, presque quintuplé sa population.

Si les choses continuent de ce train, c'est pour nous une infériorité écrasante sous toutes ses formes : infériorité numérique sur les champs de bataille, infériorité dans les luttes industrielles, agricoles, commerciales, infériorité d'influence dans les conseils du monde civilisé. Nos rivaux, d'ailleurs, s'en rendent bien compte. Ils parlent avec une ironie méprisante de la faiblesse de la natalité française, et le dernier chancelier de l'Empire d'Allemagne, le comte de Caprivi, a pu répondre, en plein Reichstag, à ceux qui s'émeuvaient de nos armements : « Ne vous inquiétez pas de la France. Le temps travaille pour nous. Par le jeu de la population, chaque année accroît la disproportion numérique entre elle et nous;

« chaque recensement nous assure l'avantage d'un corps d'armée. »

Je voudrais pouvoir crier ces paroles hautaines, mais malheureusement vraies, à toute la jeune génération française; je voudrais surtout qu'elles pussent être entendues, méditées par les pouvoirs publics, qu'elles leur inspirassent des réflexions salutaires et des résolutions patriotiques, qu'elles leur fissent comprendre l'inanité de leurs passions sectaires, la nécessité de travailler sans retard, sans division, sans relâche à la solution d'une question qui est, pour la France, — on peut le dire au pied de la lettre, — une question de vie ou de mort.

Le mal comporte-t-il des remèdes, et quels remèdes? Pour répondre à cette question, il faut d'abord en examiner une autre, celle des causes de la dépopulation.

On en a indiqué plusieurs, et de très diverses, que je vais essayer de passer très rapidement en revue.

Certains écrivains se bornent à constater que la France est une vieille nation, et ils voient dans son âge l'explication de sa stérilité croissante. Ils considèrent que nous sommes en présence d'une loi naturelle, fatale pour les peuples comme pour les individus. A les en croire, toute nation, en vieillissant, se civilise; en se civilisant, elle s'enrichit; mais, à mesure qu'elle s'enrichit, elle éprouve des besoins nouveaux, elle se corrompt, elle s'use

et s'amollit. De là, le ralentissement graduel de sa sève et de sa vitalité, jusqu'au moment de la décadence définitive, de la sénilité, de la mort.

C'est ce que le Père Lacordaire a résumé dans une phrase magnifique et terrible de l'une de ses conférences de Notre-Dame :

« Un temps vient, — et pour quel peuple n'est-il pas venu tôt ou tard? — un temps vient où l'histoire civilisée succède à l'histoire héroïque; les caractères tombent, les corps diminuent, la force physique et la force morale s'en vont du même pas, et l'on entend au loin le bruit du barbare qui s'avance et qui regarde si l'heure est venue d'enlever du monde ce vieillard de peuple. »

Certes, de telles paroles sont faites pour nous inquiéter sur le sort de notre cher pays. Pourtant, nous ne pouvons oublier que Dieu a fait les nations guérissables, et nous sommes portés à nous rassurer en songeant que, depuis l'avènement du christianisme, on ne peut citer qu'un seul peuple chrétien, la Pologne, qui ait cessé d'exister, du moins comme nation. L'âge même d'un peuple, et surtout le développement de sa civilisation ne sont pas, d'ailleurs, nécessairement, pour lui, des causes de mort, tant qu'il a su garder intactes les sources de sa vitalité morale et religieuse. Ni l'Angleterre, ni l'Allemagne, ni l'Autriche, ni la Suisse, ni les Pays-Bas ne sont des peuples jeunes; tous ont une civilisation avancée, et cependant ils ne donnent pas des signes d'affaiblissement et de sénilité. L'Espagne, malgré son long passé, ne

semble pas épuisée, elle donne même parfois des preuves extraordinaires de vitalité; et les deux plus vieux peuples de l'Europe, la Grèce et l'Italie, semblent vouloir renaître, l'une pour la première fois, l'autre pour la seconde. Il ne faut donc pas considérer comme fatalement voués à la mort les peuples qui ont un long passé; il ne faut pas désespérer de notre avenir, par cela seul que la France est vieille et civilisée.

Quelques écrivains ont trouvé une autre explication. Pour eux, tout tient à la différence des religions : les peuples protestants croissent rapidement, tandis que les nations catholiques seraient condamnées à végéter et à disparaître. Pour faire justice de cette assertion, il suffit de citer l'exemple de la Belgique, des provinces rhénanes, de l'Autriche, tous pays catholiques pour lesquels nous ne voyons pas que la foi de leurs habitants soit, au point de vue de la population pas plus qu'à aucun autre, une cause d'infériorité.

Faut-il admettre, avec d'autres démographes, que les races slave et anglo-saxonne soient en progrès, tandis que les races latines seraient vouées à la décadence? La question est trop vaste pour être ici envisagée sous tous ses aspects. Mais, en nous en tenant à la seule question de la dépopulation, voyons-nous que l'Italie, la Roumanie, l'Espagne même, nations de race latine s'il en fut, soient atteintes par le fléau qui nous ronge?

Serait-ce alors la race française elle-même, et la race française seule, qui aurait perdu sa sève et

sa vitalité? Mais, ici encore, les faits se chargent de répondre, et ils répondent avec une rare éloquence. La race française ne se rencontre pas seulement en France : elle peuple une partie de la Belgique, une partie de la Suisse, et, dans aucun de ces deux pays, elle n'est atteinte de stérilité, même relative. Bien plus, de l'autre côté de l'Océan Atlantique, nous trouvons une preuve bien plus concluante encore que la race française est demeurée vivace et forte. En dépit des traités et de l'action du temps, le Bas-Canada est resté terre française. Il l'est par les mœurs, par la religion, par les sympathies, par la langue française que l'on y parle même, dit-on, avec une pointe d'accent bas-normand et les locutions du xvii^e ou du xviii^e siècle. Dans les limites du *Dominion*, la race anglo-saxonne et la race française se trouvent rapprochées, mais non confondues, rivalisant d'énergie et d'activité productive. Or, que voyons-nous là-bas, dans cette France américaine? Une race qui n'a rien perdu de sa fécondité et qui, par la rapidité de son développement, égale, si elle ne surpasse, ses voisins anglo-saxons. Que l'on ne vienne pas, après cet exemple, nous parler de l'épuisement de la vieille race gauloise!

Mais alors, quelle est donc la cause qui a déterminé dans notre France, et dans la France contemporaine seulement, ce phénomène lamentable de la dépopulation?

Est-ce l'alcoolisme? Oui, sans doute, dans une certaine mesure et dans certaines régions, telles

que la Normandie, l'alcoolisme a pu contribuer à la diminution, et surtout à la dégénérescence de la population. Mais, est-ce que nous ne voyons pas d'autres pays atteints de cette plaie de l'alcoolisme, les États scandinaves, la Russie, l'Allemagne, l'Angleterre, conserver néanmoins une forte natalité? En France même, est-ce que les départements bretons, qui ne comptent pas parmi les plus sobres, ne sont pas néanmoins de ceux où la population augmente le plus vite? Est-ce qu'en sens inverse, les départements du bassin de la Garonne, où l'alcoolisme est le moins développé, ne sont pas de ceux qui se dépeuplent le plus rapidement? De ces divers faits il faut conclure que l'alcoolisme peut être une cause accessoire et locale de dépopulation, mais qu'il n'en est pas la cause déterminante.

Est-ce le service militaire obligatoire et universel? Oui encore, jusqu'à un certain point. Le service militaire, en retenant les jeunes gens à la caserne, retarde les mariages. De plus, il les attire forcément à la ville, où souvent ils restent, leur temps de service terminé. Mais, ici encore, il faut se garder de toute exagération et contrôler notre propre expérience par celle de l'étranger. Or, si nous portons les regards par delà nos frontières, qu'y voyons-nous? Partout, sur le continent, fonctionne le service militaire universel à la française, ou plutôt à la prussienne, et partout la population augmente rapidement, alors qu'elle diminue en France. Ce n'est donc pas encore là que doit être

cherchée l'explication du mal dont nous souffrons.

Celui-ci a des racines plus profondes, des causes plus hautes, qui sont surtout d'ordre moral. Il tient à l'excès des charges publiques, il tient à diverses dispositions fâcheuses du Code civil, il tient surtout à l'abandon des campagnes, à l'état de nos mœurs, à la déplorable direction donnée à l'enseignement primaire, enfin à l'œuvre de déchristianisation et de démoralisation poursuivie, depuis vingt années, avec la plus implacable et la plus pernicieuse ténacité. La France est le seul pays du monde civilisé où cet ensemble de causes spéciales agisse avec autant d'intensité; aussi est-il le seul qui soit en train de se dépeupler.

Parlons d'abord des charges publiques. Chacun sait à quel point elles sont écrasantes en France. Chaque année, les rapporteurs du budget le constatent sur le mode élégiaque. L'État nous demande, pour ses dépenses ordinaires, de 3 400 à 3 500 millions de francs. Il y a, en outre, toute une série de dépenses hors budget, soldées à l'aide de l'emprunt, et qui représentent environ 200 millions. Puis viennent les centimes départementaux, les centimes communaux, et les prestations qui donnent, ou plutôt nous prennent, 450 à 500 millions; enfin les octrois, dont le montant dépasse 300 millions. On arrive ainsi à un total d'environ quatre milliards et demi de francs. Pour une population de 38 millions d'habitants, c'est bien près de 120 francs par tête. A ne prendre que les impôts perçus pour le compte de l'État, c'est tout près de 100 francs par

habitant, y compris les femmes, les enfants, les vieillards, les infirmes, y compris, en un mot, tous ceux qui consomment sans produire. Cent francs par tête, alors que la moyenne est de 77 francs en Prusse, de 63 francs en Autriche-Hongrie, de 61 francs en Angleterre, de 48 francs en Italie et de 43 francs en Russie! Cent francs par tête, c'est-à-dire, en moyenne, de 4 à 500 francs pour un ménage ordinaire se composant du père, de la mère et de deux ou trois enfants! Je sais bien qu'il ne s'agit là que de moyennes, que bon nombre de familles paient deux, cinq, dix, cent fois plus d'impôts et que la part des tout petits contribuables, qui constituent la masse, en est diminuée d'autant; mais, même en tenant compte de ce fait, la charge des « petits et des humbles », comme on se plaît à les appeler aujourd'hui, n'en reste pas moins écrasante.

Au poids de l'impôt s'ajoute le poids de la dette qui perpétue l'autre, engage l'avenir et semble nous ôter jusqu'à l'espérance. De toutes les grandes puissances du monde, nous sommes celle qui, avec la moindre population, a la plus grosse dette publique. Celle-ci est, en capital, de 34 milliards de francs, et, si l'on y ajoute dette départementale, dette municipale et capital des pensions, on arrive au total effrayant de 38 milliards de francs. 38 milliards de francs pour 38 millions d'habitants, c'est 1 000 francs par tête. De sorte que, suivant l'ingénieuse formule de l'un de nos plus savants financiers, M. Le Trésor de la Rocque, chaque petit

Français, en naissant, trouve dans son berceau, comme cadeau de naissance, un billet de 1000 francs, non pour en jouir, mais pour en payer les intérêts sa vie durant, pour le traîner comme un boulet jusqu'à sa mort.

Retenons, Messieurs, retenons ces deux chiffres et méditons-les : 100 francs d'impôts par tête et 1000 francs de dette. Pensons-y souvent, pour en demander, pour en poursuivre sans relâche la réduction, car ils sont assurément, pour une bonne part, responsables de l'arrêt de la natalité française. Ce n'est pas par accident, ni par un fait naturel que cette natalité a diminué; ce n'est pas de gaieté de cœur que les pères et les mères français en sont arrivés à limiter volontairement leurs familles. Un des motifs principaux qui les a entraînés à cette abominable et funeste pratique, une des causes qui font que l'on a peu d'enfants à nourrir, c'est que les enfants coûtent trop cher à élever, et l'une des causes principales de cette cherté, c'est l'énormité, l'exagération de la fiscalité dans notre pays.

Il a, depuis quelques semaines, été beaucoup parlé des impôts dans cette enceinte, et l'on a, non sans raison, insisté sur le danger de bouleverser par des réformes imprudentes un système qui a fait ses preuves. On a beaucoup vanté l'excellence de ce système. Excellent, je veux bien admettre qu'il l'est au point de vue du rendement. C'est, sans doute, un merveilleux pressoir avec lequel on parvient, pour ainsi dire, à extraire du contribuable

le *maximum* de substance vitale; mais je ne puis m'empêcher de lui reprocher son efficacité même et sa puissance, ou, pour parler plus exactement, l'extension exagérée qu'on lui a donnée. A force d'enrichir le Trésor, il finit par appauvrir la nation, par l'appauvrir d'hommes, ce qui est la pire de toutes les disettes. Ses inégalités, ses défauts inévitables se font sentir d'autant plus douloureusement que la taxation est plus exorbitante, et la seule vraie réforme qu'il comporte, c'est une série de réductions considérables. On dira que les économies sont difficiles, qu'elles bouleverseraient le budget : d'accord; mais, malgré tout, il faut qu'elles se fassent. Autrement, ce n'est plus le budget qui serait en péril, ce serait la France.

Pour moi, il m'est impossible de ne pas voir l'homme derrière le contribuable, de ne pas songer aux sacrifices, aux privations, aux souffrances qu'entraîne, pour le travailleur manuel, pour le manouvrier, pour le petit paysan, l'obligation de réunir et de verser entre les mains de l'État la somme relativement énorme que celui-ci lui réclame chaque année. Je demande que, dans la préparation du budget, on prenne un peu plus de soin de celui qui doit le payer; que l'on ne commence pas par chiffrer, sans souci du reste, les besoins réels ou prétendus de l'État; que l'on songe d'abord aux contribuables, que l'on voie dans le plus humble d'entre eux non pas seulement, suivant le mot célèbre d'un drame contemporain, « la créature humaine, » mais encore, ce qui est

bien plus, « la créature divine », c'est-à-dire notre égal devant Dieu, notre frère par la divine origine et la nature immortelle de son âme.

Saint Louis ne dédaignait pas de s'enquérir par lui-même de la situation de son « pauvre peuple ». Il pénétrait jusque dans les plus misérables chaumières pour voir de quoi leurs habitants vivaient, il disait avec compassion, en tenant leur pain noir dans ses mains royales : « C'est d'assez dur pain ! » Il trouvait dans de telles visites des motifs non seulement de multiplier ses aumônes, mais encore de modérer les taxes. Tant que l'on n'aura pas fait de même, avec les différences que comportent la diversité des temps et des mœurs, on pourra beaucoup parler de la vraie démocratie, mais on ne saura jamais ce qu'elle est, et surtout on ne la pratiquera pas.

Je ne puis abandonner cette question des impôts sans dire quelques mots d'un procédé que l'on a souvent préconisé, que l'on préconise encore comme un remède certain contre la dépopulation. Ce mirifique moyen consisterait à dégrever les pères de famille en proportion du nombre de leurs enfants, en établissant une taxe spéciale sur les célibataires et sur les familles sans enfants. Il y a des siècles que l'essai de ce système a été fait. Nous savons tous que les Romains de la décadence y ont eu recours. Nous savons aussi qu'il n'a rien pu changer à la marche des choses, l'avantage qui résulte de l'exemption d'impôt ne pouvant jamais entrer en balance avec les charges qu'entraîne

l'éducation des enfants. Il serait encore bien plus inefficace chez nous, puisqu'il serait impossible de faire bénéficier d'aucune réduction les citoyens chargés d'enfants, en matière de contributions indirectes, c'est-à-dire presque dans les deux tiers des cas. En fait d'impôts, — nous le répétons, — ce que le législateur peut faire de mieux dans l'intérêt de la population, c'est d'en réduire le taux et le chiffre pour la masse des contribuables.

Si les impôts ont été justement accusés de mettre obstacle au développement de la population, des critiques non moins vives ont été formulées, à ce point de vue, contre le Code civil. On lui a reproché d'entraver le mariage par la multiplicité des formalités dont il l'entoure, de favoriser l'inconduite, la débauche, l'avortement et l'infanticide par l'interdiction de la recherche de la paternité, enfin, et surtout, de pousser les parents à la stérilité systématique par l'obligation du partage égal et du partage en nature.

Il est certain que les conditions exigées pour le mariage pourraient être assez notablement simplifiées et il y aurait beaucoup à dire en faveur d'une modification de nos lois en ce qui concerne la recherche de la paternité. Mais il ne semble pas que cette double réforme puisse exercer une grande influence sur le développement de la natalité. En serait-il autrement de la liberté de tester, réclamée avec tant d'insistance par M. Le Play et par son école? Le problème est des plus délicats. Que la crainte de voir diviser après sa mort le bien con-

stitué par un travail acharné, porte souvent le père de famille, et surtout le paysan, à pratiquer le système de l'enfant unique, cela n'est pas douteux. Mais la situation se modifierait-elle sensiblement, si la liberté de tester était inscrite dans nos Codes? L'observation des faits amène à en douter. Aujourd'hui, en effet, la liberté testamentaire du père n'est pas absolument supprimée, elle n'est que restreinte. Il a la libre disposition d'une part de son héritage qui s'appelle la quotité disponible et qui varie, suivant la quantité des enfants, entre le quart et la moitié. Or, en fait, il est extrêmement rare que le père de famille use de cette faculté et fasse son testament. L'idée du partage égal entre les enfants est tellement entrée dans les mœurs que l'introduction des principes de la liberté testamentaire dans notre Code ne changerait probablement que fort peu de chose à la situation actuelle.

Ce qui aurait plus d'utilité pratique, ce serait la modification des articles 832 et 834 du Code civil sur les partages et la composition des lots. Aujourd'hui, non seulement les parts doivent être égales, mais encore chaque lot doit comprendre, autant que possible, « la même quantité de meubles, « d'immeubles, de droits ou de créances de même « nature ou valeur ». En outre, le testateur n'a pas le droit de fixer lui-même et d'avance la composition des lots. C'est, en pratique, la vente obligatoire, la liquidation forcée de tous les petits domaines, et, comme on sait, dans ce cas, une

grande partie du bien mis en vente est absorbée par les frais. La perspective de voir ainsi mis à l'encan son foyer ou son champ, pour le plus grand profit des hommes de loi et au plus grand détriment de sa famille, doit certainement déterminer, dans bien des cas, le paysan propriétaire d'un petit bien à s'en tenir à l'enfant unique. Il serait donc urgent, à mon avis, de modifier les articles 832 et 834, de décider qu'à l'avenir les lots devraient être simplement égaux en valeur sans être obligatoirement composés des mêmes éléments, et, de plus, de reconnaître au testateur le droit de régler, par son testament, la composition des lots.

L'adoption de mesures de ce genre serait surtout bien accueillie dans les campagnes et pourrait contribuer à y accroître, dans une certaine mesure, la population. Pour y retenir les jeunes gens il faudrait bien autre chose. De plus en plus, cela n'est pas douteux, ils abandonnent les champs pour les villes, surtout pour les grandes villes et plus particulièrement pour Paris, où ils vivent moins longtemps et où ils élèvent encore moins d'enfants. C'est la misère des campagnes qui en chasse les habitants, et cette misère elle-même est due, en grande partie, à la crise agricole. Pour conjurer celle-ci, bien des mesures ont été proposées qu'il serait trop long de passer ici en revue ; il suffira de dire que tout ce qui sera fait pour relever l'agriculture française en détresse sera en même temps autant de fait contre la dépopulation. Au

nombre de ces mesures, il en est deux qui semblent secondaires, qui sont dans tous les cas facilement réalisables, et qui pourraient être d'une efficacité réelle contre la dépopulation des campagnes. La première concerne l'éducation des filles dans les écoles rurales : l'enseignement qui leur est donné, même dans les établissements libres, ne tend généralement qu'à en faire des ouvrières d'industrie, par conséquent des habitantes de la ville. En donnant à l'enseignement technique et pratique de l'agriculture une plus large place, en exerçant les filles à des travaux manuels simples et utiles, on aurait préparé des compagnes aux jeunes gens demeurés au village ou à ceux qui y reviennent après leurs années de régiment : on aurait ainsi remédié à la pénurie de bonnes ménagères rurales qui contribue si puissamment à détourner du retour au village le jeune campagnard sortant de l'armée.

Une autre mesure touchant également au service militaire ne serait pas moins utile : ce serait la suppression ou tout au moins la limitation des ordonnances, c'est-à-dire des jeunes soldats, généralement venus de la campagne, qui, pendant leurs années de régiment, sont employés en nombre beaucoup trop considérable au service personnel des officiers, et qui ensuite ne songent plus qu'à rester à la ville en qualité de domestiques. Ce sont autant d'hommes perdus pour la vie des champs, et par suite condamnés à grossir cette population des villes qui s'enrichit des pertes de toutes les autres régions, mais qui ne sait pas réparer elle-même

les siennes. S'ils rentraient dans le rang et faisaient leur service comme leurs camarades, on pourrait espérer les voir retourner un peu plus souvent et avec moins de difficulté au village.

Pourrait-on, en ce qui concerne l'armée, espérer ou demander des réformes plus considérables : une réduction de la durée du service ou une diminution du contingent et l'extension du système des libérations conditionnelles? Il est assez difficile de se prononcer sur ce point spécial et technique, que les nécessités de la défense nationale commandent de n'aborder qu'avec la plus extrême réserve.

Au contraire, il ne peut y avoir ni doute, ni hésitation en ce qui concerne le caractère de l'enseignement primaire actuel et son influence sur le progrès de la dépopulation. C'est là, c'est dans la démoralisation croissante causée par une éducation sans Dieu et par le débordement sans frein d'une littérature ordurière qu'il faut chercher la cause profonde, la cause véritable de la dépopulation. Il n'est personne qui ne soit frappé, qui ne soit inquiet de l'accroissement de la criminalité, surtout parmi la jeune génération, de l'augmentation du nombre des suicides, notamment chez des tout jeunes gens, et, ce qui ne s'était jamais vu encore, chez des enfants.

Si l'on veut mesurer cette marée montante, il suffit de parcourir la dernière statistique criminelle qui vient de paraître au *Journal officiel*, et de la comparer aux statistiques précédentes. Voici les résultats navrants auxquels on arrive :

Nombre total des crimes et délits :

En 1860	167 000
En 1890	243 000
En 1893	252 000

Nombre des récidivistes :

En 1856-60 (années moyennes)	40 000
En 1888	96 000
En 1893	110 000

Prévenus au-dessous de vingt ans :

En 1881	16 000
En 1891	41 000

Chiffre des suicides :

1826-30 (années moyennes)	54 sur un million d'habitants.
1893	239 — —

Il serait facile de multiplier ces exemples ; mais les quelques chiffres qui précèdent suffisent pour se rendre compte de la gravité du mal. Un peuple chez lequel la statistique criminelle donne d'aussi lamentables constatations est incontestablement un peuple en pleine décadence morale, et faut-il s'étonner si des générations capables d'aussi fréquents attentats contre la personne ou les propriétés le sont également, et à bien plus forte raison, de calculs coupables dont l'effet est de ralentir la progression naturelle de la population? Faut-il s'étonner surtout de ce débordement de vice et de corruption, lorsqu'on sait à quel régime moral, ou plutôt immoral, la nation française est

soumise depuis une vingtaine d'années? Le poison coule à flots, sans digue et sans obstacles. Triple et morfel poison, poison matériel sous forme d'alcool, poison soi-disant littéraire sous la forme des romans immondes, des pièces licencieuses, des chansons de cafés-concerts, des caricatures obscènes partout étalées et qui pratiquent librement, sous le regard bienveillant de la police, ce que l'on a si justement appelé le viol des yeux. Il n'est pas malaisé de calculer les ravages que de tels spectacles ou de telles lectures peuvent exercer sur des cœurs et sur des âmes de vingt ans, déjà naturellement en proie à toute la fièvre des passions.

Encore jusqu'au temps actuel, ces pauvres âmes, ces pauvres cœurs des enfants du peuple trouvaient-ils un frein et un soutien dans l'éducation morale et religieuse qu'ils avaient reçue à l'école comme au catéchisme. Mais ce frein a été brisé, ce soutien leur a été retiré, depuis que, suivant ce éloquente expression de M. Jules Simon, on a « biffé » Dieu des programmes scolaires, et c'est là qu'apparaît le troisième poison dont notre pauvre et chère France est infectée, le poison de l'enseignement irrégieux. Sans doute, l'instruction religieuse se donne encore dans ces nombreuses écoles libres que soutient le dévouement des catholiques. Mais, si ses écoles regorgent partout d'élèves, leur nombre est lamentablement insuffisant, et dans beaucoup de faubourgs de nos grandes villes, dans maints villages perdus, une

partie trop considérable des générations nouvelles grandit à l'état sauvage, en plein paganisme, dans l'ignorance de Dieu, quand ce n'est pas dans la haine de Dieu.

Il n'y a rien au delà de la tombe, la vie présente est tout, c'est de notre corps et de son bien-être qu'il faut seulement s'occuper : voilà les enseignements qui, de plus en plus, pénètrent l'âme de cette France, autrefois si généreuse, si vibrante, si héroïque, si noblement éprise d'idéal, si avide de dévouement et de sacrifice.

Or, le résultat d'un tel enseignement est fatal. Quiconque croira que la vie présente est tout, arrivera bientôt à conclure qu'avec ses épreuves, ses déboires et ses souffrances inévitables, elle ne vaut pas la peine d'être vécue. Inutile de la conserver, et l'on se tue. Inutile de la transmettre, et le malthusianisme triomphe. C'est l'histoire de tous les temps. Il y a deux mille ans, un des plus sombres, mais des plus grands poètes qu'ait produits l'antiquité, Lucrèce, jetait sur lui-même, sur l'homme et sur l'univers un regard désespéré. Matérialiste et athée, il refusait d'élever ses yeux vers le ciel, et, ne voyant sur terre que deuil, misère, injustice et douleur, il en arrivait à cette conclusion funèbre.

« Ne point naître serait le meilleur pour
« l'homme; vivre le moins longtemps possible est
« ensuite le sort le plus enviable. »

La plupart des ménages volontairement stériles que l'on rencontre en France ne formulent pas

cette théorie du néant, ils ne l'expriment pas surtout en aussi beaux vers; mais ils ne font pas autre chose que de la mettre en pratique, et il en sera de même, il en sera ainsi de plus en plus tant que l'on n'aura pas remis en honneur, dans notre enseignement public, la foi traditionnelle de notre pays, la foi du genre humain.

Pour sentir le prix de la vie, pour la supporter avec courage et pour en transmettre le germe à d'autres êtres, il faut tourner ses regards vers le ciel; il faut voir dans l'existence présente ce qu'elle est en réalité, une épreuve et un passage; il faut croire à la parole éternelle de Celui qui a dit au premier couple humain : « Croissez, multipliez et remplissez la terre »; il faut croire à la vertu du sacrifice et de la lutte, il faut considérer la création humaine comme la continuation de la création divine et voir dans l'enfant qui vient au monde non un assemblage éphémère de molécules vivantes, mais une âme immatérielle et immortelle. Ce sont là les bases éternelles, les bases immuables de toute famille stable, de toute nation vivace. Les autres peuples ont eu la sagesse de les maintenir, et ils grandissent. Elles ont été ébranlées en France, et nous végétons. Ce contraste n'est-il pas suffisamment instructif, et la vraie cause, la cause profonde de la dépopulation de notre pays n'apparaîtrait-elle pas à tous les regards, avec une clarté aveuglante? Ainsi se confirme une fois de plus la vérité de cette parole célèbre de Montesquieu, nous montrant dans la religion la condition du bonheur

des hommes non seulement dans l'autre vie, mais encore ici-bas et dans l'existence présente.

C'est par là, Messieurs, que je termine. J'espère vous avoir démontré que la dépopulation de la France est un mal trop réel, trop grave, le plus grave peut-être de tous ceux dont nous pouvons souffrir. J'espère vous avoir prouvé qu'il tient principalement à l'exagération des charges fiscales, à certaines défauts de nos lois civiles, mais surtout à des causes morales, à la licence effroyable de la littérature contemporaine, à l'éducation athée que les enfants du peuple reçoivent dans les écoles. J'espère enfin vous avoir indiqué, par là même, la nature des remèdes indispensables et urgents qu'il faut réclamer :

Réduction aussi prompte et aussi considérable que possible des impôts et de la dette publique;

Modification des lois successorales en ce qui concerne les partages et la composition des lots; diminution sensible des droits de mutation;

Développement de l'enseignement agricole et pratique dans les écoles rurales et en particulier dans celles de filles;

Réduction du nombre des jeunes soldats employés au service personnel des officiers et presque toujours perdus pour la campagne;

Enfin, et surtout, restauration de l'enseignement religieux dans l'école, et, à défaut de ce résultat si désirable, propagande active, incessante, infatigable pour la multiplication des écoles libres. C'est

l'œuvre des œuvres; c'est l'œuvre par excellence; c'est, je n'ose dire la seule essentielle, mais, du moins, la plus indispensable de toutes, car l'avenir de nos enfants, la vie religieuse, la vie morale, l'existence même de notre chère France en dépendent.

LE SOCIALISME AGRAIRE ¹

On parle beaucoup en ce moment du socialisme agraire et de ses progrès. Est-il donc vrai qu'il existe, sous ce nom, une forme particulière de socialisme? D'où est-il né? Quels en sont les caractères? Telles sont les questions que je me propose d'examiner. A mon avis, l'expression de socialisme agraire répond à une réalité, et à une réalité menaçante. On compte environ cinquante socialistes à la Chambre des députés, et il est certain que la plupart représentent des circonscriptions urbaines depuis longtemps inféodées au jacobinisme révolutionnaire et aux idées communistes. Mais il y a aussi des députés socialistes envoyés à la Chambre par des circonscriptions à demi rurales, comme celle de Carmaux, ou même uniquement rurales. Sur beaucoup d'autres points, les candidats socialistes, sans l'emporter, ont obtenu des minorités dont l'importance atteste à la fois et l'activité de leur propagande dans les campagnes et les progrès de leur doctrine.

1. Conférence faite au groupe de Paris de la Société d'économie sociale, le 23 mars 1895.

Quelle est donc cette doctrine? Est-ce la pure doctrine du collectivisme, la substitution directe, immédiate, générale du domaine de l'État à la propriété individuelle? Non. Dans les grandes villes, on ne craint pas de développer et de prêcher cette doctrine; mais dans les campagnes, on s'en tient à une formule spéciale, plus atténuée, plus édulcorée, savamment dosée suivant le tempérament, les idées et l'état d'esprit, — on pourrait presque dire l'état d'âme, — des paysans. C'est là ce qui constitue, à proprement parler, le socialisme agraire.

Il est né tout naturellement des circonstances. Les docteurs, et surtout les politiques de l'école socialiste, en France aussi bien qu'en Allemagne, semblent avoir renoncé, en effet, à jeter à bas par un coup de force la vieille société capitaliste : c'est par les voies légales, par le scrutin qu'ils espèrent s'emparer du pouvoir et arriver à la réalisation de leurs théories. Mais, du moment où ils aspirent à conquérir une majorité, les voix de leurs fidèles des grandes villes ne leur suffisent plus et il leur faut nécessairement celles des campagnes. Or, il n'ont pas eu de peine à comprendre que leur programme n'aurait pas de chance d'être adopté dans les campagnes s'il ne revêtait un caractère rural et surtout s'il ne ménageait pas la passion bien connue du paysan français pour la terre.

Pour cela, qu'ont-ils imaginé? Ils ont fait de leur corps de doctrine une sorte d'édition expurgée *ad*

usum Delphini, c'est-à-dire à l'usage du paysan, et c'est avec cette plate-forme électorale qu'ils ont entrepris la conquête de la France rurale.

C'est à Marseille, au congrès socialiste révolutionnaire tenu pendant l'été de 1893, à la veille des élections, que ce programme fut élaboré sous l'inspiration de Paul Lafargue, le gendre de Karl Marx, et sous l'œil paternel du célèbre agitateur Liebknecht, chef du parti démocrate-socialiste en Allemagne.

Que dit le programme de Marseille? Il faut l'avoir tout entier sous les yeux pour se rendre compte de l'adresse avec laquelle il est rédigé, pour comprendre avec quel art ses auteurs ont su y entremêler les demandes les plus légitimes avec les prétentions les plus excessives, les propositions les plus inoffensives avec les exigences les plus révolutionnaires. Voici le texte :

« ARTICLE PREMIER. — *Minimum* de salaire fixé par les syndicats ouvriers agricoles et par les conseils municipaux tant pour les ouvriers à la journée que pour les loués à l'année (bouviers, valets de ferme, filles de ferme, etc).

« ART. 2. — Création de prud'hommes agricoles.

« ART. 3. — Interdiction aux communes d'aliéner leurs terrains communaux; amodiation par l'État aux communes des terrains domaniaux, maritimes et autres, actuellement incultes; emploi des excédents des budgets communaux à l'organisation de la propriété communale.

« ART. 4. — Attribution par la commune des terrains concédés par l'État, possédés ou achetés par elle, à des familles non possédantes associées et simplement usufructières, avec interdiction d'employer des salariés et obligation de payer une redevance au profit du budget de l'assistance communale.

« ART. 5. — Caisse de retraite agricole pour les invalides et les vieillards, alimentée par un impôt spécial sur les revenus de la grande propriété.

« ART. 6. — Achat par la commune de machines agricoles et leur location à prix de revient aux travailleurs agricoles; création d'associations agricoles pour l'achat d'engrais, de grains, de semences, de plants, etc., et pour la vente des produits.

« ART. 7. — Suppression des droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 5 000 francs.

« ART. 8. — Réduction par des commissions d'arbitrage, comme en Irlande, des baux de fermage et de métayage, et indemnité aux fermiers et aux métayers surtout pour la plus-value donnée à la propriété.

« ART. 9. — Suppression de l'art. 2102 du Code civil donnant au propriétaire un privilège sur la récolte; — suppression de la saisie-brandon, ou saisie des récoltes sur pied; — constitution pour le cultivateur d'une réserve insaisissable comprenant les instruments aratoires, les quantités de récoltes, de fumiers et de têtes de bétail indispensables à l'exercice de son métier.

« ART. 10. — Revision du cadastre, et, en attendant la réalisation de cette mesure générale, revision parcellaire par les communes.

« ART. 11. — Cours gratuits d'agronomie et champs d'expérimentation agricole. »

On peut dire, en modifiant un peu la vieille formule du chansonnier, qu'« il y a de tout dans ce programme-là ».

La création de prud'hommes agricoles, le maintien ou l'extension des biens communaux, la revision du cadastre, l'ouverture de cours gratuits et de champs d'expériences, la constitution d'une réserve insaisissable dans l'intérêt du cultivateur : autant de réformes dont l'opportunité peut être discutée, mais qui n'ont assurément rien de sub-

versif et dont plusieurs ont été depuis longtemps réclamées par les représentants les plus autorisés de l'agriculture. Quant à l'acquisition et au prêt de machines agricoles, quant à l'association pour l'achat en commun des grains et des semences, ce n'est même pas une innovation, c'est une pratique déjà réalisée avec le plus complet succès et les meilleurs résultats par les syndicats agricoles. Mais examinez attentivement le programme de Marseille, et, à côté de ces propositions pratiques, salutaires ou tout au moins inoffensives, vous voyez figurer toute une série de mesures dont l'adoption rendrait impossible la conservation de la grande ou de la moyenne propriété et conduirait au bouleversement du monde agricole : c'est le *minimum* de salaire fixé par les syndicats agricoles composés exclusivement d'ouvriers et par les conseils municipaux; c'est la caisse de retraites, alimentée par un impôt spécial sur la grande propriété; c'est la suppression du privilège du propriétaire sur la récolte; c'est la création d'une classe de privilégiés par la suppression des droits de mutation sur les propriétés valant moins de 5 000 francs; c'est enfin la constitution de commissions arbitrales chargées de réduire les taux de fermage et de métayage.

Il y a là tous les éléments d'une révolution agraire. Mais, du moins, ce programme, dirigé contre la grande et la moyenne propriété, laisse-t-il subsister, au moins en apparence, la petite propriété. C'est par là que ses rédacteurs ont cherché

et partiellement réussi à capter les suffrages des paysans. Mais ceux-ci auraient tort de se laisser prendre à ces grossières et dangereuses amorces. Car le programme de Marseille n'est qu'une étape sur une voie dont le terme leur est caché. C'est un trompe-l'œil, une apparence derrière laquelle se trouve le but final qu'on leur dissimule avec un soin jaloux. Ce but n'est autre que la suppression de tout héritage et de toute propriété individuelle, ou, en d'autres termes, le collectivisme, le communisme. Les habiles, les opportunistes du parti n'ont eu garde de le laisser voir à Marseille; mais il y a surtout des enfants terribles. Ceux du socialisme se sont réunis à Dijon, au mois de juillet dernier, et là, en des termes d'une clarté parfaite, ils ont formulé la vraie doctrine du parti, le terme de son évolution finale : la nationalisation de la terre comme de tout autre élément de richesse, comme de toute autre variété du capital.

Voici le texte. Il vaut la peine d'être connu et médité.

« PARTI SOCIALISTE OUVRIER RÉVOLUTIONNAIRE

« XI^e CONGRÈS NATIONAL

« RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONGRÈS

« Sur la troisième question : *Situation politique et économique du prolétariat agricole*, le Congrès, voulant affirmer ses efforts et son désir absolu d'aider les travailleurs agricoles dans leur émancipation, a adopté les revendications contenues dans le programme ci-dessous et qui pourra leur servir de base dans leur action économique. Les résolutions votées

à l'unanimité se subdivisent en deux parties : 1^o des mesures immédiates à prendre après la Révolution; 2^o des mesures transitoires.

« Sur la première partie. *Déclaration d'inaliénabilité de la terre, désormais reconnue propriété sociale collective, c'est-à-dire retour immédiat à la collectivité de toutes les propriétés terriennes, sol et sous-sol, en tant que nue-propriété. L'usufruit sera maintenu à tous ceux des propriétaires qui cultivent par eux-mêmes, sans employer des salariés agricoles. La jouissance des biens qu'ils détiennent sera remise aux propriétaires qui ne cultivent pas par eux-mêmes, pour être attribuée, par les communes, à tous les travailleurs agricoles, journaliers, métayers et fermiers* ¹. »

Ce texte est d'une netteté incontestable. Il n'est plus question ici de distinction entre les grands, les moyens et les petits propriétaires. Pour tous, c'est l'expropriation forcée. Pour aucun, il n'y a plus ni héritage, ni propriété individuelle; tous descendent au rang de simples usufruitiers, avec la commune ou l'État pour nu-propriétaire unique. Les paysans sont avertis : bien aveugles et bien sourds seraient ceux qui, ayant lu pareil programme, seraient encore tentés de se rallier au socialisme agraire.

Il est vrai que, pour juger ce programme où se trouve condensée la quintessence de la doctrine socialiste au point de vue agricole, il faudrait pouvoir se le procurer. Or, la chose n'est pas facile. Les chefs du parti ont évidemment redouté le tort que pourrait lui faire la divulgation d'un exposé de principes aussi franc, aussi complet, et, fort habi-

1. Extrait du journal *le Parti ouvrier*, des 23-24 juillet 1894.

lement, ils se sont efforcés de le tenir secret. On en chercherait en vain le texte dans les principaux organes socialistes; ils se sont contentés d'en donner une analyse aussi sommaire qu'inexacte. Pour pouvoir en présenter ici les termes mêmes, il m'a fallu en quelque sorte le dénicher dans une feuille des plus modestes et des moins connues, qui n'a guère de lecteurs que parmi les ouvriers de l'industrie parisienne.

Le paysan est loin de se douter de ce que lui réservent ses soi-disant amis du socialisme, et il en est encore aux formules adoucies du programme de Marseille.

Y a-t-il des chances pour qu'il s'y rallie et pour que, lors des prochains scrutins, le socialisme récolte de nouveaux suffrages, enlève de nouveaux sièges parlementaires dans les campagnes? C'est le secret de l'avenir, et l'avenir appartient à Dieu. Mais il faut bien reconnaître que les circonstances sont singulièrement favorables aux progrès du socialisme.

C'est de la misère que naît le mécontentement; c'est du mécontentement que naissent, à leur tour, les doctrines subversives. Or, il n'y a pas à se dissimuler que les populations rurales sont, à l'heure présente, dans une situation d'une difficulté exceptionnelle.

La Société des Agriculteurs de France et la Société d'Économie sociale ont ouvert de concert, sur la condition des ouvriers agricoles, une enquête qui vient d'être close et dont les résultats ont déjà

été résumés dans les remarquables rapports présentés aux deux sociétés par M. Urbain Guérin.

Qu'en résulte-t-il? C'est que, dans l'ensemble et sauf, bien entendu, les différences nombreuses qui existent d'une région à l'autre, la classe ouvrière rurale souffre vivement, par contre-coup, de la crise aiguë que traverse l'agriculture. Tous les produits agricoles, sauf le bétail, se vendent à vil prix, quand ce n'est pas à perte : de là, une diminution des revenus pour le cultivateur vendant ses propres produits et une réduction des gages payés aux ouvriers à l'année. Les salaires de l'ouvrier à la journée se défendent beaucoup mieux; mais celui-ci souffre d'un autre mal, peut-être plus redoutable encore, la prolongation désastreuse du chômage. Les propriétaires, les fermiers, les détenteurs du sol, en un mot, faisant mal leurs affaires, sont naturellement amenés à économiser sur la main-d'œuvre comme sur le reste : ils ne font plus faire, comme autrefois, pendant l'hiver, des travaux d'amélioration et, en quelque sorte, de luxe, dont le but principal était de donner du pain à leurs ouvriers; ils s'en tiennent au strict nécessaire et se bornent aux travaux d'entretien. D'un autre côté, les diverses industries que le paysan ou les membres de sa famille exerçaient à domicile, il y a un quart de siècle ou un demi-siècle, ont disparu devant la concurrence des fabriques et des usines. Enfin, celle de l'étranger a supprimé ou notablement restreint les cultures industrielles du lin, du chanvre et du colza, qui occupaient

naguère un nombre considérable de bras soit dans les champs, soit à la maison pendant les mois d'hiver. Toutes ces causes réunies ont amené une telle disette de travail dans certaines régions que l'on y parle de chômages durant quatre, six et jusqu'à huit mois !

Dans de telles conditions, la misère est naturellement grande, et bien souvent les secours manquent. L'assistance publique n'est encore qu'à l'état embryonnaire dans les campagnes; l'assistance privée, souvent admirable de générosité, n'est pas partout présente et agissante. Plus d'un propriétaire est absent de son château pendant la plus grande partie de l'année, ou, s'il y vient de fait pour son repos ou ses plaisirs, il y pratique parfois une sorte d'absentéisme moral, par suite duquel le paysan dans la gêne ou l'embarras se trouve abandonné à ses seules ressources. Il y a sans doute, en sens contraire, de remarquables exemples de dévouement patronal que l'on pourrait citer; mais de quel côté est la majorité, surtout dans la jeune génération que la chasse et le sport semblent appeler ou retenir à la campagne? Il y a là, pour le paysan, encore une cause de misère et d'émigration vers la ville.

A ces souffrances matérielles vient s'ajouter le mal moral. L'enseignement sans Dieu qui se donne aujourd'hui dans la majorité des communes rurales tend à ruiner peu à peu dans les esprits et dans les âmes les croyances religieuses qui font la consolation et la force de l'homme dans la lutte contre

les difficultés de la vie. La famille en est ébranlée, le respect des parents va s'affaiblissant dans le cœur des enfants. Ceux-ci, recevant une éducation qui les prépare à la vie de la ville, dédaignent et délaissent le métier comme le toit paternel; les goûts de luxe relatif, contractés il y a vingt ou trente ans, pendant la période de prospérité agricole, persistent malgré les atteintes de la misère et rendent celle-ci d'autant plus difficile à supporter.

Ce n'est pas tout. Le malaise, l'irritation que la misère a mis au cœur des populations rurales se sont compliqués, dans ces derniers temps, d'un autre sentiment non moins pénible et non moins dangereux; c'est un sentiment de défiance et de mépris pour la société dans laquelle elles vivent. Les nouvelles pénètrent lentement dans les campagnes; mais elles finissent par s'y propager, altérées et souvent grossies par les commentaires des colporteurs et des cabaretiers. Or, vous savez, Messieurs, quelles sont les nouvelles scandaleuses qui, depuis quelques années, arrivent de Paris au paysan. Et ce qu'il y a de pis, c'est que ces récits sont vrais au moins en partie, c'est que le paysan lui-même est quelquefois la victime des brigandages financiers qui lui sont tardivement révélés.

C'est au milieu de populations ainsi aigries et démoralisées, c'est dans ce « milieu de culture » qu'est jeté le microbe socialiste. Quoi d'étonnant s'il y pullule, s'il y prospère? A ce paysan qui souffre, qui lutte, qui n'entend plus guère résonner

à ses oreilles la vieille chanson qui « berça l'humanité pendant des siècles », à cet homme ravalé par la propagation des idées matérialistes, n'ayant souvent d'autre religion que celle de l'argent et irrité par le récit de scandales quotidiens, le socialisme vient dire : « Voilà pour qui tu travailles, pour qui tu peines et pour qui tu t'épuises ; voilà la société que tu fais vivre de tes sueurs ! N'avions-nous pas raison de te dire qu'elle t'exploitait, que la propriété c'est le vol, et qu'il est temps d'en finir, en jetant bas, d'un coup d'épaule, ce vieux monde capitaliste, pourri et vermoulu ? » Quoi d'étonnant si le paysan prête l'oreille à ces paroles, et si, bien souvent, trop souvent, il donne sa confiance et ses votes à ces apôtres de destruction ?

On dit, — il est vrai, — que c'est s'effrayer à tort. Le paysan, ajoute-t-on, est invinciblement attaché à ses vieux usages : il ne se donnera jamais aux innovations périlleuses. Est-ce bien sûr ? Sans doute, le paysan est lent dans ses évolutions, il est lent à accepter une opinion nouvelle ; mais il y arrive parfois, — notre histoire le prouve, — et quand une fois il l'a adoptée, il ne s'en défait pas facilement.

On nous dit encore : Le paysan français a l'amour passionné de la terre, de la propriété individuelle, et cette passion le rendra toujours réfractaire aux doctrines socialistes et communistes. Nous voudrions le croire ; mais il faut s'entendre sur cet amour très réel et très ardent du paysan français pour la terre. Il peut revêtir deux formes

très différentes : celle d'une passion jalouse pour la terre que possède le paysan lui-même, mais aussi celle d'une âpre convoitise pour la terre d'autrui. Ces deux sentiments coexistent depuis des siècles et se concilient à merveille dans le cœur des paysans. Ils se rappellent fort bien qu'en 1789, ils ont gardé leur petit bien, tout en acquérant à vil prix une partie des grands domaines de la noblesse et du clergé : rien ne prouve qu'ils ne soient pas disposés à une nouvelle expérience du même genre. Ils en seraient assurément les victimes ; car, ainsi que le reconnaissait publiquement, il y a peu de mois, le ministre de l'agriculture, la grande et la moyenne propriété sont indispensables aux progrès agricoles dont profitent les petits propriétaires ; mais c'est là une vérité dont le paysan et le petit cultivateur paraissent médiocrement pénétrés et il n'est pas du tout impossible que, sous l'influence des prédications socialistes, ils ferment les yeux sur leurs intérêts les plus manifestes pour poursuivre un avantage momentané et illusoire.

La situation est donc grave, et il y a lieu de s'en préoccuper. Mais ce n'est pas une raison pour se décourager ; ce doit être, au contraire, un motif d'agir.

Que faut-il donc faire ?

Nos adversaires eux-mêmes nous l'enseignent par leur exemple. C'est au moyen d'une propagande infatigable qu'ils ont entraîné les masses urbaines et réussi à ébranler les masses rurales :

c'est par une propagande incessante en sens contraire que les défenseurs de la propriété individuelle et de la liberté pourront enrayer les progrès des socialistes.

Dans l'un de leurs derniers congrès, tenu à Roubaix, ceux-ci ont tracé leur programme d'action, leur plan de campagne, et défini le mode de leur propagande. Distribution gratuite de journaux socialistes; rédaction de brochures et de *tracts* développant leur doctrine sous une forme populaire, non seulement en français, mais aussi en patois, et diffusion gratuite de ces petits écrits; constitution dans chaque canton d'un comité de propagande et organisation de conférences par les soins de ces comités : voilà les bases essentielles de cette organisation à la fois simple et puissante.

C'est un modèle à suivre, et il faut regretter qu'il n'ait pas encore été suivi. Où sont les colporteurs conservateurs? Où sont les cabarets ouverts aux bons journaux, aux bonnes brochures, et fermés aux mauvais? Au milieu des perpétuelles parties de plaisir, où sont les comités de résistance et de propagande antisocialiste? On ne les aperçoit guère; mais il est encore temps, pour eux, de sortir de terre et d'agir.

Quant à l'objet de cette propagande de salut, il n'est vraiment pas difficile à définir. Il n'ya, pour ainsi dire, qu'à reproduire le programme des concours ouverts par le Comité de défense et de progrès social.

Il faudrait, d'abord, faire connaître au paysan

la véritable situation de la propriété en France, lui démontrer que, bien loin d'être exclu de la possession du sol, comme le prétendent les socialistes, il en détient une portion considérable, puisque, sur 4 800 000 propriétaires de terrains non bâtis, plus de 3 millions et demi cultivent un sol leur appartenant, et que les deux tiers des habitants sont propriétaires de la maison qu'ils habitent.

Il faudrait encore rétablir la véritable notion de la propriété, en faire ressortir le fondement réel et légitime; montrer que toute propriété, et surtout celle de la terre, est du travail accumulé, puisque, sans un labeur initial qui la transforme, sans un labeur prolongé qui la maintient à l'état de fécondité, et sans des avances de fonds faute desquelles ces divers travaux seraient impossibles, la terre resterait une propriété inutile ou même nuisible, stérile et malsaine, ne donnant que de l'ivraie, hérissée d'épines et de ronces, telle qu'elle nous apparaît dans la Bible après la malédiction divine et avant le travail d'Adam.

Il faudrait enfin s'attacher à faire tomber le masque sous lequel se dissimule le socialisme agraire : dévoiler sa véritable doctrine et son but réel, compléter le programme de Marseille par celui de Dijon, publier celui-ci à profusion, le répandre pour ainsi dire à flots, prévenir le paysan et lui faire comprendre qu'il s'agit, en définitive, de l'expropriation universelle et sans indemnité, de la suppression de toute propriété individuelle et de sa transformation en un simple droit d'usufruit,

sous la main, sous la verge de l'État communiste ou de la commune socialiste. Plus de propriétaire; tout le monde fonctionnaire ou serf de la collectivité : voilà le terme de l'évolution tentée par le socialisme.

Il ne suffit pas, il est vrai, de réfuter le socialisme, de démontrer dans les journaux, dans les *tracts*, surtout dans les conversations individuelles et les entrevues familières avec les paysans, l'inanité ou le danger de cette prétendue panacée. Il faut aussi s'efforcer de remédier aux maux trop réels dont souffre l'agriculture. Les mesures à prendre dans ce but sont très nombreuses, très variées, et leur examen mènerait trop loin. Mais il semble du moins nécessaire d'indiquer le moyen, ou plutôt le mécanisme déjà existant, à l'aide duquel on peut travailler efficacement à la défense sociale, en même temps qu'à l'amélioration du sort de la classe rurale.

Ce moyen est l'association, sans laquelle on ne peut plus rien faire aujourd'hui. Cette organisation est celle des syndicats agricoles, dont M. le comte de Rocquigny a, dans un ouvrage excellent et tout récent, si bien retracé les origines et fait connaître la mission. Remontant à dix ans à peine, les syndicats agricoles sont déjà nombreux; mais ils ne le sont pas, à beaucoup près, autant qu'il le faudrait. Ils ont rendu des services considérables en groupant les propriétaires terriens et leurs coopérateurs, en permettant l'achat d'engrais, de semences et de machines à meilleur compte. C'est beaucoup,

mais ce n'est pas assez. Quelques-uns d'entre eux se sont alliés à des associations coopératives; d'autres ont organisé le crédit mutuel et personnel au profit de leurs membres; il en est qui se sont complétés par des caisses d'assurances contre la maladie ou les accidents; quelques-uns pratiquent l'assistance en nature, sous une forme particulièrement touchante, en se chargeant de faire exécuter par leurs membres les travaux de labour, d'ensemencement ou de récolte au lieu et place de leurs sociétaires malades. Par des œuvres ingénieuses et bienfaisantes de cette nature, les syndicats agricoles peuvent exercer une action particulièrement efficace contre le socialisme; ils peuvent développer le goût de la coopération et de l'assurance, ces deux préservatifs souverains contre les idées communistes, ces deux remèdes précieux aux souffrances des populations rurales; ils peuvent surtout opérer un rapprochement personnel et durable, sur le terrain des intérêts communs, entre propriétaires, fermiers, ouvriers même, — et c'est là le plus essentiel, car, bien souvent, c'est faute de se connaître et de converser ensemble que l'on se jalouse, que l'on se redoute et que l'on se hait mutuellement.

Dans tous les cas, — et quel que doive être le succès, — il est nécessaire, il est urgent d'agir. Le socialisme agraire semble momentanément endormi : il ne fait pas de bruit, — rien ne se fait bruyamment à la campagne. Mais il ne faut pas se fier à cette apparence. A l'heure actuelle, s'ac-

complit sur tout le sol de France un travail invisible, mais puissant et profond : c'est celui de la sève qui monte. On ne la voit pas, on ne l'entend pas ; mais elle n'en monte pas moins, et, prochainement, elle s'épanouira en feuillages, en fleurs, en moissons. Il en est de même du socialisme agraire. Son action est difficile à saisir, elle est presque latente, mais elle est réelle. N'attendons pas que la semence ait levé et que la moisson soit mûre !

TABLE DES MATIÈRES

Les budgets de familles ouvrières en Angleterre	1
Une enquête autrichienne sur la situation de la classe ouvrière dans la Cisleithanie	41
La loi d'airain du salariat et la hausse des salaires en Angleterre	85
L'impôt des boissons et l'alcoolisme	133
La dépopulation de la France	153
Le socialisme agraire	187

PETITE BIBLIOTHÈQUE ÉCONOMIQUE

FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. JOSEPH CHAILLEY.

XVI VOLUMES PARUS

VAUBAN

DIME ROYALE

Par M. G. MICHEL

BENTHAM

PRINCIPES DE LÉGISLATION

Par M^{lle} RAFFALOVICH

HUME

ŒUVRE ÉCONOMIQUE

Par M. LÉON SAY

J.-B. SAY

ÉCONOMIE POLITIQUE

Par M. H. BAUBRILLART

ADAM SMITH

RICHESSE DES NATIONS

Par M. COURCELLE-SENTEUIL

SULLY

ÉCONOMIES ROYALES

Par M. J. CHAILLEY

RICARDO

RENTES, SALAIRES ET PROFITS

Par M. P. BEAUREGARD

TURGOT

ADMINISTRATION ET ŒUVRES ÉCONOMIQUES

Par M. L. ROBINEAU

LÉON SAY

FINANCES PUBLIQUES

LIBERTÉ DU COMMERCE

JOHN-STUART MILL

PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Par M. LÉON RÔQUET

MALTHUS

ESSAI SUR LE PRINCIPE DE POPULATION

Par M. G. DE MOLINARI

BASTIAT

ŒUVRES CHOISIES

Par M. DE FOVILLE

FOURIER

ŒUVRES CHOISIES

Par M. CH. GIDE

LE PLAY

ÉCONOMIE SOCIALE

Par M. F. AUBURTIN

COBDEN

LIGUE CONTRE LES LOIS-CÉREALES

ET DISCOURS POLITIQUES

Par M. LÉON SAY

KARL MARX

LE CAPITAL

Par M. VILFREDO PARETO

LAVOISIER

STATISTIQUE AGRICOLE

ET PROJETS DE RÉFORME

Par MM. SCHELLE et GRIMAUZ

QUESNAY

ET

LA PHÉNOCRATIE